

**RELEVÉ DE DECISIONS DU  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
DU 02 OCTOBRE 2017**

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
<b>Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe</b>	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	P
<b>Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	P
COLLARD Martine	P
ZAHIBO Narcisse	P
<b>Collège A - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
<b>Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	P
ROOS Christophe	P
<b>Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CALIF Rudy	P
<b>Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
<b>Collège B - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
L'ETANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	A
<b>Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
ROGERS Dominique	P
<b>Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
JEAN-ALEXIS Célia	P
VERDOL Philippe	A

<b>Collège C - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
GALY Karine	Procuration à Mme MEZEN
JO Louis-Félix	Procuration à M. DORVILLE
<b>Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
JACQUET Nathalie	P
<b>Collège D - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
DESERT Gérard	Procuration à Mme PELAGE
<b>Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
<b>Collège E - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
BERNADINE Jean-Marc	P
PAJARD Anne	P
<b>Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
COLLOT Moïse	A
<b>Collège F - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
PELAGE Mirella	P
<b>BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	P
<b>BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
METHELIE Nathalie	P
<b>Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
ODACRE Elisabeth	Procuration à M. CLAUDE
SOLVAR Sidney	A
<b>Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
CLAUDE Jean-Philippe	P
CONFLON GROS-DESIRS Patricia	P
<b>Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
AL WARRAK Karen ( <i>Titulaire</i> )	A
BERNAL-ARNO Laskmi	A
BIABIANY Emmanuel	P
BOUGRER Maella	A
BOUVILLE Ludovic représenté par son suppléant CHOLET Stéphane	P
DELESSY Marine	P
<b>Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
AUDAR Alvin	P
BAROUT Gwénaëlle	A
TOUSSAY Yonella	A

HARRIGAN Jackenson	P
SIVAGER Alexandre	P
TRESFIELD Anna-Léa	A
<b>Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	P
MARTINEZ Dominique	A
<b>Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
<b>Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	P
<b>Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
GROUGI Sophie	A ( <i>démissionnaire</i> )
VENGETO Frédéric	Procuration à M. AUDAR
<b>Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)</b>	
MERIL Alex	A
VAILLANT Jean	A
CHOLET Stéphane	A
<b>Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)</b>	
FRANCOIS HAUGRIN Odile	P
BERTHET Dominique	A
LAGUEERE Claudy (suppléant)	P

*Légende : P : présent, A : absent, E : excusé*

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Propos liminaires du Président ;
2. Validation des relevés de décisions des séances du Conseil Académique plénier du 04 Mai 2017 et du 03 juillet 2017 ;
3. Point sur le nouveau contrat quinquennal :
  - Avis sur les fiches AOF
  - Point sur l'habilitation des unités de recherche
4. Validation des Diplômes Universitaires (DU) de l'UFR des Sciences Médicales
5. Point Ressources Humaines :
  - Validation des postes contingentés – art. 46 (alinéa 1-3-4 et 5) du décret du 06 Juin 1984
  - Transformation d'un poste de Professeur Certifié (PRCE) en support de Conseiller Principal d'Education (CPE)
6. Questions diverses.  
(Début de la séance à 08h50)

**M. le Président Eustase JANKY** – Bonjour Monsieur AUDEBERT, bonjour à tous. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes par rapport aux présences ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA - Administration générale*) – Avec plaisir Monsieur le Président. Dix-sept présents et cinq procurations soit un total de vingt-deux.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci.

**M. Jean-Luc ALLARD** (*Administration générale*) – C'est bon Monsieur le Président. Nous avons au total 41 présents ou représentés alors qu'il en faut 32 pour avoir le quorum.

## 1- PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Bonjour à tous les collègues de la Martinique et de la Guadeloupe. Nous avons le quorum requis pour commencer ce CAC plénier, premier CAC plénier de l'année. Merci à tous d'être là. Je n'ai pas eu l'occasion de voir tout le monde lors des réunions antérieures pour vous souhaiter une bonne rentrée universitaire pour tout le travail qui sera effectué et beaucoup de plaisir à ce que vous faites au quotidien. Je ne voudrais pas trop m'attarder parce que c'est un CAC qui risque d'être un peu long. Nous essaierons de passer assez rapidement aux différents points de l'ordre du jour. Je vous propose d'ajouter un point qui ne figure pas sur vos documents à savoir le point sur les presses universitaires de l'Université des Antilles. Ce point sera présenté par le porteur de projet, Monsieur HOUDEBERT, qui interviendra le moment venu. Dans un premier temps, nous allons valider les relevés de décisions des séances des Conseils Académiques pléniers du 4 mai et du 3 juillet 2017. Je vous donne quelques instants pour en prendre lecture. Nous les voterons l'un après l'autre.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Excusez-moi, Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE ?

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le point relatif aux presses que vous avez inscrit, est à quelle position ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Juste après la validation des relevés de décision. Ce sera rapide.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Qu'en est-il des questions diverses ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement, j'ai oublié de vous demander s'il y avait des questions diverses. Désolé. Avez-vous des questions diverses ?

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je souhaiterais savoir quel est le dispositif mis en place pour les étudiants élus parce qu'en suivant les conseils

et les commissions, ils s'absentent des cours. Il y a-t-il un dispositif prévu ? Celui-ci est-il appliqué ?

**M. Gregory LETIN** (*Commission de la Recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai effectivement une question diverse. Je sais que pour les différents CAC qui ont eu lieu, les points sont mentionnés dans le relevé de décisions, néanmoins nous avons demandé si les différentes instances de l'établissement avaient été consultées pour la campagne d'emplois, notamment les CT et CTS. Il avait été répondu que ce serait fait éventuellement, je voudrais donc savoir si les différentes instances ont été consultées pour la campagne d'emplois.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai bien noté les deux questions diverses : dispositif mis en place pour les étudiants élus et campagne d'emplois pour les CT et les différentes instances.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission de la Recherche Pôle Guadeloupe*) – Question diverse également. Il avait été question au dernier CAC, du recrutement d'un MCF associé à mi-temps. C'était la question du recrutement de ce MCF associé, qui était restée pendante au niveau du pôle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Dernière question diverse.

**M. Olivier GROS** – J'ai une question sur la situation de l'UGAP.

**M. le Président Eustase JANKY** – Situation de l'UGAP. Le moment venu, je demanderai à Monsieur AUDEBERT qui est en Martinique de prendre la parole pour donner ces informations. Nous allons maintenant passer à la validation des relevés des séances précédentes.

## **2- VALIDATION DES RELEVÉS DE DÉCISIONS DU CAC- 04 MAI ET 03 JUILLET**

### **Relevé de décisions du 4 Mai 2017**

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des remarques ou des questions, après lecture ?

**Mme Pascale JEAN-BAPTISTE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'étais bien présente au CAC, or je suis portée absente.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est vrai, je m'en rappelle très bien. Ce sera corrigé. D'autres questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il y a une faute d'orthographe. En page 3, le Président est particulièrement vigilant, un « a » s'impose au lieu du « e ». La progression de manière générale est flottante... Effectivement, il faudrait corriger un certain nombre de choses sur ce point.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous étiez où, Madame ROGERS ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Point n°1 :  
Propos liminaires du Président, 2<sup>ème</sup> paragraphe.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord, d'accord. Merci beaucoup.

**M. Gregory LETIN** – C'était simplement pour préciser que nous avons un relevé de décisions entre les mains mais que nous n'avons pas reçu le procès-verbal.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LETIN, l'établissement est en grande difficulté financière. Tous ces compte-rendus détaillés coûtent très cher, si nous pouvons faire de petites économies, je pense qu'il faut commencer à les faire. Si vous le souhaitez, je demanderai au Directeur du service concerné de vous faire l'état des lieux financier de l'établissement.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Excusez-moi, Monsieur le Président. Je pense que l'on ne peut pas faire des économies sur les comptes-rendus, ce sont les archives, la mémoire de notre institution. En cas de litiges, ils doivent pouvoir être consultés. Je ne comprends pas comment vous pouvez envisager cela. Peut-être faire des économies sur autre chose... sur des voyages, en tout cas pas sur les archives et les comptes-rendus.

**M. le Président Eustase JANKY** – On ne peut faire d'économie nulle part, pas sur les cours dispensés aux étudiants, pas sur les primes des collègues, pas sur les salaires des collègues. Alors, où peut-on faire des économies ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – En tout cas, pas sur les comptes-rendus. C'est trop important.

**M. le Président Eustase JANKY** – Où peut-on faire des économies ? Peut-être sur les voyages... c'est possible.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Nous le ferons si cela est possible, en fonction de l'état de l'établissement.

**Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je me suis permise de prendre la parole car j'ai une suggestion à faire. Effectivement, c'est absolument indispensable que les collègues puissent avoir les copies in-extenso. Nous avons eu cette demande également au niveau du conseil de pôle et nous avons convenu de transmettre les PV in extenso par voie électronique. C'est ce que nous faisons. Cela peut être aussi une solution pour que l'ensemble des collègues puissent avoir le PV qui est nécessaire.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord.

**M. Christophe AUDEBERT** – Monsieur le Président. Sur les présences et les procurations, nous sommes désormais dix-huit présents avec cinq procurations soit un total de vingt-trois.

Relevé de décisions du 3 Juillet 2017

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. Emmanuel BIABIANY – J'étais présent.

M. Stéphane CHOLET – Excusez-moi, j'étais le suppléant de Monsieur BOUVILLE ce jour-là.

M. le Président Eustase JANKY – Pas de questions ? Nous allons passer au vote.

**VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (2)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Le relevé de décisions est adopté.

Le Conseil se rend compte de l'absence de vote sur le relevé de décisions du 04 mai 2017.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter le relevé du 4 mai.

Relevé de décisions du 4 Mai 2017

**VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (5)

Le PV est adopté.

Relevé de décisions du 3 Juillet 2017

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer au relevé de décisions du 3 juillet. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme Dominique ROGERS (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Des compléments de corrections sont nécessaires. Il y a de très nombreuses coquilles sur le relevé du 3 juillet.

M. le Président Eustase JANKY – Madame ROGERS, nous avons fini avec les remarques, nous votons actuellement. Avez-vous des remarques Madame ROGERS ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sur la page 5, « envisage... » il faudrait noter un traitement. Page 5, « il s'agit de rapprocher l'administration des enseignants chercheurs, vu la nécessité de mettre en place un ensemble de services» (*service doit avoir un « S »*). « L'objectif est de permettre à l'enseignant chercheur (*page suivante*)... « sécurisée » (c'est « ée ») des projets (*le mot est manquant*). Deuxième paragraphe avant le tableau : « par ailleurs, le Conseil Académique est invité à se prononcer etc. les coûts (*il manque un accent circonflexe*).

A la dernière page (page 8) une carte multiservices, *peut-être que service prendrait un « s »*. Le terme « *sticker* » employé est un anglicisme qu'il faudrait remplacer par un mot français. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur ALLARD vous avez pris note ?

**M. Jean-Luc ALLARD** – Oui Monsieur le Président. Les corrections seront apportées.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons corriger tout cela. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, je propose de voter. Qui ne prend pas part au vote ? En Martinique ?

**VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (2)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

**Le relevé de décisions du 3 juillet est adopté.**

Nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour qui porte sur les presses universitaires.

## **2 Bis- POINT SUR LES PRESSES UNIVERSITAIRES**

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur HOUDEBERT est arrivé, on va lui demander de faire le point sur les presses universitaires.

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur du SCD*) – Chers collègues de Martinique, chers collègues de Guadeloupe. Vous avez dans le dossier un document qui présente un projet de presse universitaire porté par le SCD. Je le présenterai rapidement – comme on me l'a demandé – en commençant par le besoin qui existe depuis de nombreuses années, notamment de nombreux laboratoires qui avaient créé des collections chez les éditeurs comme Ibis Rouge, et plus récemment chez Publibook. Par ailleurs, ce n'est pas toujours su partout, il a de nombreuses revues avec les sciences humaines, qui sont publiées sur nos campus. Il y a notamment trois revues qui sont actives : études caribéennes, contexte et didactique, recherches en esthétique. Il y a deux revues qui sont en phase de relance et il y a également des projets. Le constat que l'on peut faire sur plusieurs années, c'est qu'il y a eu de nombreuses initiatives individuelles ou de laboratoires, mais il n'y a jamais eu de politique affirmée au niveau de l'établissement. Les initiatives n'ont jamais été pérennes, faute d'une structure capable de les porter durablement.

Dans ce contexte, les commissions Recherche du Pôle Martinique et du Pôle Guadeloupe ont jugé que le SCD pourrait être la bonne structure pour porter des presses universitaires et insérer dans leurs projets 2018-2022, la création de presses universitaires. Pourquoi s'appuyer sur le SCD pour porter ces presses ? Tout d'abord, le SCD a une expérience et un savoir-faire en la matière, puisqu'il accompagne deux revues depuis une dizaine d'années. Le second point, c'est que ce serait parfaitement compatible avec sa mission « soutien de la recherche et de valorisation des publications des chercheurs ». Ce serait également parfaitement compatible avec ses statuts qui prévoient que le SCD peut se voir confier d'autres missions. Enfin, le SCD dispose d'une administration capable de gérer cette activité. Ce serait donc une structure légère et économique.

Je ne sais pas si vous avez tous eu le temps de lire le document qui vous a été adressé. C'est un état des lieux à la fois pour les revues et pour les livres. Je vais le résumer rapidement. L'objectif des presses universitaires à l'Université des Antilles, serait d'aider les laboratoires de l'Université à publier des revues de lettres et de sciences humaines sur revu.org. Les stratégies de publication sont différentes dans les disciplines scientifiques et médicales. Ces domaines ne sont donc pas concernés par l'accompagnement à la publication de revues. La seconde partie du projet serait de publier des livres mais cette fois-ci dans toutes les disciplines, entre quatre et six livres par an. Le rôle des presses serait concrètement :

- de gérer la mise en ligne des articles sur revu.org,
- d'assurer les relations avec open-édition à revu.org,
- d'accompagner les nouvelles revues qui souhaitent candidater à revu.org,
- de valoriser les revues en notant tous les dossiers, les demandes de subventions et leur établissement.

Alors, il y aurait bien sûr des conditions à cet accompagnement. Un laboratoire qui veut monter une revue, devra s'engager à ce qu'il y ait un enseignant-chercheur qui soit responsable du comité éditorial et de la gestion de l'évolution scientifique de la revue. Il faudrait également que des moyens soient mis par ce laboratoire pour le travail que cela implique, entre 0.3 et 0.5 équivalent temps plein.

Après les projets des commissions recherches, le SCD a fait une étude de faisabilité (c'est le document que vous avez en main). Le conseil de la documentation a donné son accord de principe au fait que les presses pourraient être portées par le SCD, en y mettant quelques conditions : la question des moyens. C'est ce sur quoi, le CAC devra se prononcer aujourd'hui. Le SCD se pose en opérateur technique. Nous souhaitons, pour notre part, qu'un enseignant chercheur, un chargé de mission avec des compétences avérées dans le domaine de l'édition numérique coordonne les relations avec les laboratoires, avec les responsables de revue, pour être garant de la qualité. L'autre condition, ce sont les moyens humains au SCD pour le faire. Nous disposons, à l'heure actuelle, d'un poste de PRCE documentation et nous souhaiterions un ajustement RH. Un PRCE travaille environ 1 000 heures, nous voudrions transformer ce poste en IGE qui travaille 1 593 heures afin d'absorber le surcroît de travail qui serait induit par la création des presses. Voilà pour les moyens humains.

J'en termine avec les moyens financiers. On voudrait tout simplement qu'un centre de ressources spécifique soit créé sous l'unité budgétaire du SCD, avec des dépenses relevant des presses bien identifiées par rapport à celles du SCD, et que le budget des presses soit abondé par des crédits recherches chaque année, sachant que ce serait des sommes modiques. Le devis que nous avons fait s'élève à 8 300 euros pour 2018 pour lancer le projet, on peut estimer que par la suite ça coulera 5 000 euros par an, hors frais d'impression qui seraient partagés par les laboratoires.

Les documents que vous avez reçus récapitulent dans le détail ce qui doit être validé par le CAC (*c'est à la fin*). Le CAC doit se prononcer sur les points qui sont listés dans le document. Pour ma part, j'en ai terminé et je me tiens à votre disposition si vous avez des questions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions pour Monsieur HOUDEBERT ?

**M. Gerry L'ETANG** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Une question à poser au Directeur du SCD. L'impression serait assumée par les laboratoires, mais il s'agit de faire l'impression... ce serait pour l'impression papier quand il y a impression papier ? Mais il n'y aurait pas de problème dans le cas d'une publication en ligne ? Est-ce qu'il s'agit bien de cela ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Oui, Monsieur L'ETANG, je confirme. A l'heure actuelle, nous sommes à la phase de consultation prudente pour le projet de presse universitaire. Ce que vous êtes appelés à valider aujourd'hui, c'est la phase 1 qui ne concerne que les revues et un test sur la fabrication d'un livre. Les coûts qui seraient à supporter pour les laboratoires seraient plutôt en phase 2, le jour où un laboratoire voudrait publier un livre, à la fois électronique et imprimer, les coûts de participation concerneraient les coûts d'impression de la version à imprimer.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci, merci. D'autres questions ? C'est très intéressant, mais un peu particulier pour l'établissement. Même pour l'établissement, il est très important que nous puissions réfléchir et voir. Il faut d'abord s'interroger : est-ce que nous sommes d'accord pour mettre en place une presse universitaire ? C'est la première question.

Monsieur L'ETANG.

**M. Gerry L'ETANG** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Merci Président. Je voudrais saluer cette initiative qui est vraiment extraordinaire : une presse universitaire de l'Université des Antilles. Toute Université qui se respecte, a une presse universitaire donc c'est de bon aloi, que ce projet soit présenté et qu'il puisse être porté par le SCD qui est véritablement le mieux placé pour porter pareil projet. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'autres questions ?

**M. Narcisse ZAHIBO** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Comme l'a indiqué Monsieur HOUDEBERT, le SCD est un opérateur purement technique, n'est-ce pas ? Il sera adossé à un comité éditorial. Est-ce que ce projet a été conçu en collaboration avec les enseignants chercheurs du domaine LSH ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – En fait, ce projet a été mûri de longue date avec les anciennes commissions Recherche. Là, vous êtes dans le cadre des nouvelles commissions Recherche donc se pose la question de la transmission. C'est la réflexion qui a été faite entre les deux commissions Recherche. Le comité éditorial concerne la publication de livres parce qu'il faudra faire des choix pour les livres... savoir s'il est de qualité suffisante. Le comité éditorial arrivera donc en phase de 2. La phase 1 que vous êtes appelés à valider ou pas aujourd'hui, concerne les revues. Pour cela on a besoin d'un chargé de mission qui coordonnera la relation entre les auteurs, les laboratoires, et les presses. Le comité éditorial arrive en phase 2 pour les livres.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une question Monsieur HOUDEBERT. Vous avez dit l'ouverture d'un poste. Est-ce que vous avez le support ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur du SCD*) – Nous avons le support. Cela ne coûterait rien à l'établissement en termes de masse salariale, ce serait un ajustement technique visant à transformer un support d'un type en support d'un autre type.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'autres questions ? Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce n'était pas une question, je crois qu'effectivement que notre Université arrive à maturité et que le projet peut nous permettre de rentrer dans cette logique. Au niveau des dossiers et de la publication en ligne, c'est bien important que c'est un niveau scientifique, c'est donc un très beau projet. On pouvait se poser la question de savoir si on reste sur du papier qui a une symbolique forte, mais qui dans Ce cadre peut être moins importante que le numérique. Sinon, sur la pratique, c'est un excellent projet.

**Mme Marlène BOUDHAU** (*Commission formation et vie universitaire*) – Juste une précision. Qu'allons-nous voter ce matin ? La mise en place de la presse de l'Université des Antilles ou la transformation du poste de chargé de mission ? Je n'ai pas bien saisi la nuance.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter sur plusieurs points. Je pense qu'il faut les voter séparément. Si nous votons la mise en place des presses de l'Université des Antilles, nous votons également la suite. Ce serait dommage de voter la mise en place et de ne pas donner les moyens.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Effectivement, c'est un très beau projet, je tiens à le souligner également. Il y a quelque chose qui m'a interpellé, c'est que cette question avait déjà été étudiée avec l'ancienne commission Recherche et vous vous posez la question de savoir le transfert des informations avec la nouvelle commission recherche. Je vous pose la question : est-ce que ça a été soumis à la nouvelle commission Recherche ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur du SCD*) – En fait, les documents avaient été réalisés dans le cadre de la préparation du groupe quinquennal tant en Martinique qu'en Guadeloupe – coordonné en Guadeloupe par le Professeur Jean-Louis MANSOT – et il y avait eu un projet du pôle universitaire qui avait été remis, intégrant ces postes universitaires. Ce travail que vous avez en main, c'est une étude fine précise par rapport à ce qui avait été travaillé en commission Recherche sur les deux pôles, c'est-à-dire que vous avez tous les documents qui avaient été rédigés et transmis par le Professeur MANSOT.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi aussi je trouve qu'un tel projet peut faire connaître notre Université. Je disais que les Sciences Humaines et les lettres n'ont pas forcément les mêmes manières de divulguer leurs travaux de recherches, comme nous on peut avoir en biologie ou en science de manière générale. Donc, ce n'est pas une question sur l'existant. Je vois par exemple Etudes caribéennes, ils ont fonctionné jusqu'en 2016. Dans la Caraïbe, ils ont fonctionné jusqu'en 2012 ; Archive-pays a fonctionné jusqu'en 2012 et Recherches en esthétique à priori 94. Est-ce que l'une des raisons de leur non fonctionnement est due à un manque de support et de coordination et de personnes pour les aider etc. ou alors c'est tout simplement un problème financier ? Est-ce que c'était des revues en ligne ? Donc, le but serait de pouvoir... non pas réamorcer mais les appuyer de manière à ce que ça continue. Après, le chargé de mission dans la phase 1, c'est quelqu'un qui est déjà en

place et à qui on donne une nouvelle mission avec un référentiel pour travailler. En termes d'emploi par contre, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que je ne suis pas tout à fait d'accord. On vote pour une phase 1, on ne vote pas forcément pour la phase 2. La question de Madame BOUDHAU était intéressante : pour quoi votons-nous aujourd'hui ?

**M. le Président Eustase JANKY** – J'aimerais que l'on vote déjà sur la création de cette presse universitaire des Antilles. C'est la 1<sup>ère</sup> question. Si nous votons favorablement, je vous demanderai de vous positionner aussi sur le reste.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et le reste c'est quoi, Monsieur le Président ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sont les moyens humains et les moyens financiers.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je comprends bien, mais vous nous avez parlé il y a un quart d'heure, d'économies à faire à l'Université. Les économies ne sont pas à faire sur le rayonnement de notre Université. Au contraire, je pense que l'on ne met pas assez d'argent sur le rayonnement que peut avoir notre Université. Ce n'est pas mal d'avoir un projet qui fonctionne en plusieurs phases. Donc la phase 1 avec un chargé de mission, avec peut-être des réunions sur l'existant déjà, sur les besoins – je pense que Monsieur HOUDEBERT est mieux informé que moi – et ensuite peut-être faire un bilan une fois que l'on aura acté que l'on ouvre ces presses universitaires, acter en deuxième phase et nous solliciter pour les moyens et les demandes de ces chercheurs ou laboratoires qui ont déjà mis en place ces presses... en fait ces livres, en ligne ou en papier.

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Pour répondre à vos diverses questions, il y a un accompagnement qui est fait par le SCD depuis quelques années, dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la Recherche. Là, il s'agit d'étendre cet accompagnement et de bien l'intégrer au fonctionnement de l'Université, que ce soit vraiment structuré. Prenons la revue « contexte et didactique ». C'est une revue qui à l'heure actuelle, n'est pas sur revue.org, qui n'en trouve pas la résonance qu'il faut, c'est une revue qui est en train de monter. Elle ne montera que si elle est accompagnée. Il ne s'agit pas juste de continuer à faire Etudes caribéennes, il s'agit d'avoir la possibilité pour tout laboratoire ou initiative dans le domaine des LSH. Le SCD amène son savoir-faire et accompagne de façon à ce qu'une nouvelle revue puisse être sur revue.org d'ici 18 à 24 mois. L'objectif est de soutenir les équipes de recherches en LSH.

En ce qui concerne l'enseignant, le chargé de mission, de ce que nous avons fait ces dernières années, c'est une chose essentielle pour moi. Il faut donc se parler de pair à pair. Certaines revues ce sont essouffées, c'est plus qu'une question de moyens, c'est une question de moyens humains ou de volonté, ou de temps qui passe. Cela n'a rien à voir avec des moyens.

Par contre le projet se fait hors référentiel. Les enseignants-chercheurs qui portent des revues le font dans le cadre de leur activité de recherche. Ce chargé de mission le ferait également en apportant sa pierre à l'Université. Je ne voyais pas cela dans le cadre d'un référentiel mais dans le cadre de la mission d'un enseignant-chercheur normal, il n'y a pas de coût. Et enfin, dire que l'on vote ceci sans voter les moyens, cela veut dire tuer le projet dans l'œuf parce que derrière il y a beaucoup de travail. Pour commencer à faire un travail, il faut avoir les moyens. On parle donc des moyens humains, la transformation du poste dont je parlais est de la prérogative du CAC. Ces transformations de poste de PRCE, à chaque fois qu'elles ont été présentées en CT, la réponse a toujours été que c'était des prorogatives du CAC, le CAC est parfaitement dans sa compétence.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur JEHEL.

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je voulais déjà dire que je trouve que ce projet est extrêmement intéressant. Je me demandais s'il était envisagé dans cette phase, d'engager également un outil qui serait utile pour la dimension pédagogique dans la formation de notre Université ou est-ce que nous étions exclusivement sur une dimension recherche ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Nous sommes pour l'instant sur une dimension recherche. L'action du SCD se fait autour du passeport documentaire pour la partie pédagogique et son articulation avec les enseignements. Les outils comme l'édition numérique et les presses, les documents numériques, c'est le volet Recherche de l'intégration du SCD au fonctionnement de l'Université et de la Recherche.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Directeur du SCD, je comprends votre passion pour ce projet, qui est très intéressant d'ailleurs, mais je pense que je m'accorde, avec le Président sur le fait qu'il faut dissocier les deux questions. Il faut que l'on parle tout d'abord Lettres et Lettres scientifiques et dans un second temps des moyens. Sinon, on a l'impression qu'on est en train de nous forcer. Merci.

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Je veux juste dire que si jamais on valide le projet dans un premier temps et les moyens dans un second temps, on retarde juste la phase de décalage. Le fait de décaler de X mois le début de l'accompagnement du travail, ne pose pas de problème. Ce n'est pas un enjeu...

**M. Gerry L'ETANG** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – On parlait tout à l'heure de rayonnement de l'Université. Il est important à ce titre de rappeler que la revue Etudes caribéennes qui est mise en ligne par le SCD est une revue classée ERIH PLUS, c'est-à-dire une revue référencée au niveau européen comme une revue de rang A, ce n'est pas rien. A ma connaissance, il y a une autre revue de rang A à l'Université des Antilles qui s'appelle Recherches en esthétiques, cette revue est portée cette fois par le CEREAP, à l'initiative de Dominique BERTHET. C'est une équipe interne du C.R.I.L.L.A.S.H.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur HOUDEBERT, vous avez bien dit que si on vote la mise en place de cette presse universitaire, cela ne changera pas grand-chose en ce qui concerne le fonctionnement actuel ? Cela veut dire que pour nous...

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Cela veut dire qu'on officialise que l'on apporte quelque chose, mais là il faut d'une part monter en puissance, accompagner d'une nouvelle revue et d'autre part préparer un projet pilote pour démontrer si oui ou non, nous avons la capacité à le faire vivre, et à imprimer. On avance relativement prudemment mais on a besoin de faire ce test pour savoir si on est capable de faire cela dans de bonnes conditions.

**Mme Marlène BOUDHAU** – Juste une question, Monsieur le Président. Un CAC peut-il voter la transformation de poste ? Et l'ouverture d'un concours ITRF avant le CT ? La question très simple, oui ou non ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui. Je pense que...oui, on peut le faire. Je trouve que c'est un très beau projet, c'est vraiment un très, très beau projet. J'ai dit tout à l'heure que l'Université a ses difficultés financières mais si nous arrivons à faire des économies sur des sujets moins importants, peut-être pourrions-nous financer justement des projets qui permettent à notre Université de rayonner, non seulement dans son environnement mais aussi ailleurs, c'est l'objectif. Vu sur cet angle, je dirai que le projet est intéressant et qu'il faudrait peut-être donner un avis favorable. Maintenant c'est vous qui vous votez, moi je ne vote pas. C'est à vous de prendre la décision. Je pense qu'il faut voter sur deux choses : d'un côté sur la mise en place d'une presse universitaire de l'Université des Antilles en phase 1, et dans un deuxième temps sur les moyens mis à disposition. Etes-vous d'accord sur les deux procédés ? Nous allons voter sur la première phase : êtes-vous d'accord pour la mise en place de cette presse universitaire à l'Université des Antilles ?

**Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Concernant la transformation des postes, quand je regarde les statuts, le CT doit d'abord être consulté sur la politique de gestion des Ressources Humaines.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous le ferons après, ce n'est pas grave. Nous votons aujourd'hui sur...

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Madame, cela fait dix ans que je suis là, on a transformé plusieurs postes de PRCE et à chaque fois le CT s'est déclaré incompétent. Il a considéré que c'était un poste de personnel enseignant dont la transformation était de la compétence du CAC. Ça a été systématique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons donner un avis et s'il faut aller plus loin et présenter au niveau du CT... nous allons donner un avis d'une part sur la mise en place de ces presses universitaires, d'autre part sur les moyens mis à disposition. Si effectivement, il faut aller au-delà et avoir des avis du CT, nous le ferons. Nous votons sur la première phase : la phase de mise en place d'une presse universitaire à l'Université des Antilles.

### **Mise en place d'une presse universitaire**

#### **VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

**M. le Président Eustase JANKY** – En Martinique ?

**M. AUDEBERT** – Unanimité.

**M. le Président Eustase JANKY** – En Guadeloupe aussi. Nous allons maintenant voter pour la deuxième phase : la mise à disposition des moyens au profit de ces presses universitaires.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Comment est désigné le chargé de mission ? Quelle est la procédure de désignation ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Parmi les gens qui ont la compétence en coordination de revue, le Président désigne quelqu'un chargé de travailler avec le SCD et l'équipe du SCD.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sur proposition de... ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – Au SCD, nous souhaiterions proposer des gens ayant les compétences et une expérience dans le domaine.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Qui fait la proposition au Président ?

**M. Sylvain HOUDEBERT** (*Directeur*) – C'est moi qui la fais mais c'est le Président qui décide.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Merci beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote des moyens mis à disposition de ces presses universitaires.

### Mise à disposition des moyens

#### VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (3)

Adopté à l'unanimité moins trois (3) voix.

**M. le Président Eustase JANKY** – En Martinique ?

**M. AUDEBERT** – Unanimité.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup de vote confiance. Nous passons au point suivant qui est un avis à donner sur les fiches AOF.

### 3-1- AVIS SUR LES FICHES AOF

**M. le Président Eustase JANKY** – Je remercie déjà les collègues qui ont travaillé sur ces fiches. Je remercie également les deux CFVU qui y ont travaillé, chacune avec sa méthodologie. L'essentiel est de faire partager au maximum ces fiches aux autres collègues au niveau des CFVU. J'aimerais que nous parlions un peu des compte-rendus des CFVU.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Justement, Monsieur le Président. Avant d’entrer dans le vif du sujet, est-ce que Madame la V/P CFVU et Monsieur le V/P CFVU peuvent indiquer la méthodologie mise en place respectivement en Guadeloupe et en Martinique ? Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons demander directement aux deux V/P de nous donner leur méthodologie. On n’a pas encore distribué le dernier PV de la CFVU Martinique de vendredi. Nous attendons quelques minutes, le temps de le distribuer.

**M. ALLARD** – Est-ce que vous avez en Martinique le procès-verbal de la CFVU de Martinique en date du 29 septembre, que j’ai envoyé à Madame CHAVIGNY ce matin ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous considéré les différents procès-verbaux ? Le dernier, le plus récent de la CFVU de Martinique et celui de Madame la Vice-présidente de la CFVU de la Guadeloupe... nous allons demander à Madame COLLARD, Vice-présidente de la CFVU de la Guadeloupe de nous faire le point de ces fiches AOF et de donner la méthodologie qu’elle a utilisée.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – Ce ne sont pas des PV, ce sont des relevés de décisions de nos deux CFVU du 25 et du 29 septembre. Ce ne sont pas les PV complets mais uniquement des relevés de décisions.

**M. le Président Eustase JANKY** – D’accord. Madame COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – En ce qui concerne la CFVU du pôle Guadeloupe, les membres disposaient de la copie des fiches AOF de chaque diplôme proposé pour le pôle Guadeloupe et sur les deux pôles. Je parle des diplômes dont l’ouverture était proposée sur les deux pôles. Si vous observez le tableau qui vous a été remis, ce n’est même pas un relevé de décisions mais les avis qui ont été émis par la CFVU, il y a un certain nombre d’éléments factuels. En particulier, il y a des colonnes en grisé qui représentent les effectifs de l’année de référence pour le Ministère à savoir l’année 2015-2016. Avant ces trois colonnes en grisé, nous avons les effectifs prévisionnels pour chaque diplôme. Finalement, si on observe les deux dernières colonnes du tableau :

- sur l’avant dernière nous avons émis des avis sur les effectifs prévisionnels, sur les dispositifs de mutualisation et sur l’équipe pédagogique du diplôme proposé.
- sur la dernière colonne du tableau, c’est un avis en général positif sur l’aspect innovant, l’originalité, les partenariats pour tout ce qui concerne le diplôme.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une question.

**Mme Sarra GASPARD** (*Commission de la Recherche Pôle Guadeloupe*) – C’est juste une remarque. Je ne vois pas apparaître le Master international Radiochimie.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Pour le Master en radiochimie, Master international dont l’ouverture est prévue en 2019, c’est ça ?

**Mme Sarra GASPARD** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Oui, c’est cela.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – En fait, le Ministère nous a donné la consigne selon laquelle on ne proposait ici que les fiche AOF dont l'ouverture des diplômes est prévue en 2018. D'ailleurs, la fiche AOF du Master en biochimie n'est pas terminée.

**Mme Sarra GASPARD** – Pratiquement...

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Enfin, bon... si la fiche AOF n'est pas terminée, on aura du mal à la transmettre d'une part et d'autre part, la consigne est de ne déposer que les fiches AOF qui concernent l'ouverture en 2018. Je crois que je vous l'avais dit.

**M. le Président Eustase JANKY** – Si par hasard, ils décident de changer d'avis, on peut s'adapter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Madame COLLARD, quels sont les critères qui ont été retenus et validés par la CFVU Guadeloupe? Y a-t-il des critères ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Je viens de vous le dire, Monsieur DORVILLE. Sur l'avant dernière colonne, les critères sont les effectifs prévisionnels au regard des effectifs de l'année 2015-2016, mutualisation et équipe pédagogique. Dans cette colonne, il y a des avis qui sont à la fois des observations sur la mutualisation et des observations sur l'équipe pédagogique. Tout ce qui est là a été validé par la CFVU de Guadeloupe. Sur la dernière colonne, je répète, le critère est l'aspect innovant, l'originalité, les partenariats indiqués pour la formation.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faut que l'on sache que dans votre document, il y a des informations qui sont fausses, concernant les parcours en Martinique. Je prendrai comme exemple, la Licence en ALL, vous indiquez quatre parcours dont deux en Guadeloupe et deux en Martinique, alors qu'il n'y a qu'un seul parcours en Martinique.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Merci de signaler les erreurs éventuelles, mais à priori nous avons tenu compte des fiches AOF qui ont été déposées.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce qui pose problème car nous avons utilisé les mêmes fiches AOF, nous arrivons à un résultat différent. C'est d'ailleurs ma question fondamentale : vous avez utilisé des chiffres, est-ce qu'ils ont été fiabilisés ? Vous avez dit que c'est la fiche que vous avez trouvée, nous avons tiré cette fiche, nous avons la même fiche, nous n'avons pas le même résultat. D'où vient l'information que vous avez ? Nous pouvons montrer le document à Monsieur AUDEBERT, il verra que la partie que nous avons est bien celle qui est sur la fiche AOF.

**Mme Patricia CONFLON GROS-DESIRS** (*Commission de la Recherche Pôle Martinique*) – Effectivement je constate qu'en lettres, par exemple, un parcours « arts du spectacle » ne figure qu'en Guadeloupe alors que ce projet a été aussi porté en Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sont deux diplômes différents. Un diplôme en Guadeloupe et un diplôme en Martinique. Madame COLLARD c'est bien cela ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Nous avons deux formations : il y a une licence « arts du spectacle » et une licence « art ». La rencontre avec l'équipe pédagogique nous l'a confirmé, la licence « arts du spectacle » n'était proposée qu'en Guadeloupe.

**Mme Sophie ANTOINE** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Ce que je ne comprends pas sur le document de la Guadeloupe, c'est que visiblement, malgré les avis favorables, il y aurait des fiches AOF qui auraient été étudiées par la CFVU et qui n'auraient pas été retenues ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Selon l'information que j'ai reçue et qui, je crois, venait du Ministère, il ne s'agissait pas de donner un avis favorable ou défavorable mais simplement de commenter, de donner des arguments assez constructifs pour chaque formation.

**Mme Dominique ROGERS** – Honnêtement, ce n'est pas la même méthodologie qui a été retenue en Martinique, d'où notre désarroi.

**M. le Président Eustase JANKY** – En fait, la méthodologie n'est pas importante. Chacun pourra utiliser la méthodologie de son choix, ce n'est pas le problème parce qu'en réalité, on demande un avis sur les fiches. On n'a pas demandé de valider les fiches mais de donner un avis

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame SMITH RAVIN.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je souhaite que Madame COLLARD nous donne les consignes qu'elle a reçues d'en haut.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – On n'a pas reçu de consignes.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est simplement un avis sur les fiches qui sont déposées sur le logiciel. Chacun travaille comme il veut. En Guadeloupe, ils ont décidé de donner des avis en tenant compte de certains critères à savoir l'effectif pédagogique, les effectifs des étudiants, les débouchés, les mutualisations, l'innovation. Voilà les critères qui ont été retenus pour la Guadeloupe. En Martinique, vous avez été plus loin, vous avez donné des avis favorables ou défavorables tout en sachant que ces avis seront quand même analysés par le Ministère, au regard des indicateurs de soutenabilité. Ces indicateurs ne se limitent pas uniquement au financement d'une formation, c'est aussi la situation financière de l'établissement, l'état de santé de l'établissement. Le Ministère demande un certain nombre de choses... beaucoup, beaucoup de critères. C'est le nombre d'enseignants, le nombre de BIATSS, le nombre de contractuels, le nombre d'heures complémentaires, l'utilisation de l'électricité, le coût de l'électricité,... ce sont tous ces indicateurs que le Ministère nous demande pour évaluer la santé financière de l'établissement et voir si celui-ci est capable de soutenir certaines formations. De plus, les heures complémentaires sont très élevées. Je rappelle que nous avons pratiquement 62 parcours de plus par rapport au contrat précédent et 22 mentions de plus par rapport au contrat précédent. Il ne nous revient pas de dire que nous ne voulons pas de telle ou telle formation. Le Ministère verra en fonction de la spécificité de ces formations, en fonction de nos possibilités, ce que nous sommes capables de faire. Il faudrait que les formations soient innovantes. Les formations qui ne sont pas innovantes et qui sont redondantes, je pense qu'elles ne retiendront pas l'attention du Ministère. Ce sont toutes ces informations contenues dans ces documents, qui sont envoyées

au Ministère, à charge pour eux de faire le calcul. Je pense que l'on peut à tort, donner un avis défavorable à une formation qui peut être intéressante pour notre région. En même temps, donner un avis favorable c'est peut-être se prononcer trop vite.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Deux questions : la première c'est que vous avez parlé à Madame COLLARD de pouvoir évoquer la question des effectifs. Dire que l'on revoit les effectifs c'est bien, mais pour avoir un critère il faut connaître les seuils et donc savoir de manière précise au-delà de quel nombre d'étudiants la formation est jugée soutenable ou pas. Ce n'est pas suffisant de nous dire que l'on n'atteint pas les effectifs, on a forcément tous mis en cause l'effectif.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Mais vous l'avez fait en groupe ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir, c'est vraiment la question de la fiabilisation de ces données. Les chiffres que vous avez utilisés sont-ils fiabilisés Il y a des éléments qui nous ont surpris. Serait-il possible d'avoir une présentation de ces chiffres et d'avoir une explication, et donc de nous permettre de savoir si effectivement les données utilisées sont fiabilisées ou pas ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Pour répondre à votre première question, je ne crois pas... en tout cas, je n'ai pas connaissance de seuil que le Ministère aurait fixé. Il me semble que la soutenabilité est un ensemble d'éléments. Je pense que vous avez tous eu connaissance du tableau des indicateurs que le Ministère demande de fournir, qui est très complet. C'est un ensemble de critères pour lesquels nous n'avons pas de seuil – je pense que Monsieur le Président pourra confirmer.

En ce qui concerne votre deuxième question, les effectifs. Vous devez savoir que le système d'information est quelquefois un peu défaillant. Nous avons utilisé les effectifs qui ont été fournis par les services qui accèdent à APOGE ou aux effectifs SISE, nous avons utilisé les effectifs qui nous ont été fournis. En termes de fiabilisation, je n'ai pas plus d'éléments.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur ROOS

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je dirai que les informations – vous n'avez pas répondu à la question – qu'il y a des informations du Ministère qui sont parvenues en Guadeloupe et qui ne sont pas arrivées jusqu'en Martinique. J'ai l'impression qu'il y a une certaine discrimination entre les Pôles.

Deuxième point : Monsieur le Président, je note un paradoxe assez incroyable au niveau de vos propos. Vous dites quelque part qu'il y a trop d'heures complémentaires et qu'il est donc nécessaire de faire des économies, mais en même temps, nous présentons toutes les fiches. J'imagine qu'il y a quand même quelque chose qui ne va pas à ce niveau. Soit on fait un effort et on essaie au niveau de chaque pôle de présenter des fiches qui montrent qu'il y a une cohérence par rapport au Ministère, que nous sommes capables de faire un certain tri et que nous avons quand même un raisonnement. Dernière chose, si j'ai bien compris, le Ministère va faire le tri. S'il fait le tri, nous n'avons qu'à dire « amen ». Finalement, quel est l'intérêt de nos travaux – je parle du pôle Martinique, je ne me prononcerai pas au niveau du pôle Guadeloupe – mais quel est l'intérêt de nos travaux ? Si les formations ne sont passées ni en composante, ni en CFVU, pourquoi présenter cela au Ministère ? Franchement, vos arguments sont vraiment très peu convaincants.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame JONVILLE avait demandé la parole.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je rejoins un peu l'intervention précédente et je voudrais aussi alerter l'ensemble des membres du conseil sur notre responsabilité. Si nous n'assumons pas nos responsabilités, finalement c'est la démocratie qui perd parce que nous n'allons pas remonter tous les parcours supplémentaires et au final, c'est le Ministère qui décidera. J'ai regardé les fiches, j'ai vu des redondances. Je pensais que nous aurions discuté des redondances aujourd'hui, quitte à ce que ce soit âprement, mais du moment où on refuse d'en discuter et qu'on laisse le Ministère arbitrer, on se retire complètement du débat. Je pense que ce ne serait pas responsable de notre part.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une affaire de confiance. Je vais déjà répondre à Madame JONVILLE. Une fois que les fiches sont envoyées au Ministère, nous avons un peu de temps pour travailler entre nous. Cela veut dire qu'il y a des diplômés qui sont les mêmes sur les pôles. Il m'appartient de réunir les deux équipes – je sais, par exemple qu'en droit et économie, il y a les mêmes diplômés sur les deux pôles – réunir les deux équipes pour voir comment harmoniser soit en mutualisant, soit en faisant la formation sur un seul pôle mais se préparer aux différentes questions que nous posera le Ministère. Le travail n'est donc pas terminé, il continue. Je reviendrai vers vous pour discuter des formations qui me paraissent un peu limitées. Cela nous permettra de nous préparer aux différentes questions qui seront posées. Je voudrais également répondre à la question de Monsieur ROOS. Je suis désolé Monsieur mais les informations qui sont arrivées en Martinique sont les mêmes qui sont arrivées en Guadeloupe. Il n'y a pas de discrimination. Ce n'est pas parce que la présidence est sur le pôle Guadeloupe, que j'ai plus de lien avec le pôle Guadeloupe qu'avec le pôle Martinique. Les informations sont diffusées en même temps et je dis la même chose sur les deux pôles.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce ne sont pas les mêmes informations.

**M. le Président Eustase JANKY** – L'information a été donnée de la même manière qu'aux autres, le Vice/président de la CFVU est au courant. Ce que j'ai à dire aux vice-présidents, je l'écris toujours. Je fais un tir groupé, je mets les deux vice-présidents au courant en même temps. Il appartient à chaque vice-président de diffuser l'information pour que vous soyez informés au moment de faire le travail.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame ROGERS.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je voulais faire noter simplement que le parti pris de la CEVU de Martinique a été celui d'offrir une offre contractée. Concernant ce que vous avez dit, il n'y a absolument pas une offre plus importante. De manière globale, le nombre de parcours et de mentions que nous offrons en Martinique est inférieur de beaucoup – par exemple en ALL – à ce que nous proposons avant. Nous avons vraiment essayé de rentrer dans une logique de prise en compte des remarques que vous nous avez faites, des difficultés financières de notre établissement ; logique de responsabilité en disant qu'on ne peut pas continuer, il faut voter des formations de qualité et accueillir les étudiants dans de meilleures conditions. C'est le choix que nous avons fait, il nous a semblé que c'était un choix responsable, c'est la raison pour laquelle nous avons mis des avis défavorables et des avis favorables. Nous nous sommes basés à chaque fois, comme vous l'avez fait, sur les effectifs mais aussi sur la plus grande couverture pédagogique, donc la capacité des collègues à mettre en œuvre les formations proposées. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Madame. Monsieur JEHEL.

**M. Louis JEHEL** (*VP/CFVU Martinique*) – Pour la commission CFVU Martinique, nous avons effectivement mis en place plusieurs groupes de travail qui ont une certaine progression dans la mise en route, au fur et à mesure nous avons construit ensemble l'intégralité de ce qui était attendu et nous avons travaillé sur les questions exprimées sur l'offre de formation – mais pas globalement sur tout ce qui était proposé – en considérant que la CFVU avait à se pencher, à analyser les différentes demandes qui étaient faites. Nous avons donc élaboré et identifié 13 critères qui nous permettaient de considérer que l'analyse des chapitres et des chiffres qui était faite, répondait à ces critères, pour que nous soyons capables d'avoir un socle partagé avec l'ensemble des collègues, des chefs de projets et des doyens des composantes que nous avons reçus dans les commissions de la CFVU. Vous avez ces critères qui ont été proposés et il y avait effectivement un certain doute sur les fiches. Dans le message que vous avez reçu officiellement, les fiches devaient être analysées localement sur chacun des pôles, en tous les cas sur notre pôle de Martinique, et les porteurs de projets ne pouvaient pas transmettre directement des informations au Ministère, sans avoir eu la reconnaissance et l'analyse de leurs composantes et de la CFVU. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré ce système et que nous avons analysé jusqu'à vendredi dernier, les différentes fiches au vu de ces critères et en exprimant un avis favorable ou défavorable, en considérant qu'il était important que nous exprimions ces souhaits sur le pôle de Martinique et que nous puissions les transmettre à la Présidence et au Ministère pour qu'ils puissent être entendus. Au vu de l'engagement de l'offre de formation sur l'Université pour le pôle de Martinique, nous voulions avoir une position ferme, une position qui a également évolué avec l'ensemble des documents que nous avons reçus. J'ai encore reçu hier de nouveaux documents complémentaires, mais nous avons pris la décision de décerner un avis favorable ou défavorable au vu des informations qui nous avaient été transmises en considérant qu'il était important pour nous de nous positionner précisément sur chacun des diplômes qui étaient proposés, de pouvoir recevoir les personnes qui le souhaitaient et que nous avons interrogé parce qu'il nous manquait des informations.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – En ce qui concerne les effectifs étudiants qui est votre premier critère, Monsieur JEHEL, j'aimerais savoir comment vous l'avez considéré. De manière absolue ou en comparaison aux effectifs précédents ? Autre question, nous avons dû assister à la même réunion avec le Président, où on nous disait de ne pas donner un avis favorable ou défavorable, mais simplement des commentaires sur chaque diplôme.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – Deux choses. Pour le critère des effectifs, nous avons bien sûr considéré les informations qui étaient transmises sur les effectifs des années précédentes et les perspectives de l'année suivante.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Sur quelles données vous vous êtes basés pour les effectifs des années précédentes ?

**M. Louis JEHEL** (*VP/CFVU Martinique*) – Nous avons pris les données partagées de l'établissement que Monsieur GRATIEN nous a transmises pour les années précédentes.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous avons également utilisé le fichier établissement que l'on est en train de préparer dans lequel il y

avait des données qui permettaient de voir notamment qu'il y avait une baisse des effectifs Master à l'échelle de l'établissement de presque 50 %, avant c'était 28 %, une baisse tout à fait relative pour la licence. L'effort était porté sur les Masters et beaucoup moins sur les Licences. Sur les licences, on pouvait globalement rester sur un niveau comparable au nombre de parcours. Ensuite, nous avons utilisé des seuils tout à fait précis, qui sont ceux de l'établissement et nous avons aussi pris en compte pour la licence, les chiffres de la L3 pour savoir si une filière pouvait être ouverte ou pas ; pas les chiffres de la L1. Ensuite, nous avons également pris en compte les flux entrants sur la base des données de l'académie, et pas seulement sur les déclarations des collègues qui parfois sont un peu généreux dans leurs perspectives, ce qui est légitime mais qui n'est pas suffisant pour donner un avis favorable.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président. Il y a véritablement un problème, puisque vous commencez cette réunion en nous disant que nous devrions faire des économies en n'élaborant plus les procès-verbaux, et lorsque nous arrivons au point de l'accréditation, vous nous indiquez que la CFVU n'avait pas d'avis à donner, que tous les diplômes, toutes les fiches AOF doivent remonter au Ministère. Or, le déficit de l'établissement vient de là. En ce qui concerne le tableau du pôle Guadeloupe, j'ai pointé avec les six chiffres officiels (j'ai les chiffres dans le tableau) il y a beaucoup d'erreurs. Je prends l'exemple du Master en math, je suis surpris de voir l'effectif, compte tenu du fait que l'année dernière il y avait trois étudiants en M1 math Mamo, et en deuxième année, zéro étudiant. Je ne sais pas sur quoi s'est basée la CFVU Guadeloupe, pour donner maintenant ces chiffres. Au 11 septembre de cette année, il y a un étudiant inscrit en M1 et trois étudiants en M2. Donc, il y a une grosse différence entre les 15-20 et les 10-20 qui sont au tableau. Je suis assez... je dirai triste de ce qui est en train de se passer parce que nous sortons d'une situation financière difficile, malheureusement on continue sur ce fonctionnement où chacun vante le diplôme de son collègue, ce qui maintient l'établissement dans ce gouffre financier. Le travail du CAC est de ne pas accepter cela.

S'il nous faut réexaminer, point par point, l'intégralité des diplômes, des fiches AOF proposées par cet établissement à l'intérieur du CAC, nous devons le faire. Ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui est irresponsable : deux poids, deux mesures. Vous avez un pôle avec une CFVU qui a travaillé, vous savez très bien que lorsque vous émettez un avis défavorable à un dossier proposé par un porteur de projet, ça peut générer des tensions. Donc, le pôle Martinique prend ses responsabilités et de l'autre côté, on a une CFVU qui dit « on valide tous les diplômes proposés par les porteurs de projet ». Nous avons un second problème en Martinique, c'est que certaines fiches AOF veulent passer par une autre procédure. Comme par hasard, ces porteurs de projet sont les proches du Président... comme par hasard. Monsieur le Président, nous sommes dans une situation explosive, je vous demande de vous ressaisir parce qu'il y a vraiment un problème. Tout ce que nous faisons ici aujourd'hui, sera su à l'extérieur donc il faut que nous nous ressaisissions, que nous nous mettions au travail pour élaborer des critères et proposer au Ministère certaines fiches AOF afin de respecter l'autonomie de l'Université. Ce n'est pas le Ministère qui va nous imposer l'offre de formation.

Par ailleurs, Monsieur le Président, s'il vous plait... par ailleurs, le pôle Martinique est en attente. Je pense qu'en tant que Président, il est normal que vous alliez au Ministère défendre fortement les propositions du pôle Martinique et que vous ne remontiez pas les fiches AOF qui ne sont passées par aucune procédure. Monsieur le Président, je vous mets en garde contre ces dysfonctionnements. Merci.

**M. AUDEBERT** – Madame SMITH-RAVIN

**M. le Président Eustase JANKY** – Je souhaite d’abord répondre à Monsieur DORVILLE. Monsieur DORVILLE, lors de notre dernière réunion, je vous ai dit qu’il faudrait peut-être apprendre à parler aux collègues. Quand vous dites à un Président « de se ressaisir », je pense qu’il faudrait peut-être que vous appreniez à parler autrement aux différents collègues et au Président. C’est la première chose que je voulais vous dire. Ce n’est pas vous qui allez dicter au Président, ce qu’il faut faire. Le Président travaille avec un conseil, ce n’est pas vous seul qui allez dicter les choses. Ce type de comportement est regrettable pour un enseignant-chercheur dans une instance aussi importante de l’Université. Je pense qu’il faudrait vraiment que vous fassiez des efforts à ce niveau. Je suis désolé de vous le répéter, la dernière fois que je vous l’ai dit, je croyais que vous l’aviez compris mais vous continuez à faire pareil. Quand vous dites que l’on a accepté toutes les fiches AOF de la Guadeloupe, j’ai dit que ce n’est pas nous qui accréditons l’établissement. Nous nous contentons juste de faire remonter les fiches AOF, ce n’est pas nous qui accréditons, nous avons des avis... et encore, nous avons des avis sur la méthodologie, sur les points forts et les points faibles des formations. Maintenant, aller noter les formations, je ne suis pas capable de le faire ce d’autant que ce n’est pas sur cela que le Ministère va se baser pour accréditer ou pas une formation. Je suis désolé, mais ça va beaucoup trop loin, Monsieur DORVILLE. Nous sommes là pour discuter, ce n’est pas à chaque fois que l’on veut faire passer un message, que l’on doit essayer de passer par les autres.

**M. AUDEBERT** – Madame SMITH RAVIN.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Bien que les propos de Monsieur René DORVILLE soient effectivement virulents, je pense que je souscris en grande partie à ce qu’il vient de dire. Je ne comprends pas pourquoi le Ministère serait plus habilité à savoir ce qui serait bien pour nous, alors que vous êtes Président de l’Université, que vous êtes entouré de conseils, de personnes élues, je ne comprends pas pourquoi brusquement ces personnes n’auraient pas la capacité de juger de ce qui est nécessaire pour leurs pôles. C’est ce que je voulais dire.

Autre chose qui m’inquiète énormément : après que vous soyez monté au Ministère, nous avons passé je ne sais combien de mois, dans une attente. On se demandait sur le pôle ce qui allait arriver, on attendait. Et brusquement, on nous a demandé de travailler. Là, vous nous dites que vous allez monter au Ministère et que l’on va redescendre après pour travailler ensemble. Ce n’est pas logique. Je trouve cela très ridicule. Nous irons nous ridiculiser auprès du Ministère. Je vous prie de m’excuser, je vous le dis parce que c’est ainsi que je le vois. Nous avons des instances sur les pôles pour travailler, pour la communauté, pour les étudiants. Comment peut-on aller au Ministère et lui demander de travailler pour nous ? A quelle époque sommes-nous revenus ? A quelle époque ? C’est... je ne parlerai même pas de la colonisation. Nous ne sommes même pas capables de décider pour nous... non, non mais ça devient très grave. Je ne souscris pas du tout à ce genre de démarche. Si j’ai le Ministère devant moi, je n’hésiterai pas à lui dire que nous sommes capables, nous sommes des gens responsables. Nous avons élu des personnes, des collègues et nous faisons confiance à ces personnes pour prendre des décisions favorables ou défavorables. Nous devons accepter ces décisions. Si nous ne sommes pas d’accord, nous en discutons... nous en discutons mais nous ne pouvons pas accepter de demander au grand chef, là-haut, de prendre les décisions pour nous. Je trouve cela tout à fait inadmissible et ridicule.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame SMITH, je vous rappelle que les diplômes sont nationaux, ce n’est pas nous qui détenons la clé. Je vous rappelle que le Ministère connaît parfaitement notre établissement et sa situation financière. Le Ministère connaît parfaitement

les formations qui sont innovantes, les formations qui offrent des débouchés pour nos étudiants parce que c'est aussi cela l'objectif. Qu'offrons-nous à nos étudiants, quels sont les débouchés que nous offrons à nos étudiants ? Cette question est fondamentale. D'autre part, le travail d'aujourd'hui n'est pas un travail inutile parce qu'il y aura un CAC qui validera au moment de passer devant le CNESER. C'est le CAC qui validera notre offre de formation avant de passer devant le CNESER. C'est l'instance la plus importante, nous ne le ferons pas maintenant parce que cela signifierait que nous validons toutes nos formations alors qu'en réalité il va y avoir les navettes, et après les navettes nous devons voter en CA.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Si j'ai bien compris, ça dépendra des décisions du Ministère. Donc nous validons les décisions du Ministère puisque nous ne sommes pas capables de valider quoi que ce soit.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame SMITH, j'ai dit qu'il y aura des navettes, cela veut dire que je reviens vers vous.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Justement, je n'ai pas envie d'avoir de navettes, si moi-même je ne peux pas proposer quelque chose. Franchement, ça n'a pas de sens, Monsieur le Président. Avec tout le respect que je vous dois, vous devriez réfléchir à cela, ça n'a pas de sens... ça n'a pas de sens.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, nous avons remarqué sur le pôle Martinique que ce sont vos proches qui tentent de faire passer des fiches AOF sans passer par les instances. C'est un fait, Monsieur le Président. Vous ne voulez pas l'entendre, mais vous le savez très bien, c'est un fait.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur... Monsieur...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous avez mis en place un comité d'accréditation où il n'y avait aucun élu... aucun élu dans ce comité, aucun élu sur la Martinique. C'est un fait, ça ne s'est jamais vu dans notre Université...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne sais pas si Monsieur JEHEL...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... maintenant, maintenant si vous trouvez que je dépasse les limite – je vous l'ai déjà dit, nous nous sommes rencontrés dans votre bureau en Martinique – vous saisissez la commission disciplinaire et vous me traduisez devant cette commission. Je vous l'ai déjà dit. Maintenant, je vous dis la vérité et tout le Bureau sait que ce que je dis est vrai. Certains sont tenus par une promesse faite, par une promesse d'avoir une HDR, ...moi je ne suis tenu par rien et vous le savez. Lors de votre campagne, vous êtes venu me voir en me disant « je vous donnerai un gros poste », j'ai indiqué que je ne veux de rien.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE, je ne suis pas sûr que...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je n'admets pas que Monsieur JANKY...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne suis pas sûr d’avoir eu l’occasion de vous rencontrer durant ma campagne. Je ne suis pas sûr du tout de vous avoir rencontré en dehors des réunions que j’ai faites en Martinique. Je n’ai eu aucune réunion personnalisée avec vous, je pense qu’aujourd’hui, il faut arrêter de dire cela. C’est vraiment un gros mensonge.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... qui a été administrateur au CA avec moi, et qui sait très bien les positions que nous avons défendues dans le respect des règles de cette Université. Il le sait très bien.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LEMOINE voudrait parler.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... donc, Monsieur le Président, vous n’allez pas me faire la morale. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LEMOINE voudrait parler.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – En tant que membre de la commission CFVU polaire je vois bien, en relisant le tableau réalisé en Guadeloupe et le petit document sur la Martinique, que les conclusions ne sont pas forcément les mêmes. J’avais cru comprendre que c’était un peu ce qui avait été demandé, il ne faut pas oublier que les commissions polaires font des propositions et qu’ensuite, en fonction des arguments qui lui sont donnés, le CAC fait des commentaires ou donne des avis favorables ou défavorables. C’est vrai que j’ai été un peu surprise de voir qu’en Martinique, on avait marqué « avis favorable et défavorable » et que face à ces avis, il n’y avait aucun argument. En même temps, je rejoins la position de Madame JONVILLE pour les décisions, c’est vrai qu’en même temps c’est très bien. C’est vrai que le pôle Martinique a peut-être fait quelque chose de plus... est allé beaucoup plus loin que ce que l’on a décidé de faire ou que l’on nous a demandé peut-être de faire – je ne sais pas, je ne vais pas polémiquer là-dessus – en Guadeloupe. Ce qui me manque pour la Martinique, même si je fais confiance aux collègues du pôle Martinique, ce sont les raisons des avis défavorables et favorables. Si j’ai bien compris, c’est en fonction des critères que nous avons-nous-mêmes appliqués pour la Guadeloupe avec le tableau. En tant que membre – c’est ainsi que je l’ai perçu – je vois que le tableau qui est mis à notre disposition par rapport à la Guadeloupe permet normalement à tous les acteurs et à tous les membres du CAC, de réfléchir et de donner un avis avec un certain nombre d’éléments. De là à dire que certains chiffres sont pipés ou ne sont pas tout à fait bons... En tout cas, pour avoir participé à cette réunion, nous avons tout simplement pris les seuls documents qui étaient à notre disposition c’est-à-dire les fiches AOF qui sont sur le net depuis... je les ai reçues depuis un certain temps. En tout cas, je pense que l’on peut leur faire confiance. J’aimerais bien que l’on avance, je pense effectivement que la Martinique est allée au-delà de ce qui a été fait en Guadeloupe. J’avoue que j’aurais aimé que l’on fasse ce choix en Guadeloupe avec « avis favorable ou défavorable », sauf que l’on nous dit comment faire. Maintenant, je pense que continuer à discuter comme nous venons de le faire durant un quart d’heure ou 20 minutes... regardons les tableaux, regardons ce qui nous a été donné et essayons d’avancer.

**M. AUDEBERT** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, lors du Conseil d’Administration du 21 février dernier vous avez, dans vos propos liminaires, annoncé aux administrateurs de l’Université des Antilles, le report de l’accréditation de l’offre de formation d’une année. Alors que nous avions déjà une offre qui datait de plus six ans, qui avait

déjà été présentée au salon FORMEO notamment pour la Martinique, vous avez pris cette décision de report avec le Ministère, au motif (je vous cite) : « *que l'offre doit être réfléchie, concertée et ordonnée, qu'elle doit être forte, cohérente et réaliste pour permettre de véritables négociations fructueuses avec le Ministère* ». J'entends les collègues s'exprimer aujourd'hui, nous avons eu de nombreux échanges sur le pôle avant ce CAC, permettez-moi de vous dire que je suis extrêmement inquiète et surprise de la façon dont vous souhaitez... dont vous nous proposez de remonter l'offre, parce qu'elle ne répond à aucun des critères que vous aviez, vous-mêmes, énoncés lors du Conseil d'Administration du 21 février dernier. En tout cas, pour ce qui concerne le pôle Martinique, nous avons décidé de nous mettre au travail. La CFVU a pris en main cette évaluation de l'offre de formation de pôle, a proposé des critères parce qu'elle a estimé qu'elle ne pouvait pas travailler sans critères objectifs pour évaluer l'offre de formation. Cette offre nous a été présentée au conseil de pôle du 26 septembre dernier, nous avons donc décidé en conseil de pôle, de transmettre nos décisions au CAC et à la gouvernance, décisions qui ont été saluées à l'unanimité par l'ensemble des membres du conseil de pôle, qui ont noté le travail extrêmement rigoureux et constant de la CFVU, dans des délais très contraints.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY...

**Mme Odile FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Le conseil de pôle s'est positionné sur les propositions de la CFVU, en donnant à l'unanimité un avis favorable au sujet de l'offre de formation, sous réserve des amendements qui ont été ensuite apportés. Le conseil s'est également positionné pour exclure toute autre proposition ou avis qui n'émanait pas de la CFVU du pôle Martinique. De façon plus globale, le conseil de pôle a estimé qu'il était absolument indispensable que l'offre de formation qui remonte au Ministère soit celle pour laquelle il y a eu des avis donnés par les différents instances et conseils qui ont toute la légitimité pour le faire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY avait demandé la parole.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du Conseil d'Administration*) – Merci Monsieur le Président. Je voudrais juste donner un avis. Je constate les divergences de points de vue des deux côtés mais en réalité, les travaux qui ont été effectués aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe, sont à peu près équivalents dans leur finalité. Il y a en Guadeloupe, non pas des avis favorables et défavorables mais des recommandations qui sont des recommandations fortes, ce qui signifie que si ces recommandations ne sont pas suivies ou ne sont pas possibles... s'il n'est pas possible de les suivre, cela veut bien dire que les formations sont en danger. Ce n'est donc pas un avis défavorable ferme mais il y a une motivation pour dire quels sont les problèmes ou quelles sont les recommandations. Forcément, avec ces critères et avec ces recommandations, on voit bien quelles sont les formations qui, à priori, ne posent pas de problème et celles qui en posent. Maintenant ce qui est – Madame LEMOINE l'a dit – un peu gênant au niveau du pôle Martinique, c'est que l'on n'a pas la motivation. Or, on sait bien que lorsque l'on émet un avis défavorable, il faut le motiver. Donc là, nous aimerions aussi savoir quelles sont les motivations pour les avis défavorables. C'est normal de faire des choix, c'est le travail des élus, nous devons donc respecter les heures qu'ils ont passées à étudier les dossiers mais pour l'avis défavorable, il devrait y avoir une petite ligne justifiant de cet avis défavorable. A la lumière de tout cela, je pense que l'on peut à nouveau donner un avis en CAC et les avis favorables seront ensuite étudiés au Ministère. Il y aura à ce moment-là une navette avec nous et ça reviendra en CAC. Je ne suis pas sûr que les travaux soient très différents sur les deux pôles, je pense que c'est de la sémantique. Il y a des recommandations très fortes qui montrent bien que si elles ne sont pas satisfaites en Guadeloupe, le diplôme ou la formation ne pourra pas ouvrir. Nous passons beaucoup de temps à discuter sur des mots, mais peut-être faudrait-il discuter vraiment sur les formations les unes après les autres.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je souhaitais revenir sur certains propos qui ont été dits. Je soutiens et je souscris aux mots qui ont été employés par ma collègue Madame SMITH RAVIN. J'ai l'impression que l'on est en train de nous infantiliser. Vous dites, Monsieur le Président, que le Ministère regardera grosso modo si nos maquettes correspondent ou rentrent dans le moule des diplômes nationaux. Mais nous sommes entre nous, nous sommes entre professeurs, entre maîtres de conférences, donc nous savons tout cela. Nous n'apprenons pas aujourd'hui que les diplômes que nous allons construire sont des diplômes qui correspondent à des critères nationaux. Ça me gêne effectivement parce que le Ministère sait ce qui est bon pour nous... plus que nous finalement, ... je suis sidéré. Pour reprendre les termes de la professeure de danse de ma fille, nous ne sommes pas des bwabwa, nous ne sommes pas des... nous nous sommes quand même posé un certain nombre de questions. Nous suivons les directives du Ministère, nous avons les arrêtés. Nous sommes quand même capables de savoir – sauf mauvaise volonté – si nos diplômes correspondent aux critères ou non. Je pense qu'il faut au contraire que nous fassions preuve de maturité, preuve de responsabilité. Il faut que nous soyons capables tous ensemble, de monter une offre de formation qui – comme vous l'avez dit vous-même – prenne en compte par exemple le critère des heures complémentaires ou tout autre critère. Mais si nous faisons tout remonter, quelle est la cohérence entre dire que nous fournissons des heures complémentaires et balancer tous les diplômes, tous les parcours, sans aucune autocensure ? Merci Monsieur le Président.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je voudrais d'abord dire que je partage ce que Madame LEMOINE et Monsieur GEOFFROY proposent, il faut passer au concret et ensuite, effectivement on décide. Personnellement, je souhaiterais plus que l'on fasse remonter une offre ordonnée, concertée – comme vous l'avez souhaité Monsieur le Président – donc avec des avis qui soient pris par le CAC et non pas quelque chose qui soit un peu fourre-tout. C'est mon sentiment, je pense que c'est ce que nous devons à la jeunesse de notre territoire. Il y a un extraordinaire travail des collègues, faisons-en sorte que cette offre de formation puisse être mise en œuvre. Je pense effectivement qu'il faut passer au concret et regarder les informations.

Je vous dirai deux choses. D'abord que nous sommes tout à fait prêts à expliciter tous les avis que nous avons donnés. La demande des collègues me paraît complètement légitime. Nous n'avons pas eu de consignes quant à la manière de faire, il nous a paru intellectuellement impossible de donner des avis, de faire des commentaires sans avoir des critères, de donner des avis qui ne soient pas motivés. Nous ne les avons pas prévus sur le document que vous avez reçu, parce que ces documents ont été transférés à la communauté, il y a une question de discrétion par rapport à l'ensemble de la communauté, une délicatesse qui fait que nous ne les avons pas indiqués. Néanmoins, nous avons ces informations et je pense – les collègues me diront s'ils sont d'accord ou non – que nous pouvons tout à fait expliciter les choix qui ont été les nôtres, ce qui paraît une demande légitime de la part du CAC.

Le dernier point que je voudrais rappeler, c'est qu'il me semble tout de même que l'offre des licences pro est une offre de proximité qui devrait répondre aux besoins du site – non pas du site en tant que grand site Université des Antilles, mais au niveau du territoire – et que nous avons une légitimité à faire remonter une offre qui nous paraît adaptée aux besoins de notre espace martiniquais, de notre territoire Martinique-Guadeloupe par rapport aux besoins qui nous ont été remontés tant du Rectorat avec lequel nous avons travaillé, que du partenaire de la politique de site que nous avons entendu, à qui nous avons soumis notre offre. Il nous paraîtrait difficile aujourd'hui de bloquer, de dire silence.

Il me semble que vous avez bien dit, Monsieur le Président, qu'il n'y a pas que notre désir qui doit être pris en compte, nous avons besoin d'avoir des informations concernant la situation de l'établissement. Je vous demande donc très solennellement, de présenter à la communauté le

dossier d'établissement qui remonte avec les chiffres quant aux effectifs, les chiffres quant à la situation financière de l'établissement qui sont les seuls éléments qui nous permettront d'y voir clair, les taux de couverture et tous les éléments fondamentaux dont nous avons besoin. Vous nous avez dit que GIROFLE serait la solution. Quand aurons-nous les éléments pour GIROFLE que nous avons souhaité utiliser pour affiner notre proposition. Je crois que c'est le moment de nous donner toutes ces informations. Je vous en remercie Monsieur le Président.

**M. AUDEBERT** – Madame SMITH RAVIN.

**M. le Président Eustase JANKY** – Si vous voulez que nous revoyions les offres de formation, il faudrait que nous avancions un peu.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Juste pour aller dans le sens de la dernière partie de l'intervention de Madame ROGERS, parce que j'essaie de réfléchir... j'essaie de comprendre un peu les choses mais je n'y arrive pas tellement. La seule possibilité, la seule raison pour laquelle je vois que vous voulez monter tout en vrac, c'est parce qu'il n'y a pas de politique de l'établissement. Effectivement, quand vous arrivez au Ministère sans politique de l'établissement – la politique de site, n'en parlons pas – vous avez du mal à pouvoir proposer quelque chose donc c'est le Ministère qui choisira. Je pense que c'est là où se trouve la faille. Si vous avez vraiment écrit la politique de l'établissement, peut-être que vous devriez nous en envoyer une copie. S'il n'y a rien d'écrit, effectivement il y a un problème et je comprends pourquoi vous voulez tout monter en vrac. En tant que membre du CAC, je n'accepterai pas que ce soit fait ainsi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame SMITH RAVIN, depuis six ans il n'y a pas de politique dans cet établissement. Cela fait six ans qu'il n'y a pas de formation et de recherche. On n'a rien eu depuis six ans, vous n'avez rien fait pour cela.

**Mme SMITH-RAVIN** – Non, mais c'est vous qui dite une chose pareille, Monsieur Le Président ? Vous faites honte à tous les collègues qui sont dans cet établissement, c'est inadmissible.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous demande Monsieur le Président, de respecter l'ex Présidente Corinne MENCE CASTER.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je n'ai mentionné personne.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous étiez administrateur, vous n'avez jamais ouvert la bouche pour défendre une position éthique et déontologique. Monsieur le Président, je vous demande de ne plus salir l'ex Présidente de l'Université...

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... vous allez passer votre temps à faire cela, je vous le défends. Maintenant, stop.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il y a une politique d'établissement, on a assaini les comptes. Vous connaissez l'affaire CEREGMIA. Vous avez trouvé une situation financière stable, propre, ce qui n'était pas le cas depuis 20 ans, dans cet établissement...

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LETIN voudrait prendre la parole.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... donc, je vous demande de modérer vos propos. Merci Monsieur le Président.

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je souhaiterais simplement que le débat soit reconcentré sur les points à l'ordre du jour dont le point sur l'accréditation de l'offre de formation. Il y a eu une proposition d'analyser, ligne après ligne, des différentes formations et avis. Il est près de 11h00, je souhaiterais vraiment que nous puissions avancer sur ces différents points, s'il vous plaît. Je vous demande de vous concentrer tous uniquement sur cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est ce que j'ai proposé. J'ai dit que si nous voulons avancer sur les propositions qui ont été faites, il faudrait arrêter de parler d'autre chose. Nous allons maintenant reprendre la fiche ...

(Discussions simultanées)

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous verrons les formations qui posent problème. Celles qui ne posent pas de problème, nous les passerons en CT. Nous commençons par le pôle Martinique. Dans le domaine ALL, vous avez plusieurs formations qui sont proposées, beaucoup ont été proposées au DPLSH... Nous allons commencer par le pôle Martinique Faculté de lettres et sciences humaines, nous avons la Licence A 1, un avis favorable a été donné. Est-ce qu'il y en a d'autres formations qui posaient problème au niveau de la Faculté des Lettres ? Madame LEMOINE...

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est marqué avis favorable, mais en fait, on n'a même pas l'information de savoir si c'est une création, un renouvellement ou une restructuration. Je trouve que ça manque pour donner un avis... au moins une fiche AOF ;

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il s'agit d'une création et toutes les fiches AOF sont disponibles à l'ensemble de la communauté sur NUXEO. Mais il s'agit d'une création, je ne vois pas pourquoi elle pose problème à priori puisque c'est une création, donc la question de l'innovation peut être pris en compte.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y en a-t-il d'autres ?

**Mme Anne PAJARD** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Serait-il possible que la CFVU de Martinique présente les modalités selon lesquelles ils ont travaillé, les critères... les éléments qui ne sont pas décrits mais sur lesquels ils ont – si j'ai bien compris – fait un gros travail oral apparemment parce que nous les élus qui ne faisons pas partie de la CFVU, nous n'avons pas ces informations.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que nous avons déjà dépassé cette étape, nous sommes à une étape supérieure qui est de dire ce que nous pensons des formations qui ont été validées ou pas.

Monsieur JEHEL.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – Monsieur le Président, pour répondre en partie à la question posée, sur le relevé de décisions de la CFVU de Martinique du 25 septembre, vous avez au verso la liste des critères que nous avons proposés avec huit critères généraux :

- 1- les effectifs d'étudiants,
- 2- innovation,
- 3- adéquation de la formation aux problèmes du territoire,
- 4- adéquation de la formation à la demande des étudiants,
- 5- taux de couverture pédagogique,
- 6- l'existence de moyens et cofinancements, financements complémentaires,
- 7- internationalisation des formations,
- 8- conseil de perfectionnement.

Deux critères spécifiques pour la licence :

- 1- le principe de spécialisation progressive et de pré- professionnalisation des étudiants,
- 2- la mise en place du dispositif spécifique de réussite pour la licence.

Trois critères spécifiques pour le Master. :

- 1- un laboratoire de recherche de taille suffisante,
- 2- un partenariat avec les unités de recherche extérieures ou avec le monde socio-économique (80 mentions ou mentions accueil de collaboration pédagogique, accueil d'étudiants ou interventions pédagogiques)
- 3- toute l'équipe pédagogique de master doit être composée d'une majorité d'enseignants chercheurs et tendre vers au moins 2/3 d'enseignants chercheurs.

Ce sont vraiment ces critères que nous avons actés sur l'ensemble de la commission avec toutes les catégories de professionnels présentes, y compris les étudiants qui étaient très présents et engagés dans le travail de préparation de ces éléments depuis deux semaines.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai juste une remarque à faire concernant les Masters. Ce ne sont pas que des enseignants chercheurs, il faut des professeurs, des HDR et en minorité peut-être, l'enseignant chercheur autre que HDR et professeur. Monsieur JEHEL je vais vous laisser la parole pour analyser l'offre de formation de la Martinique : les points forts, les points faibles, les formations que vous n'avez pas retenues et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues.

**M. Narcisse ZAHIBO** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Juste avant que Monsieur JEHEL ne fasse une mise au point générale, je relève dans les commentaires sur certaines licences en Martinique, notamment la STS, « *avis favorable, avec le soutien du Rectorat* ». Néanmoins, les porteurs de projets sont invités à mettre la fiche AOF en conformité... » Le terme « en conformité » sur une fiche AOF, le format est clair. Une fiche AOF n'est pas en conformité... il y a une différence entre mettre une fiche AOF en conformité et le fait que la fiche AOF même mise en conformité ne remplisse pas les critères de l'accréditation. Je crois qu'il y a un flou artistique là-dessus, nous venons de discuter des critères pendant très longtemps mais ... ces deux éléments m'interpellent. C'est pareil aussi pour la licence industrie, il est indiqué « sous

réserve de la mise en conformité », ça me paraît plus flou. Du coup, ça remet en question tout ce qui a été dit tout à l'heure. On a beau monter sur ses grands chevaux pour évoquer certains critères, le terme « conformité » m'a l'air d'un flou artistique incroyable.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sur le terme « mise en conformité » nous avons vérifié au niveau de la CFVU que la durée de stage – pour la licence professionnelle par exemple, il y a une durée de stage – proposée dans la fiche AOF était comprise dans l'intervalle qui était donnée par le Ministère. Pour certaines, ça dépassait un peu, nous leur demandons simplement de rentrer dans le délai. Par ailleurs, nous savons que les projets doivent prendre un quart du volume horaire hors stage. Ce n'était pas toujours le cas donc, nous leur demandons de se conformer. C'est tout, ce ne sont pas des choses très, très compliquées. Encore une fois il ne faut pas chercher... d'ailleurs « mise en conformité », ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. On ne va pas demander encore des arguments pour dire quoi que ce soit, il n'y a rien de compliqué.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur JEHEL, vous présentez votre offre de formation, les points faibles, les points forts et les formations qui posent problème.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – Je vous conseille de vous référer à notre relevé de décisions du 25 septembre 2017 qui présente les éléments principaux. Vous avez au verso la liste des critères que nous avons là, que je vous ai rappelés et relus. Vous avez donc les trois licences du domaine des Lettres et Sciences Humaines qui sont présentées et pour lesquelles il y a donc eu un avis favorable qui a été exprimé par notre commission.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'aimerais que vous nous disiez à chaque fois si ce sont des créations ou des renouvellements.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – Je n'ai pas le document sous les yeux... peut-être que Madame ROGERS aura l'information. Pour la licence A, c'est une création... Madame ROGERS peut peut-être répondre à ce point technique ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pour la licence « langues et cultures régionales », vous savez que la nomenclature a changé. Il s'agissait au départ de trois licences distinctes : la licence de créole (Langues et cultures régionales), la licence d'anglais et la licence d'espagnol. Depuis le changement de nomenclature, il y a obligation de fusionner en une licence intitulée « Langues et cultures étrangères et régionales », avec des parcours qui correspondent à différentes langues proposées soit un parcours anglais, un parcours espagnol et un parcours ESR. Il est clair que les licences d'anglais et les licences d'espagnol ne posent aucun problème en termes d'effectifs et de couverture pédagogique, ce sont des licences anciennes avec énormément d'étudiants L2, les chiffres les plus importants de l'UFR lettres avec plusieurs centaines d'étudiants pour l'anglais, un peu moins pour l'espagnol. Le créole est effectivement un peu bas, mais comme il devient un parcours... je dirai spécifique pour les langues régionales, de plus c'est un diplôme d'une dimension plus large avec trois parcours, donc il n'y a aucune difficulté.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il est en restructuration.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... qui est en restructuration, puisque nous avons été contraints par le double changement de nomenclature du Ministère. En lettres modernes, c'était une licence où il y avait trois parcours dont un en Martinique et deux en Guadeloupe. Dans la nouvelle monture, la Martinique s'est

restreinte de manière extrêmement importante, en ne demandant l'ouverture que d'un seul parcours, en prenant en compte les effectifs de la L3 puisque nous étions sur moins d'une vingtaine d'étudiants. Il était donc raisonnable de ne pas rouvrir plusieurs parcours. C'est un effort très important qui a été fait par les Lettres modernes, par le domaine d'ALL, notamment par les collègues du département de Lettres modernes.

Le Master de français langue étrangère. C'est un master qui est en renouvellement, il est ouvert depuis trois ans et était en grande difficulté, il y a trois ans. Il a fait le choix de devenir un Master en ligne et depuis, c'est un master dont les effectifs explosent, pour lequel on refuse des étudiants tant la demande est importante au niveau international, avec des étudiants du Japon, du Canada, de la Caraïbe, d'Amérique Latine, etc. c'est un master qui ne pose aucun problème au niveau des effectifs.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame COLLARD voudrait prendre la parole.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Est-ce que le Master 2 n'était pas un parcours... enfin une spécialité du Master de lettres ? Dans l'arrêté de l'accréditation que j'ai consulté, il me semble que nous n'avions qu'un seul Master en Lettres dans le domaine ALL.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est un Master distinct, de manière très claire. Par contre, vous aviez deux Masters, un Master qui n'était pas caribéen et un peu plus de pluralité, et un autre qui regroupait l'anglais, l'espagnol et les lettres modernes qui avait effectivement des parcours. Là, il y avait bien un seul Master.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – On me confirme qu'il n'y avait qu'un seul Master en lettres, c'était un parcours du Master de lettres donc là c'est une création.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Ce n'est pas ce qui est marqué sur la fiche. De toute façon, la mention « lettres et langues étrangères » est énormément confuse. Les collègues ont des effectifs qui permettent d'ouvrir cette mention, nous avons donné un avis favorable.

Master LLCER : il s'agit d'un Master qui était un parcours de l'autre Master qui réunissait le créole, les lettres modernes, l'espagnol et l'anglais. Les collègues ont souhaité pouvoir répondre à des demandes en matière de rayonnement international, ils vont ouvrir un Master de créole en ligne. La modalité est différente, la mention n'existait pas autrefois, puisque c'est un parcours d'une mention plus large donc il s'agit bien d'une création. Il est clair que les effectifs actuels du parcours de créole ne permettent pas l'ouverture puisqu'on est tout à fait strict. C'est donc un choix politique qui a été fait, tant il semblait impossible au niveau de la politique de site, qu'il n'y ait pas un Master de créole à l'Université des Antilles.

**M. Gerry L'ETANG** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je suis porteur de ce Master qui devient extraordinairement important, le plus important, me semble-t-il, de l'UA en termes de travail, d'effectifs. Nous sommes confiants car nous espérons comme pour le Master à distance, qu'il y ait une évolution de manière exponentielle, du nombre d'étudiants.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le Master Etudes culturelles est un Master qui a été refondu. L'offre précédente regroupait en fait des parcours différents en anglais, en espagnol avec une part de mutualisation. La proposition n'était pas complètement satisfaisante, intellectuellement parlant. La proposition nouvelle est celle de

mettre en place un Master de classe internationale donc quelque chose de très classique aux Etats-Unis... de très vendeur. Nous avons donné un avis favorable pour cette formation. C'est une restructuration, une création dans le sens où la proposition est complètement différente de ce qui existait auparavant.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une restructuration, Madame ROGERS. Nous pouvons continuer, domaine STS.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – En STS, nous avons donc mis Licence Sciences de la Vie et avons donné un avis favorable, tout en étant conscient qu'il fallait absolument relancer la couverture pédagogique qui était un peu faible et qui nécessiterait sans doute, un apport de personnes en termes d'enseignants, qui permettrait à cette section d'avoir un peu plus d'appui. C'est pour cette raison que dans le cadre de la CFVU du 29, nous avons donné un avis favorable, Monsieur MAINGE nous ayant donné les éléments complémentaires. La Licence de mathématique a des effectifs et a la couverture pédagogique pour pouvoir assurer les cours de mathématiques à la Martinique. A l'inverse, la Licence informatique. Ce n'était pas une licence de mathématique mais une licence de math-info, donc avec un parcours math et un parcours info. Cette possibilité n'existant plus, la nomenclature ayant changé, les collègues ont proposé l'ouverture d'une licence de mathématique pour laquelle on a, à priori, la couverture pédagogique et une licence d'informatique pour laquelle il n'y a pas la couverture pédagogique. Je crois qu'il y a deux enseignants seulement... un enseignant chercheur, il ne nous a donc pas paru possible d'accorder l'ouverture de cette formation. En Licence physique-chimie, le diplôme existait déjà donc c'est un renouvellement...

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Concernant la Licence physique-chimie, il s'agit d'une licence qui existe sur les deux pôles dont trois parcours en Guadeloupe, un parcours en Martinique. Il y avait déjà un parcours physique-chimie qui est dupliqué actuellement en Martinique. C'est un renouvellement ou une restructuration, je ne sais pas comment on peut l'appeler mais il y avait déjà un parcours qui existait dans le contrat actuel et qui est maintenant en Martinique.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Le taux de couverture pédagogique est un peu faible selon nous. Quand nous avons reçu les collègues de Guyane, ils avaient fait un apport particulièrement important qui permet, me semble-t-il aujourd'hui, d'ouvrir cette formation dans de bonnes conditions pour les étudiants. C'est la raison pour laquelle nous avons donné un avis favorable à l'ouverture de la mention physique-chimie, donc du maintien d'un parcours physique-chimie en Martinique.

Sur le Master Mathématique et applications, il s'agissait d'une demande de création qui a reçu un avis défavorable de la composante et pour laquelle nous avons émis un avis défavorable aussi, tenant compte du fait qu'il existe déjà un Master de mathématique et du fait que nous n'avons ni les effectifs à priori, ni la couverture pédagogique pour pouvoir assurer ce Master. Nous avons donc suivi le conseil de la composante.

Pour le Master Génie des procédés qui constituerait éventuellement le seul master de STS que l'on ferait sur le pôle Martinique, nous avons donné un avis favorable, dans la mesure où à l'inverse, nous avons une couverture pédagogique qui permet l'ouverture de ce Master dans des conditions acceptables.

En ce qui concerne le domaine SHS : sur la Licence Géographie et aménagement, nous sommes toujours en attente de complément d'information. La fiche AOF était à pourvoir, nous n'avions pas les effectifs des années précédentes, l'organisation de la formation n'était pas indiquée, il y avait beaucoup de choses qui n'allaient pas. Nous sommes tout à fait conscients qu'il n'est pas possible de ne pas avoir une Licence de géographie à l'Université des Antilles, mais nous tenons vraiment à ce que le porteur de projet vienne modifier sa fiche. C'est le sens de la démarche qui a été la nôtre et des commentaires que nous avons faits.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Il n'y a pas de fiche AOF, alors ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Nous travaillons dans des délais extrêmement contraints et nous remercions les collègues qui ont pu travailler vendredi... la précédente CFVU c'était lundi, ... je pense que les résultats ont été publiés mercredi après le conseil de pôle, donc les collègues ont eu très peu de temps pour réagir. Certains l'ont fait, nous pouvons les remercier, ce qui a permis que nous ayons les éléments demandés et donc de redonner des avis favorables ou des avis défavorables selon les éléments donnés. On nous disait qu'il n'était vraiment pas possible de l'ouvrir. En ce qui concerne la géographie, nous n'avons pas encore eu de retour mais je rappelle d'une part que le dossier qui accompagne l'offre doit être accompagné d'un état des lieux de la situation, il est tout à fait possible d'indiquer que l'on est en attente de précisions. Nous ne savons pas à quelle date vous rencontrerez le Ministère, Monsieur le Président, mais je pense que d'ici 48 heures, les collègues vont réagir et nous donner la réponse que nous attendons.

En SHS : Licence Sciences de l'éducation, Licence Infocom, Licence des Sciences sociales. C'est une situation extrêmement délicate, les trois projets sont intéressants en soi, je pense que nous pouvons le dire mais nous avons un énorme problème de couverture pédagogique. Ce sont trois créations. Dans le passé, le département SHS qui propose ces formations n'avait que deux L3 et trois Masters. Là, il faut ouvrir une filière complète depuis la L1, sans avoir les effectifs, sans avoir les enseignants pour pouvoir mettre en œuvre les trois formations. Nous ne pouvons pas décider sans avoir une idée très précise des coûts complémentaires que cela va générer en matière d'heures complémentaires et sur la capacité réelle des collègues à mettre en œuvre la formation. On ira peut-être vers deux formations, ou vers trois de plus mais nous voulons vraiment le faire de la manière la plus juste et la plus éclairée. Ce sera possible en ayant tous les éléments associés et notamment, les éléments de soutenabilité en matière de taux de couverture pédagogique. Nous n'avons pas assez d'informations, il nous en fallait absolument plus afin de pouvoir statuer. A ce stade, nous n'avons rencontré que le porteur de Sciences sociales vendredi après-midi, et pas les deux porteurs de Sciences de l'éducation.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY voudrait porter une information.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du Conseil d'Administration*) – C'est juste une question, Madame ROGERS. Les trois licences en question sont bien à la faculté LSH (Lettres et Sciences Humaines) ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Absolument.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du Conseil d'Administration*) – D'accord. Du coup, la licence de Sciences sociales aussi ?

**Mme Dominique ROGERS** – Nécessairement.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du Conseil d'Administration*) – Plus précisément, de quel type de sciences sociales s'agit-il ? Est-ce que l'on est à cheval avec la faculté d'économie, de droit ou est-ce que c'est purement des forces vives de LSH ? Est-ce que c'est une formation qui est à cheval sur deux composantes ou est-ce qu'elle est stricto sensu, rattachée aux Lettres et Sciences Humaines avec uniquement une équipe pédagogique Lettres et Sciences Humaines ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vais répondre et le Professeur Justin DANIEL rajoutera éventuellement un complément. En Science sociales, le projet comprend une mutualisation avec les Sciences politiques. Mais il s'agit de cours qui existent déjà en Sciences politiques qui seraient mutualisés... qui seraient communs aux étudiants, sans générer une création nouvelle de cours. Le projet en Sciences sociales comprend les collègues de SHS et donc les collègues de Science politique avec lesquels on va mutualiser les formations.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P du Conseil d'Administration*) – Merci, beaucoup, ça me convient parfaitement. Vous avez répondu à ma question.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sur le Master de Sciences de l'éducation, nous avons donné un avis favorable. C'est un Master qui a le plus d'étudiants sur le pôle Martinique. Il y avait deux Masters IAIDL dans le passé, qui avaient des effectifs importants d'une quarantaine ou une cinquantaine d'étudiants chaque année, sans aucune difficulté. Ce sont des Masters qui accueillent des étudiants qui pour la plupart, sont des salariés qui sont en recherche de complément de formation et qui recherchent la formation qui répond bien ... nous avons un Master Pro et un Master Recherche, qui tous les deux avaient de très bons effectifs. Nous avons donné notre accord, malgré le fait que le taux de couverture était un peu léger dans le passé. Mais nous avons d'une part un enseignant qui est arrivé il y a trois ou quatre mois, d'autre part il y a deux recrutements en cours. Il y avait donc un porteur de projet qui était susceptible de renforcer l'équipe, on avait les effectifs, on a donc une possibilité de l'ouvrir, mais il est clair que nous devons prendre en compte à la fois le Master de Sciences de l'éducation, le Master Info-Com, le Master de Sciences sociales, les Licences de Sciences sociales, les Licences d'Info-Com et de sciences sociales pour donner un avis global. C'est une filière pour laquelle nous n'avons pas actuellement toute la couverture pédagogique. De mon point de vue, il faudra sans doute faire des choix. Pour que ces choix soient le plus équitable possible, il nous faut vraiment le maximum d'informations pour essayer de rendre un avis qui soit objectif. Je tiens à préciser – parce qu'il faudra le faire – que la situation est d'autant plus complexe qu'il y a de fortes oppositions entre certains collègues de ce département qui refusent de mutualiser avec les autres. Il s'agit d'une situation que nous avons souhaité pouvoir régler bien plus tôt. La Faculté des lettres nous demande un arbitrage depuis des mois et nous n'avons pas été en mesure de répondre pour des raisons diverses et variées...

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je n'ai pas fini. Les licences : sur la Licence d'histoire, nous avons donné un avis favorable. Le département d'histoire a une équipe pédagogique très importante, qui dans le passé avait ouvert une Licence avec trois parcours dont un en Guadeloupe et deux en Martinique. Dans la situation actuelle, la Guadeloupe a décidé de ne pas ouvrir de Licence d'histoire mais une Licence Humanité. Il est concevable qu'une partie des étudiants de Guadeloupe se reportent sur la Martinique. Par ailleurs, la Martinique a choisi d'offrir en quelque sorte, deux mentions différentes : une Licence d'Histoire et une Licence bi-disciplinaire (histoire de l'art, archéologie et histoire) qui est complètement mutualisée avec la Licence d'Histoire. En fait, sur le papier ça semble deux

mentions distinctes, ils ont des effectifs qui devraient permettre cela mais le niveau de mutualisation qui est fait, la mutualisation qui est faite aussi avec la Licence d'art, permet d'avoir une très bonne mutualisation et ne génère aucune heure complémentaire. C'est le choix de donner à l'Université des Antilles une Licence d'excellence, une Licence avec un parcours spécifique. C'est une licence dérogatoire pour laquelle il convient de faire un dossier et d'obtenir l'aval du Ministère, c'est une licence à 1 800 heures – donc légèrement supérieure à une licence classique – alors que la licence d'histoire à 1 500 heures permet aux étudiants qui n'ont pas les moyens par rapport au fait qu'ils ont quand même plus de travail, de pouvoir quand même suivre une licence d'histoire classique sans difficulté, tout en étant la plupart du temps associés à leurs camarades de la licence bi-disciplinaire.

Pour le Master de sciences sociales, nous avons donné un avis favorable. C'est une création – le porteur de projet est là, il peut peut-être en parler mieux que moi – ce Master est porté par le LC2S principalement. C'est un Master de Sciences sociales fléché avec un projet spécifique, qui est un projet d'urbanisme. Son existence s'inscrit aussi dans le projet d'ouverture d'un Institut Caribéen d'urbanisme, ouverture pour laquelle nous avons une très forte aide de l'Union Européenne et de l'Etat et pour lequel ce Master pourrait être un des éléments qui préfigurerait ce que pourrait être un Institut d'urbanisme dont la création est vivement souhaitée par les partenaires du pôle qui avaient été mis dans la politique de site, des demandes très fortes pour l'ouverture de cette structure. Les fonds sont là, avec ce Master, nous avons la possibilité d'avancer dans ce projet et c'est le souhait qui a été fait d'avoir de l'innovation, de faire des choses différentes. Il nous semblait que nous étions tout à fait là dans un projet qui était à la rencontre d'un désir du site et de l'établissement.

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission recherche Pôle Martinique*) – Deux éléments complémentaires, très rapidement pour ne pas prolonger les débats. Simplement pour dire que – et je fais écho à la question posée tout à l'heure par le Professeur GEOFFROY – nous sommes également là dans le cadre d'une mutualisation entre deux composantes au sein du pôle Martinique, je crois que c'est important de le signaler. Par ailleurs, il s'agit surtout d'une approche en sciences sociales, avec une cible particulière qui est la ville dans toutes ses déclinaisons, mais toujours du point de vue des sciences sociales.

**M. le Président Eustase JANKY** – On continue, on continue.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sur le Master Info-Com, nous avons émis un avis défavorable. C'est une situation un peu délicate parce que c'est un Master qui doit entrer dans des effectifs peu importants. Il semblerait que l'effectif dont nous avons disposé – c'est pour cela que nous nous sommes permis de poser la question des effectifs – connaît une baisse. Nous avons appris après la décision, que c'est lié en partie à un dysfonctionnement majeur du fait que les jurys de l'année dernière, n'ont toujours pas eu lieu et donc que les étudiants n'ont pas pu s'inscrire en Master 2. Notre décision a été motivée par le fait qu'il n'y ait pas de pair porteur de ce projet, que le choix du projet a été monté sans l'équipe pédagogique par le pair qui est parti à la retraite, qu'il nous semblait hasardeux dans une équipe où il n'y a pas d'HDR... d'enseignant chercheur, il nous semblait dès lors hasardeux d'imposer à un pair récemment arrivé, un projet qu'il n'a pas choisi, qui n'est pas porté par une équipe et dans lequel il n'y a pas d'enseignant HDR ;

Tous ces éléments, nous ont poussés à émettre un avis défavorable. Ce n'est pas un avis définitif, dans le principe nous pensons que c'est une formation importante mais dans l'état actuel des choses, le dossier ne nous paraissait pas suffisamment solide pour permettre l'ouverture, d'autant plus que par ailleurs, une partie des enseignants du Master Info-Com sont concernés par la licence Info-Com, la Licence Sciences de l'éducation, la Licence de Sciences sociales et que pour l'instant, nous n'avons pas de visibilité sur le taux de couverture de ces cinq formations.

Le Master de géographie aménagement et le Master de gestion de l'environnement présentent une situation délicate. Le Master de géographie aménagement est un Master en renouvellement

et le Master de gestion de l'environnement est un Master en création. Les deux masters, les deux projets nous semblent excellents, extrêmement intéressants. Il n'y a pas de jugement de valeur sur la qualité du projet qui a été fait. Néanmoins, Il nous a semblé que compte tenu de l'état des effectifs de la licence de géographie pour laquelle il y a moins de 12 étudiants, il était inenvisageable d'offrir une ouverture à deux Masters de géographie au niveau du master. C'est un principe de responsabilité qui a motivé notre choix. Nous laissons les collègues complètement libres de faire leurs choix eux-mêmes, de décider de ce qui conviendrait de privilégier.

J'ajouterai deux choses. : Le Master de gestion de l'environnement est en principe un master bi-domaines, la fiche du porteur de projet ne donnait aucune idée du flux permettant d'alimenter éventuellement ce Master. Les collègues de STS dont nous nous sommes rapprochés pour avoir les informations, nous ont dit qu'il n'y a aucun rapprochement avec le porteur de projet et qu'ils ne comprennent pas. Il n'y a eu aucune recherche pour savoir s'il y avait des pré-requis, s'il y avait des liens possibles avec ce qui se fait en STS. Nous avons rencontré Madame le Professeur PANIER, Monsieur le Professeur SAFFACHE qui nous ont dit qu'il aurait sans doute été possible d'avoir deux parcours avec la question de tous les effectifs mais qu'un rapprochement était envisageable. En tout cas, la CFVU préconise un rapprochement des deux projets et l'ouverture d'une seule mention. A ce stade, je tiens à dire que nous n'avons eu aucun retour du porteur de projet Master gestion de l'environnement. Il a été invité comme tous les porteurs de projets qui ont eu un avis défavorable ou une demande de complément, ou des préconisations. Pour l'instant, il n'a pas pu se rendre disponible mais nous sommes dans une période où il a sans doute des obligations importantes. Il s'agit du Professeur JOSEPH qui n'est pas dans la salle.

La Faculté de droit : la plupart des mentions sont communes avec la Guadeloupe. Bien évidemment, nous ne sommes pas en train d'émettre un avis sur ce qui concerne les mentions guadeloupéennes, mais sur les mentions martiniquaises, à celles qui sont proposées sur le site de la Martinique. En Licence économie et gestion qui a la particularité d'avoir une licence avec quatre parcours et un tremplin, nous avons les effectifs, nous avons le taux de couverture. Nous avons donc émis un avis favorable. Nous avons été sensibles à la question de l'existence d'un dispositif tremplin, car comme vous savez, notre établissement a le triste privilège d'être en dernière place pour les des taux de réussite en licence. J'ai souvent regretté qu'il n'y ait pas assez de dispositifs qui soient proposés pour aider nos étudiants à avoir de meilleurs taux de réussite en Licence. Il nous semblait donc important de favoriser cette initiative du département économie et gestion, en faveur des étudiants de Martinique et de Guadeloupe, si éventuellement, il y en avait qui souhaitaient nous rejoindre.

Pour la licence de droit, nous avons émis un avis favorable ainsi que pour la Licence de sciences politiques. Il nous manque la Licence d'administration publique. Je tiens à préciser que la Licence de droit c'est un renouvellement, la Licence de sciences politiques c'est un renouvellement, la Licence administration publique était une licence suspendue en L3, elle devient une filière complète à partir de la L1. Néanmoins, les Licences de droit, de sciences politiques et la Licence d'administration publique sont communes, complètement mutualisées en L1 et en L2. Cela ne génère pas de coût supplémentaire puisqu'au départ, c'était déjà les étudiants de droit ou de sciences politiques qui décidaient ou non d'aller en L1. C'est juste que nous n'avons pas les mêmes dispositifs par rapport à la nomenclature actuelle et à la possibilité d'avoir une licence propre.

Nous avons pu recevoir le porteur de projet du Master de droit privé, nous avons levé les réserves et nous avons émis un avis favorable. C'est un Master qui est en restructuration...c'est un master qui existait déjà, l'offre proposée est légèrement différente. C'est une restructuration. C'est pareil pour le Master de droit public, c'est un Master qui existait déjà donc en renouvellement avec une restructuration des parcours à l'intérieur de la proposition. L'avis est désormais favorable. Je tiens à préciser que dans les deux cas, ce n'est pas le projet qui avait motivé nos réserves, mais bien véritablement la question des effectifs. Les données que nous

avons en termes d'effectifs ne permettaient pas l'ouverture, nous ne pouvions pas ouvrir dans ces conditions. Nous avons travaillé avec les secrétariats qui nous ont fourni des chiffres extrêmement différents et nous sommes très ennuyés de cette situation, raison pour laquelle je pose encore devant vous, la question de la fiabilisation des données. Comment peut-on travailler si on n'a pas de données fiables ? C'est un vrai souci. Je sais que c'est un souci de l'établissement et que des efforts ont été faits pour que ce soit réglé, mais c'est une urgence.

Sur les Masters d'économie, nous avons reçu les porteurs de projets. Nous avons préconisé le choix de deux mentions en Master, avec un seul parcours par mention. Ils ont su nous convaincre qu'il fallait leur donner une chance. C'est un projet qui est viable, intéressant, scientifiquement innovant, porteur. Nous tenons à rappeler que l'accréditation ne peut pas se faire là-dessus puisqu'il n'y a pas les effectifs, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas d'ouverture. Mais oui, il faut être... il faut être prêt.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Merci.

**Mme Dominique ROGERS** – Je vous donne les licences professionnelles si vous avez deux petites minutes supplémentaires, sauf s'il y a des questions.

**Mme Dominique ROGERS** – Sur les licences professionnelles, nous avons eu la grande chance de pouvoir travailler avec le Rectorat qui a délégué trois personnels du Rectorat pour travailler avec nous, non pas simplement sur les intérêts de l'Université des Antilles mais bien sur le site, sur le bassin de formation et donc sur les intérêts de l'ensemble du site de l'Université dans son entier. Nous avons donné un avis réservé à la Licence pro médiation culturelle sur les approches artistiques et culturelles pour plusieurs raisons. La première étant que le projet tel qu'il est proposé n'est pas conforme aux pré-requis, à la réglementation des licences professionnelles. Le taux de 25 % de salariés dont l'activité principale est exercée dans le domaine envisagé n'est pas requis. Les stages ne sont pas conformes, il y a tout un ensemble de choses qui fait que nous ne pouvions pas donner un avis favorable. Nous ne sommes pas hostiles au projet en lui-même mais il est tout à fait souhaitable – c'est même réglementaire – qu'il y ait une licence professionnelle, un débouché en licence professionnelle pour les étudiants de l'ALL mais le projet tel qu'il était présenté nécessitait, me semble-il, un travail complémentaire pour lequel nous donnerons des recommandations précises aux porteurs de projet mais en l'état, ce n'était pas possible de permettre l'ouverture. Il y a un gros travail à faire. Il me semble que l'on avait donné un mois pour reprendre.

En SHS, nous avons la Licence guide conférencier qui a reçu un avis favorable. C'est une licence qui avait été ouverte en formation continue avec effectivement l'habilitation de Paris X, même si 95 % des cours étaient dispensés par la Martinique. Nous avons souhaité ouvrir en initial avec une partie formation continue parce qu'il y a une demande au niveau des acteurs du tourisme et du patrimoine pour augmenter le niveau de formation de leur personnel. Cette Licence guide conférencier a reçu un accueil très favorable avec des soutiens divers de la DAAF etc. et le projet est tout à fait conforme à ce qui est demandé, avec une équipe expérimentée puisque c'est elle qui organisait les cours. L'équipe est confirmée, elle organisait des cours pour le Ministère de la culture. Elle a assuré la formation continue il y a peu, l'équipe est constituée, les dossiers sont déjà là.

En DEG, nous avons donné un avis favorable à une Licence professionnelle activités juridiques « mention assistant juridique », formation ouverte en formation continue et initiale. C'est une formation nouvelle, en création pour laquelle nous avons donné un avis favorable.

La Licence professionnelle commerce et distribution, formation complètement autofinancée en alternance, nous avons donné un avis favorable. La Licence professionnelle « logistique et

pilotage des flux », c'est une formation autofinancée en alternance. Nous avons donné un avis favorable. Ce sont des créations. Pour la plupart des licences professionnelles, je crois qu'il y en a une ou deux qui sont des renouvellements, toutes les autres sont des créations. La Licence professionnelle « logistique et pilotage des flux » c'est une création.

Elle existe déjà en partenariat avec le CNAM donc là il s'agit – comme l'avait recommandé le Ministère, compte tenu des implications fortes de l'UA – de proposer cette formation en co-habilitation avec le CNAM, ce qui permettrait l'accès aux étudiants de l'UA et non plus seulement aux étudiants du CNAM.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle 972*) – Cela renforce nos effectifs, donc c'est une bonne chose. Quand c'est autofinancé cela ne coûte rien à l'Université. Je pense que l'on ne peut pas faire mieux.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame Rogers, pourriez-vous aller un tout petit peu plus vite car nous avons beaucoup de choses à faire encore et l'heure passe.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire 972*) – Je comprends Monsieur le Président.

- Licence professionnelle « métiers de la qualité » en formation initiale et continue : avis favorable.

- Licence professionnelle « gestion des organismes de l'économie sociale et solidaire » : ouverture en formation continue, là encore : avis favorable. Nous avons préconisé l'augmentation du pourcentage des enseignants pour la formation pour respecter là encore la législation.

- Licence professionnelle des assurances : avis réservé. Il y a plein de changements à faire. C'est un dossier à approfondir de manière importante et un mois est nécessaire. Il y a des erreurs sur la mention, il y a des erreurs sur... c'est un dossier qui posait problème.

- Licence professionnelle « activité juridique et métiers de l'environnement » : avis réservé. Le dossier est à approfondir de manière importante et à représenter sous un mois. Cela correspond tout à fait à des projets intéressants mais qui ne sont pas achevés, qui ne respectent pas la réglementation.

- En STS : Licence professionnelle « maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable » : avis favorable avec soutien du Rectorat qui soutenait deux formations de manière particulière formations dont il souhaitait l'ouverture dans le cadre de sa propre politique de formation. Il y avait quelques points de détails, c'est pour cela que nous n'avons donné que huit jours. Nous avons d'ailleurs reçu le retour du porteur de projet qui nous a donné pleinement satisfaction quant à toutes les petites demandes que nous avons faites. La commission est assez stricte, en tout cas, tente de l'être pour le bien de l'établissement.

- Licence professionnelle « bio-industrie de technologie ». C'est un renouvellement pour lequel nous avons émis un avis favorable. C'est un avis est donné sous réserve que sous huit jours il nous remette une fiche correcte, notamment avec les résultats de l'insertion.

- Licence professionnelle « métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique » : nous demandons à ce qu'elle soit supprimée de NUXEO. L'équipe pédagogique de Martinique a renoncé au projet. Plusieurs mails ont été faits pour cette suppression qui n'a pas été faite. Nous nous sommes permis de l'indiquer dans le PV, que ce soit très clair.

- Licence professionnelle métiers de l'informatique, applications web3 : c'est un dossier pour lequel l'avis est très réservé, avis très réservé du Rectorat mais aussi de nous. Il est absolument nécessaire que le porteur de projet chiffre le coût de sa formation. La formation était portée par le lycée Joseph Gaillard dans le passé. La nouvelle formation n'est pas portée par Lycée Joseph GAILLARD – si vous voulez que je rentre dans les détails – nous avons vraiment besoin de

savoir s'ils ont le matériel pour pouvoir la mettre en œuvre et si nous avons les heures d'enseignements, en termes d'enseignants pour pouvoir la mettre en œuvre.

Je pense que j'ai tout dit. Est-ce que j'ai oublié quelque chose ? Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai deux petites questions. La première : est-ce que vous avez évoqué les licences professionnelles en formation continue ? Est-ce que vous pourriez nous faire une fiche avec l'ensemble des éléments au lieu des deux fiches. Nous sommes un peu embrouillés car il faut ouvrir les fiches l'une après l'autre pour essayer de comprendre. Pourriez-vous faire un tableau récapitulatif ?

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle 972*) – Il n'y a aucun problème pour faire un tableau récapitulatif sur ce point. Nous avons au moins sept formations qui sont en formation continue ou en alternance. Je pensais l'avoir dit de vive voix, nous avons beaucoup de formations en Licence professionnelle qui sont autofinancées et qui sont en formation continue même si quelques-unes sont en initiale pour répondre aux attentes des étudiants. C'est l'un des reproches que nous font les étudiants pour les guides-conférenciers par exemple : « pourquoi ne pouvons-nous pas en bénéficier alors que les gens de l'extérieur le peuvent ? ». Nous avons voulu répondre aussi à ce type de demandes. Il y a aussi des formations innovantes qui ont été mises en œuvre c'est-à-dire des formations à distance, en ligne etc. pour pouvoir répondre à la fois aux attentes des salariés qui ne peuvent pas forcément se rendre sur les sites mais aussi mélanger du présentiel et la formation à distance.

**M. Jackenson HARRIGAN** (*Etudiant 972*) – Merci beaucoup Madame Rogers pour cette belle lecture, du travail qui a demandé beaucoup d'heures. Si je puis me permettre : félicitations pour ce travail qui a été fait en profondeur par la CFVU de la Martinique durant des heures et des heures, certains se sont même déplacés le samedi et d'autres sont restés jusqu'à 19h-20h00 pour travailler sur des fiches AOF. J'aimerais vous dire, M. le Président, que la CFVU a fait sa part, il vous appartient maintenant de faire votre part. Les critères ont été bien déterminés, nous avons travaillé – je parle en tant qu'élève étudiant à la CFVU – nous souhaiterions que nos avis soient pris en compte et que tout ce travail qui a été mené pendant des heures et qui a été fait par nos collègues soit respecté. Merci beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci M. HARRIGAN.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je remercie également tous les collègues, effectivement c'est un travail d'arrache-pied. Nous avons une contrainte, un délai très court et ce n'est toujours pas terminé. J'ai néanmoins une question concernant les étudiants. C'est vrai que l'on présente une offre de formation pour 2018 mais a-t-on pensé éventuellement aux étudiants qui sont en milieu de parcours et pour lesquels la filière va éventuellement disparaître ou être restructurée.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle 972*) – C'est une chose que l'on fait toujours quand on change de maquette. Il y a des équivalences qui sont prévues, il y a des choses qui sont faites. Quand une filière disparaît complètement, c'est un souci mais si nous ouvrons une filière avec un nombre insuffisant d'étudiants et sans enseignants cela grève les finances de l'Université, mais on ne rend pas service à l'étudiant. Je crois que globalement sur la Licence, nous sommes restés sur une offre identique en termes de mentions mais resserrée en termes de parcours, donc la question ne se posera pas. Pour le Master, je vous l'accorde, effectivement la question se pose. Mais d'une part, ces étudiants peuvent par exemple aller en

Guadeloupe pour les mathématiques – je pense que vous les accueillerez avec plaisir – par ailleurs au niveau du Master, il n'est pas rare d'avoir à se déplacer et à aller à l'endroit où le Master est proposé.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Madame Rogers. Après Monsieur JEHEL, nous passerons au pôle Guadeloupe. M. JEHEL vous avez la parole.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – C'était simplement pour remercier Madame ROGERS et l'ensemble de la commission pour le travail qui a été fait et qui s'est terminé vendredi, il y a donc à peine 48 heures. Nous allons bien sûr synthétiser l'ensemble des documents, Monsieur le Président, c'était un délai court pour que l'on puisse avoir les informations assez précises telles qu'elles vous ont été restituées en CAC plénier ce matin.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous remercie beaucoup. Mme COLLARD, pouvez-vous prendre la parole ?

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Pour la Guadeloupe, si nous suivons le document qui a été distribué, les diplômes sont organisés par domaines. Dans chaque domaine, nous avons les diplômes qui sont proposés uniquement sur le pôle et ensuite les diplômes qui sont proposés sur les deux pôles et dans l'ordre : les Licences, les Licences professionnelles et les Masters.

Si je commence par le domaine « Arts, Lettres et Langues » :

- la Licence Arts du spectacle qui est proposée au DPLSH est une création avec un seul parcours. La CFVU a noté une mutualisation qui est faite à l'intérieur de la composante entre les différentes licences. Cependant l'équipe pédagogique sur le volet A doit être rassurée par des professionnels, pratiquement en majorité. Nous avons noté que c'était une formation innovante soutenue par la Région qui pourrait être cependant proposée en formation continue pour répondre à des besoins ponctuels.

- la Licence Langues Etrangères Appliquées : il s'agit d'un renouvellement qui est proposé dans trois parcours avec un effectif qui est déjà fourni depuis plusieurs années. Les effectifs que nous avons indiqués ici sont ceux de 2015-2016 (comme je l'ai dit). L'effectif prévisionnel paraît généreux, c'est ce que nous avons noté mais là aussi une mutualisation des enseignements avec les autres licences de la composante est possible. Pour le côté positif innovant et original, les conventions d'échanges internationaux dans la Caraïbe et au-delà.

**Mme Juliette SMITH-RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je voulais juste savoir, Mme COLLARD, si vous êtes en capacité de donner un avis favorable, défavorable ou réservé.

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Comme je l'ai dit tout à l'heure, je répète que je n'émet pas d'avis ou de commentaire comme l'a fait la CFVU de Martinique. Nous n'avons donc pas émis d'avis favorable ou défavorable. Selon les informations reçues du Ministère, nous avons considéré qu'il s'agissait d'un début de dialogue avec le Ministère, nous avons donc donné nos observations sur les formations déposées, mais pas d'avis favorable ou défavorable. Les indications peuvent amener les porteurs de projets à revoir leurs propositions, non seulement la fiche AOF mais la construction du diplôme et à mutualiser à l'intérieur de la composante, à mutualiser entre les deux pôles.

**M. Gregory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – S’il s’agit de lire le document, est-ce qu’on ne pourrait pas faire l’économie des lignes présentées, sauf si Madame COLLARD a des éléments complémentaires qui ne sont pas dans le document, à nous signaler. Pour ma part, ce n’est pas nécessaire de relire le document.

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Il ne s’agit pas pour moi de vous faire part d’autre chose que ce qui a été décidé en CFVU, tout est résumé dans le document. J’ai noté la correction à apporter sur la Licence de lettres pour laquelle il n’y a qu’un seul parcours en Martinique, donc en tout trois parcours.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J’ai deux petites questions. La première question c’est que vous dites qu’il y a des mutualisations à l’intérieur de la composante par rapport aux trois diplômes de licence. Est-ce que vous pouvez préciser à peu près à quelle hauteur ? Deuxièmement, par rapport aux effectifs des Langues Etrangères Appliquées, vous avez actuellement 110 étudiants en première année, vous en prévoyez 160 l’année prochaine. Comment avez-vous estimé et qu’est-ce qui vous permet de dire effectivement que vous aurez 50 % d’étudiants en plus ?

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – La mutualisation avec les autres diplômes nous n’avons pas d’éléments ... peut-être que Monsieur SAINTON pourrait répondre sur cet aspect, sur le montant des mutualisations avec l’ensemble de la composante ?

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je réponds non pas en tant que porteur du diplôme mais pour avoir participé à la réflexion et à la construction de l’offre à ALL et SHS en Guadeloupe. Le LEA, le diplôme dont il est question est la formation qui est la plus porteuse actuellement au DLSH. Je ne connais pas les derniers chiffres mais il me semble qu’en présentiel – je dis bien en présentiel – ce sont des chiffres positifs. Au moment où je parle, il y a bien au moins 120 étudiants en première année. Par ailleurs, il nous avait été demandé de faire des projections d’effectifs sur une tendance globale c’est-à-dire qui tenait compte à la fois du lien de l’existant et du passé mais aussi de la façon dont nous nous projetions dans le futur. Ce qui pourrait handicaper l’effectif de cette filière porteuse, ce serait d’une part son insuffisance de couverture enseignante et d’autre part le fait qu’il n’y aurait pas suffisamment de débouchés, le niveau L ne suffirait pas. C’est pour cela que, dans la foulée, nous avons également proposé un Master. On peut espérer un mouvement d’appel qui pourrait porter les effectifs un peu plus haut. Passer de 120 à 160 était peut-être très optimiste, la remarque avait été faite mais attention il n’y a rien de pipé, même en présentiel, vous pouvez vérifier c’est bien la filière la plus porteuse de ce secteur sur le pôle Guadeloupe, je pense même pour l’UA parce que bien évidemment, c’est tout à fait stratégique. Je ne sais pas si j’ai répondu complètement à votre question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu’il y a des diplômes qui sont à cheval sur les deux pôles, peut-être faudrait-il les rendre structurants.

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Globalement, sur les licences professionnelles – puisque vous ne souhaitez pas que je fasse des commentaires ligne par ligne – nous avons mis que l’ouverture était envisagée en apprentissage et en formation continue.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je crois me rappeler que le Ministère souhaite que tous les étudiants qui commencent un cycle de licence générale puissent à la fin des deux premières années, se voir offrir une orientation en licence professionnelle. Si nous ouvrons tout en formation continue et en apprentissage – les experts me corrigeront – cela signifie que les étudiants auront à payer des sommes qui seront très importantes, que la plupart d’entre eux ne pourront pas payer. Est-ce que je me trompe ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Toutes les licences ne sont pas en formation continue, il y a des licences en formation initiale.

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Nous avons souvent proposé que ces licences soient ouvertes en formation continue et en apprentissage. Je ne vois ce qui empêche un étudiant qui est en formation initiale en L2, d’entrer en apprentissage en L3.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J’ai bien entendu. Je pensais que c’était différent mais c’est peut-être moi qui me trompe.

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Pour en avoir fait l’expérience, je vous garantis que si les étudiants qui sont en licence de 2<sup>ème</sup> année de formation initiale trouvent une entreprise qui les accueille en apprentissage, ils peuvent tout à fait s’inscrire en apprentissage en licence en 3<sup>ème</sup> année, en licence professionnelle également.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a une question que je me pose au sujet des diplômés qui sont à cheval sur les deux pôles, sur les liens qu’il pourrait y avoir entre les différents pôles. Il y a-t-il une mutualisation entre les deux pôles ou la formation a-t-elle lieu sur les deux pôles ?

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Si nous regardons domaine par domaine, dans le domaine « Arts Lettres et Langues », c’est la ligne qui concerne la licence de Lettres qui est proposée sur les deux pôles avec des effectifs que nous avons indiqués ici uniquement sur le pôle Guadeloupe et qui justifient l’ouverture de la licence sur les deux pôles en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> année. Peut-être faudra-t-il envisager des mutualisations d’enseignement en 3<sup>ème</sup> année, si l’effectif de référence en L3 est un effectif de 14. Cela n’engage que moi. Je pense que la CFVU va l’indiquer.

**M. Alexandre SIVAGER** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Concernant les licences que vous proposez en alternance, avez-vous fait une étude pour avoir un vivier d’entreprises prêtes à embaucher ces étudiants en alternance ? Pour faire de l’alternance, ce que je fais en ce moment, il ne suffit pas de dire que l’on fait une licence en alternance s’il n’y a pas d’embauche. En général, il est très difficile de trouver une entreprise en alternance dans la conjoncture actuelle. Si nous ouvrons des licences en alternance en 2018, il est très important que l’Université ait déjà un vivier d’entreprises prêtes à embaucher ces jeunes.

**Mme Martine COLLARD** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Je peux répondre peut-être puisque la question m’est posée. Bien entendu, je ne suis pas porteur de projets, je parle au nom de la CFVU qui a émis cet avis pour les licences professionnelles. Je sais que pour ouvrir un apprentissage, il faut bénéficier du support d’un certain nombre d’entreprises mais en tant que licence professionnelle, il nous a semblé que l’intérêt d’une ouverture en licence professionnelle se voit renforcé dans la mesure où elle trouve effectivement des soutiens venant du monde socio-professionnel.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Sur la licence de lettres, j'aimerais que vous m'éclairiez un peu. Tout d'abord, il est indiqué pour la Guadeloupe deux parcours Prépa IEP, Prépa Ortho pour chacun des parcours. Est-ce que cela signifie qu'en fait il s'agit de trois parcours ou de deux parcours ?

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je répondrai rapidement à cette question. C'est une question tout à fait technique, encore une fois il faut bien comprendre. Il ne s'agit pas d'une duplication : une mention de diplôme est valable pour toute l'Université, quelque soient les pôles. Pour la mention « Lettres » qui existe en Guadeloupe et en Martinique – c'est le cas pour le droit et d'autres disciplines – nous serons sur la même mention. Par conséquent à l'intérieur, il peut s'agir d'un même parcours. Vu de loin – c'est ça la question vis-à-vis du Ministère – il peut paraître une multiplicité de parcours mais en réalité ils sont bien proposés sur des territoires différents. Je reviens sur la question des lettres, il s'agit de deux parcours Madame ROGERS : un parcours indiqué « métiers de l'enseignement et de la formation » tout à fait généraliste et classique qui doit mener à l'enseignement et un parcours alternatif « études littéraires appliquées ». Ce sont les deux parcours. Ce que vous voyez apparaître c'est une option possible, ce n'est pas un parcours alternatif. Cependant au stade où nous en étions, je pense qu'il faut des retours et des discussions avec les autorités ministérielles de validation pour nous dire comment inscrire aujourd'hui ce type de parcours que sont les parcours supplémentaires, afin de les proposer si possible.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – A partir du moment où vous avez un dispositif spécifique qui s'appelle Prépa IEP ou Prépa Ortho, cela veut dire qu'il y a des heures derrière ce dispositif donc cela a un coût pour l'établissement. Il ne suffit pas de dire que ce n'est pas un parcours que c'est juste quelque chose en plus. Tout ce qui est en plus représente un coût. Ensuite, c'est la question de l'autre jour, comment peut-on justifier l'ouverture de deux parcours avec 14 étudiants en L3 ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Quatorze étudiants c'était en 2015, l'année de référence du Ministère. L'effectif de 14 a peut-être évolué c'est aussi la raison pour laquelle nous avons conseillé une mutualisation.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Cela peut se discuter, à ce moment-là c'est une question de stratégie, j'explique : sur les Lettres en particulier, nous avons de plus en plus – je suppose que c'est aussi le cas en Martinique, ce n'est pas propre à la Guadeloupe – d'étudiants qui viennent avec la vision de faire des Lettres, des études complètement littéraires et d'autres qui viennent avec la vision d'avoir une formation de type littéraire qui leur permette de faire quelque chose d'autre. C'est une problématique lourde, une problématique forte à laquelle nous sommes confrontés. Donc là, il faut certes calculer pour entrer dans les casiers mais il ne faut pas faire l'économie de la réflexion à la fois pédagogique et politique que nous devons faire, à mon avis, pour toutes les formations. Cela peut être discuté.

**Mme Dominique ROGERS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'en suis convaincue mais la question est vraiment là. Quelle est la politique de l'établissement concernant la question des effectifs ? C'est pour cela que j'ai posé la question des seuils. A un moment donné, on nous dit il faut laisser, il ne faut pas ouvrir ceci... il ne faut pas dépenser et là on envisage d'ouvrir avec 14 étudiants en L3. Les choses ont peut-être changé, mais on avait dit que l'on ouvrait à plus de 10 %. N'importe lequel d'entre nous – Directeur de département ou Enseignant responsable – n'ouvre pas deux parcours s'il n'y a que 14 étudiants en L3. J'ai les chiffres. A un moment donné, je me suis demandé mais quelle est la politique de

l'établissement ? Soit la Martinique fait la même chose, on ouvre tout à flot – pas de problème car nous avons supprimé plein de choses – et on reboucle un parcours parce que nous faisons comme vous ou alors effectivement, comme vous dites, il faut se positionner. Nous avons des choix financiers pour des coûts importants.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je crois que nous n'avons jamais ouvert avec des effectifs à trois, quatre ou à cinq. On ouvre toujours quand on peut. Je crois que dans le contrat... il me semble que c'est une possibilité.

**M. le Président Eustase JANKY** – On peut aussi mutualiser.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme ROGERS, les formations ne seront pas toutes ouvertes si nous n'avons pas un nombre d'étudiants suffisant.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – Nous parlons des diplômes proposés sur les deux pôles, Monsieur le Président, c'est bien cela ? En dernière ligne de la 1<sup>ère</sup> page du tableau, dans le domaine droit-économie gestion, nous avons la licence « administration publique » dont Madame Rogers a parlé. Il s'agit effectivement d'une mention qui sera ouverte uniquement en administration publique, en 3<sup>ème</sup> année. Je ne répète pas ce qui a été dit clairement. Il nous a semblé qu'il était important de mutualiser sur les deux pôles, reste à vérifier si l'objectif de 30 étudiants se retrouve sinon l'avis de la CFVU de Guadeloupe a été qu'il serait important de réfléchir à la mutualisation entre les deux pôles.

La licence de droit est également sur les deux pôles avec deux parcours en Guadeloupe et un parcours en Martinique. Nous avons fait la même remarque à savoir mutualiser les enseignements sur les deux pôles. La licence « économie gestion » est proposée sur les deux pôles : elle est proposée avec trois parcours en Guadeloupe et quatre en Martinique. Il n'y a pas eu de remarque particulière sur ce qui avait été dit lors de la rencontre avec les porteurs de projets. Il faut tout de même préciser que l'équipe pédagogique avait mutualisé des enseignements. La licence « sciences politiques » est dans la même situation que la licence « administration publique », elle mutualise avec la licence de droit les deux premières années. Si l'effectif reste de 12 en Guadeloupe, en Martinique il passerait de 16 sur l'année de référence, à 25. La remarque qui a été faite c'est de préciser les débouchés en termes de métiers, de préciser aussi l'équipe pédagogique sur le pôle de Martinique. Nous avons noté que la mutualisation était prévue avec la licence « sciences sociales », nous avons émis l'idée d'une mutualisation entre les pôles.

Le Master de droit privé est aussi proposé sur les deux pôles, avec deux parcours en Guadeloupe et trois en Martinique. L'équipe pédagogique n'est pas détaillée, là non plus. Ce serait une amélioration à apporter à la fiche AOF. Sur le Master « droit public », avec un parcours en Guadeloupe et deux en Martinique, nous n'avons rien noté de particulier puisque la fiche AOF était bien constituée. Par contre, nous avons noté qu'il y avait un point positif à savoir l'accueil d'étudiants de la Caraïbe et une petite formation prévue avec l'Université du Costa Rica. Sur le Master « monnaie, banque, finances, assurance », il y a un parcours en Guadeloupe et un en Martinique. Nous avons noté que les débouchés n'étaient pas précisés en termes de métiers mais qu'il y avait de nombreux partenariats nationaux et internationaux. Sur la licence « management et gestion de l'organisation » qui est proposée sur les deux pôles, on retrouve un parcours en Guadeloupe et un parcours en Martinique avec une équipe pédagogique à préciser, notamment

sur l'intervention des professionnels et des entreprises. Dans le domaine SHS, il n'y a pas de diplôme positionné sur le pôle. Nous avons séparé le domaine STAPS et le domaine STS. Dans le domaine STS, une licence est proposée sur les deux pôles, c'est la licence informatique avec quatre parcours dont trois en Guadeloupe et un en Martinique. Au vu des effectifs, il semble important qu'il y ait une mutualisation prévue sur le pôle Guadeloupe entre les parcours et également entre les deux pôles. Nous avons fait la remarque selon laquelle l'équipe pédagogique en Martinique semble trop restreinte.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – En ce qui concerne la filière STS en Martinique, il y a un avis défavorable pour la licence informatique compte tenu du fait qu'il y a un seul enseignant chercheur en section 27 en Martinique.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Les remarques de la CFVU Guadeloupe sont des préconisations pour améliorer l'organisation, proposer une mutualisation et peut-être faire participer les enseignants de Guadeloupe. C'est en ce sens que les remarques ont été faites.

**Mme SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je ne suis pas en informatique mais je suis en DSI, nous avons émis un avis défavorable. Nous allons tenir compte de cet avis, il faut que le pôle tienne compte de cet avis.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – On ne peut pas mettre en place un diplôme lorsque le pôle a émis un avis défavorable et lorsque la composante qui va instruire ce diplôme a émis un avis défavorable. Avec qui les informaticiens ont-ils travaillé pour faire cette proposition ? On se le demande.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – La licence de mathématique est proposée sur les deux pôles avec deux parcours en Guadeloupe et deux parcours en Martinique. Les effectifs semblent optimistes sur le pôle de la Martinique, une mutualisation est à prévoir entre les pôles. Ensuite le « Master mathématiques et application » avec deux parcours en Guadeloupe et un en Martinique, nous sommes arrivés à la même conclusion que la CFVU de Martinique selon laquelle l'équipe pédagogique n'est pas précisée et qu'il fallait nécessairement mutualiser la formation entre les deux pôles.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'entends toujours le terme mutualisation Martinique-Guadeloupe. Cela fait quatre fois que... je l'ai dit l'autre fois quand vous étiez là, j'ai dit à plusieurs reprises que nous avons fait un travail en Martinique, au niveau du DSI qui est passé totalement sous silence – on ne veut pas l'entendre donc je vais le redire une fois de plus. Entre la licence SVT, la licence physique chimie et les deux parcours de mathématiques, nous avons déjà fait un travail de mutualisation ici. J'ai l'impression qu'on ne veut pas le voir, alors je ne sais pas pourquoi. Je suis d'accord pour mutualiser si c'est possible, peut-être avez-vous trop d'enseignants-chercheurs en service en Guadeloupe mais moi j'aimerais bien que l'on respecte aussi le travail que nous avons fait en Martinique pour mutualiser au maximum les enseignements, sans faire de volume horaire... nous nous sommes cassé la tête pour faire des volumes horaires dans toutes les mentions. Je vous ai invité la dernière fois, Monsieur le Président et Madame la V/P de la CFVU, à aller voir ce travail. On a déjà quantifié cette mutualisation. Quand vous avez les collègues de Guadeloupe qui ont travaillé – je suis sûr que de leur côté, ils ont fait un travail de mutualisation identique – c'est difficile de nous demander maintenant de mutualiser. Nous le ferons bien sûr, mais j'aimerais que ce travail

ne soit pas passé sous silence et que l'on ne donne pas maintenant l'argument : « il faut que cela se fasse en commun etc. »

**M. le Président Eustase JANKY** – Je laisse la parole à M. Geoffroy.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Je voudrais juste revenir sur les deux dernières déclarations des collègues du pôle Martinique, le Professeur JEHEL et le Professeur ROOS et leur dire que le législateur souhaitait qu'il n'y ait pas – nous n'y sommes pour rien – de CFVU d'établissement. Il y a deux CFVU de pôle qui ont travaillé de manière parallèle et qui arrivent à des conclusions qui sont souvent très proches. Il n'est pas question qu'une CFVU impose quoi que ce soit à l'autre mais nous sommes bien ici pour harmoniser. Madame COLLARD nous livre les conclusions de la CFVU qui a travaillé avec les documents qu'elle avait. En Martinique, le Professeur JEHEL c'est-à-dire la CFVU a travaillé avec les documents qu'ils avaient. Maintenant, nous sommes là pour harmoniser, nous ne pouvons donc pas, en cours de séance, transformer les conclusions qui ont été décidées en CFVU. La plupart sont compatibles, peut-être que certaines ne le sont pas mais il n'est pas question de modifier quoi que ce soit ni dans un sens ni dans l'autre. C'est cette instance du CAC plénier qui est censé harmoniser le tout, parce que malheureusement le législateur n'a rien prévu pour que la CFVU se regroupe entre Guadeloupe et Martinique.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – J'y souscris complètement, je relève simplement le fait que nous ayons, à plusieurs reprises, donné notre méthode de travail et que finalement on n'en tienne pas compte. C'est tout.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – En ce qui me concerne, je vous livre les remarques de la CFVU Guadeloupe qui s'est intéressée aux mutualisations pour le pôle de Guadeloupe et qui a préconisé des mutualisations entre les pôles. Maintenant, il s'agit du travail de la CFVU Martinique, c'est à elle de préciser qu'il y a effectivement une mutualisation importante au DSI.

**Mme Juliette SMITH-RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je comprends tout cela. Il faut donc préparer votre réponse au Ministère. Quand il vous demandera pourquoi vous n'avez pas harmonisé entre les pôles, vous lui direz que vous avez amené le dossier pour qu'il vous fasse l'harmonisation. Je trouve cela très ridicule. Le législateur n'ayant pas prévu, vous lui amenez le dossier puisque nous sommes incapables de faire...

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Madame SMITH RAVIN, je ne peux pas vous laisser dire cela dans la mesure où nous sommes en train d'harmoniser.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est ainsi que je le vois. C'est très clair. Il y a une façon de parler entre les pôles, comment ne peut-on pas faire une harmonisation et nous dire que le Ministère va harmoniser ?

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Je n'ai jamais dit cela. Je vous ai dit que nous sommes ici en CAC plénier pour harmoniser et pour que chacun présente les délibérations de ses conseils conformément aux textes et que le CAC plénier harmonise tout cela. Il faut bien un état des lieux. La CFVU Martinique a présenté ses formations et ses avis, Madame COLLARD fait la même chose pour la Guadeloupe et ensuite il conviendra de décider

ensemble de ce que l'on présente ou pas au Ministère. Le ministère n'a pas vocation à harmoniser, ce sont les élus. L'instance adéquate est celle-ci, c'est maintenant que cela se fait.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur GEOFFROY je comprends, mais essayons d'inverser un peu les rôles. Si la CFVU de Martinique proposait un diplôme pour la Guadeloupe sans même avoir consulté l'équipe pédagogique en Guadeloupe, vous ne vous rendez pas compte dans quelle situation... ?

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Monsieur DORVILLE, je comprends bien. Vous avez raison.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est inadmissible !

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Mais non, ce n'est pas inadmissible. Il y a peut-être eu des maladresses, mais il n'y a pas de volonté d'imposer quoi que ce soit d'un pôle à l'autre.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est une stratégie de mutualisation...

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – ... de la Guadeloupe sans avoir contacté un seul enseignant-chercheur de la discipline...

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Monsieur DORVILLE ce n'est qu'une...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – On décide et... normalement, on doit finir le travail avant d'arriver en CAC. Là, nous apprenons que pour le Master mathématiques il y a mutualisation. Le DSI a rejeté la proposition de Master de mathématique.

**M. Michel GEOFFROY** (*V/P Conseil d'Administration*) – Nous ne le savions pas à ce moment-là, en CFVU.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Mais justement, Monsieur GEOFFROY, vous êtes Vice-président du CA. Il revient à la présidence de mettre les uns et les autres autour d'une table avant d'arriver au CAC. Cela montre qu'il y a un manque de préparation dans le travail, cela montre qu'il n'y a pas de travail sérieux.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE, je pense que cela va trop loin. Nous avons un établissement, nous avons un seul établissement... si un pôle est capable de faire toutes ces formations sans demander d'heures complémentaires, je n'y vois aucun d'inconvénient. S'il y a un manque d'enseignants sur un pôle et que l'autre pôle peut intervenir, je ne vois pas le problème si on fait une préconisation. Au contraire, on fait un rapprochement

qui permet de faire une formation qui n'aurait pas pu être faite sur un pôle ou un autre. On fait une préconisation, maintenant si vous dites que vous avez tous les professeurs pour faire la formation, nous n'allons pas intervenir là-dessus. C'est tout. C'est un peu dommage de s'enfermer parce que d'ici peu on se rendra compte que l'on consomme beaucoup d'heures, qu'il n'y a pas assez d'heures pour pouvoir faire les cours mais que l'on fait des heures complémentaires. Je propose une mutualisation. S'il y a des enseignants-chercheurs qui acceptent de travailler avec l'autre pôle, je n'y vois aucun inconvénient dans la mesure où c'est une seule Université. Maintenant si vous voulez tout faire pôle par pôle, je trouve cela un peu dommage.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, Madame la vice-présidente de la CFVU, vous avez bien compris que nous avons travaillé un peu différemment en Martinique – peut-être avons-nous été un peu plus loin – en émettant un certain nombre d'avis favorables ou défavorables. Si on regarde le contrat actuel et le prochain c'est à peu près constant, je crois même qu'il y a moins de formations qu'avant. Par rapport à ce que vous nous présentez aujourd'hui, pouvez-vous nous dire globalement, Madame la V/P CFVU, combien de formations, de parcours de mentions il y a-t-il en plus et si vous les avez chiffrés ? Je crains qu'il n'y en ait beaucoup plus, à moins que je ne me trompe. Merci beaucoup.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – Oui, Monsieur ROOS, nous avons chiffré. Il y a globalement 73 mentions proposées sur l'établissement et 126 parcours. Dans la précédente accréditation, nous avions 51 mentions et 60 spécialités. Cela dit, il faut considérer cela avec précaution parce que l'arrêté d'accréditation que j'ai trouvé, ne spécifie pas de spécialités dans les licences, alors que nous avons des majeurs et mineurs.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pouvez-vous répéter s'il vous plaît que je puisse noter ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – Nous avons 73 mentions proposées avec 126 parcours.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pour la nouvelle carte, c'est bien cela ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – Oui.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Soixante-treize mentions et vous dites 126 parcours ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, oui. Antérieurement, il y avait 51 mentions et 54 parcours pour l'UA, pour l'ensemble de l'Université.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – L'arrêté d'accréditation que j'ai lu ne spécifiait pas que la mention était ouverte sur un pôle ou un autre. Voilà les statistiques sur l'ensemble des deux pôles.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous remercie Madame, mais sur la Guadeloupe... Sur la Martinique, nous savons que c'est à peu près constant, voire un peu moins. Pouvez-vous nous dire s'il y a eu une augmentation des mentions et des parcours sur la Guadeloupe ? Si oui est-ce que cela a été globalement chiffré ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – Je viens de vous répondre, je n'ai pas de document qui indique sur quel pôle sont ouvertes les mentions. Je peux dire que sur les 73, je compte 33 mentions sur le pôle Martinique, 26 sur le pôle Guadeloupe et 14 proposées sur les deux pôles.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je ne suis pas sûr que ma question ait été bien comprise. Je demandais quel était le nombre de formations et de parcours en Guadeloupe actuellement, ce qui a été accrédité par le Ministère actuellement et ce que la Guadeloupe propose en nombre de parcours et de mentions dans votre document. C'est juste ça ma question.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Je pense que vous n'avez pas entendu ma réponse.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – C'est possible, en tout cas je ne l'ai pas comprise.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur ROOS, je vous donne quelques chiffres par domaine simplement, puisque nous sommes une seule Université.

- ALL : antérieurement nous avons quatre mentions, sept parcours et maintenant pour le prochain contrat onze mentions dix-neuf parcours.

- Droit Economie Gestion : treize mentions et vingt-un parcours antérieurement et maintenant vingt-trois mentions et quarante (cinq parcours).

- SHS : antérieurement dix mentions, dix parcours et actuellement quinze mentions et dix-sept parcours.

- STS : antérieurement vingt-deux mentions, vingt-quatre parcours et actuellement vingt et une mentions et quarante deux parcours.

- STAPS : antérieurement deux mentions, deux parcours et actuellement trois mentions, cinq parcours.

Ce qui fait que nous retrouvons globalement les chiffres que Madame COLLARD vous a donnés soit : soixante treize mentions et cent vingt-six parcours cette année alors que dans le contrat antérieur, il y avait cinquante et une mentions et soixante quatre parcours spécialisés.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Autant dire que l'on va dans le mur.

**M. le Président Eustase JANKY** – Quand on dit que l'on a réduit de façon très significative le nombre de mentions et de parcours, je n'en suis pas très sûr parce que c'est chiffré.

Monsieur SAINTON voudrait dire quelque chose.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste pour essayer d'apprécier la situation et voir où nous en sommes. Je ne veux pas revenir sur le début de la discussion mais je regrette vraiment que nous ayons passé plusieurs mois à ne pas faire avancer

tout ce qui pouvait être discussion transversale. Manifestement, les deux CFVU ont utilisé – avec les mêmes recommandations de base puisque nous savons globalement à quoi doivent répondre nos formations tant du point de vue général que du point de vue spécifique de nos territoires et j’imagine avec les mêmes soucis – nous avons utilisé deux démarches différentes, en tout cas parallèles. A mon avis, très sérieusement – je rejoins Madame SMITH RAVIN – nous ne pouvons pas nous permettre sérieusement de faire remonter telle quelle cette juxtaposition et laisser le Ministère trancher à notre place. Cela me semble difficile, cela me semble en tout cas très mauvais.

La question qui se pose est celle-ci : « que mettons-nous en œuvre, peut-être dans les jours ou les semaines qui viennent – je ne connais pas le calendrier contraint auquel nous sommes soumis – des jours ou des semaines ?... »

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Nous sommes le deux donc les remontées se font dans quatre jours.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – ... je vois mal comment nous pouvons faire remonter ce qui n’est pas une offre d’établissement – vous avez dit qu’il s’agit bien d’une offre d’établissement, ce n’est pas une offre d’établissement – disons que ce sont des désirs qui sont juxtaposés. Que faisons-nous ? A mon avis, il y a des dispositions à prendre. En même temps, nous ne pouvons pas nous permettre de trancher en CAC et de dire ce qui va ou ce qui ne va pas etc. Ces éléments seraient arbitraires.

**M. le Président Eustase JANKY** – Sommes-nous capables après de dire non et oui ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Nous n’avons jamais été capables de le faire.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je pense que dans une petite Université comme la nôtre qui est pluridisciplinaire mais aussi bipolaire, il est difficile que tout le monde trouve sa place. De plus, de façon générale nous n’avons jamais été totalement irresponsables. La question qui se pose est véritablement la suivante : est-ce que nous pouvons faire remonter cette offre en disant que c’est une offre d’établissement préalable ? Je ne sais pas, je ne suis pas sûr. Je n’en suis pas sûr et je regrette vraiment que nous ayons perdu du temps pendant plusieurs mois alors que la question se posait. Nous avons gelé tout un processus qui était en cours de réflexion et nous n’avons pas avancé sur tout ce qui pouvait être réflexion transversale, alors que nous avons déjà des éléments que nous allons retrouver. Nous n’allons pas inventer d’éléments nouveaux.

La différence entre Licence et Master par exemple, la différence entre quelque chose qui est complètement polarisé, lié au terrain et une formation... Il y a des données nouvelles qui entrent en ligne de compte. La question de l’enseignement à distance entre en ligne de compte mais nous ne l’avons pas encore intégrée concrètement dans notre pratique pédagogique professionnelle courante, même au niveau comptable.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur SAINTON, je vous ai bien écouté, vous avez dit que j’ai gelé l’offre de formation. Je n’ai pas gelé, j’ai demandé à ce que l’on avance et que l’on travaille. La question que je me pose puisque les équipes sont là pour travailler ensemble c’est : « est-ce que vous avez vraiment travaillé ensemble pour essayer de proposer quelque chose de correct ? » C’est ça le problème, si vous aviez eu l’habitude de travailler ensemble, ce travail aurait dû être fait pour arriver au CAC avec ce premier travail. Maintenant, ce qui a été fait n’est pas inutile, on se rend compte maintenant qu’il y a un problème. Si nous n’avons pas

fait ce CAC aujourd'hui, nous ne nous serions pas rendu compte. Nous aurions continué à travailler ainsi pendant des mois et à repousser, peut-être que nous n'aurions jamais réussi. Maintenant, on constate aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de lien entre les deux pôles et que chacun fait son offre de formation de son côté comme s'il y avait deux Universités.

Je pense que nous pouvons encore travailler. Nous pouvons à la rigueur nous donner encore une semaine de travail, donner la possibilité aux collègues qui ont l'habitude de travailler ensemble de se rencontrer assez rapidement pour voir ce que l'on fait sur chaque pôle, pour les formations qui sont sur les deux pôles. Faut-il supprimer complètement une formation ou un parcours qui était sur un pôle ou l'autre, simplement parce qu'il n'y avait pas d'enseignants à ce niveau ? Que pouvons-nous faire ensemble, de manière à proposer au Ministère quelque chose de correct ? Je dis bien qu'il faut rester dans la logique des choses, nous avons beaucoup d'heures complémentaires – il faut que vous reteniez bien cet aspect – notre établissement a été accrédité avec réserve, j'aimerais que vous le preniez en compte. Nous nous laissons une semaine de travail supplémentaire, nous pouvons fixer un nouveau CAC la semaine prochaine à condition de travailler et de ne pas se retrouver au même stade la semaine prochaine. Il y a deux CFVU, qui doivent faire leur travail de manière à ce que nous puissions avoir une offre qui reflète ce travail avec des collègues sur les deux pôles.

**M. Louis JEHEL** (*V/P Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, merci de nous accorder la possibilité d'avoir un délai de réflexion supplémentaire, cependant je n'ai pas compris quel en était l'objet, par rapport aux décisions qui seront faites. Est-ce que nous pourrions donner des avis précis portés par l'Université en respectant les positions démocratiques des différentes commissions ? Est-ce qu'il y aura une position claire pour chacune des formations avec un avis favorable ou est-ce que vous pensez que cette démarche ne sera pas présentable au sein de l'Université ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur JEHEL, on demande un avis. Essayons d'aller au plus près de ce que nous voulons, mais sachez qu'il peut y avoir des variations car on ne peut pas empêcher au Ministère d'intervenir sur les formations. Au cours de la discussion de ce matin, on m'a dit : « on a tout fait pour éviter les heures complémentaires. On a même réduit le nombre de formations ». Vous voyez en parcourant la liste, que l'on n'a pas réduit le nombre de formations. L'appréciation que nous avons localement et celle que le Ministère au niveau central, peut diverger. Ce qui est sûr, c'est que s'il y a une formation qui retient vraiment l'attention des collègues, une formation qui est importante pour nos étudiants, à ce moment-là il vous appartient de défendre cette formation.

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission Recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, chers collègues, je dois dire que j'ai entendu ce matin les propos de sagesse de mon collègue Jean Pierre SAINTON et j'y souscris entièrement, prenant acte du fait que l'offre de formation, telle que nous l'avons élaborée – Dieu seul sait si nous y avons consacré des heures et des heures de travail – pourra difficilement être remontée en l'état au Ministère sans que l'image de l'Université n'en soit quelque peu ternie. Avec sagesse, vous nous avez accordé un délai supplémentaire afin que nous puissions reprendre le dossier et l'améliorer. Je crains qu'il ne soit un peu tard pour le faire. Nous en sommes responsables, nous prenons acte du fait qu'il n'y a pas eu véritablement d'harmonisation préalable, les pôles n'ont pas travaillé entre eux et nous prenons le risque de faire remonter au Ministère une offre de formation éclatée au sein des pôles, parfois fagotée à l'échelle de l'établissement, il y a vraiment un souci. Sachant que nous avons des engagements que nous avons pris de longue date et auxquels nous pouvons difficilement renoncer, nous devons nous demander si cette semaine supplémentaire nous permettra de rattraper le dossier. C'est une vraie question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DANIEL, nous avons déjà obtenu quelques jours de plus. Je me permets de porter à votre connaissance que nous ne sommes plus en contrat quinquennal mais en contrat quadriennal, parce que nous avons perdu un an. Si nous repoussons encore, nous serons en contrat triennal. On commence déjà à discuter pour le prochain contrat. Vous avez bien vu tout le temps que j'ai donné depuis que nous en discutons, je me rends compte que le travail a été fait à la dernière minute. Je vais vous fixer une date pour la semaine prochaine, je vous demanderai de travailler sur le principe suivant : je voudrais que nous soyons une Université ; l'objectif étant de permettre aux étudiants d'avoir les formations les plus adéquates à leur avenir ainsi qu'à leur désir au niveau professionnel. Une formation qui n'existe pas sur un pôle mais qui existe sur l'autre pôle, il faut trouver un moyen et voir comment mutualiser sur les deux pôles. Il faut absolument que les deux pôles travaillent ensemble. Je n'aimerais pas qu'il y ait un projet en Guadeloupe, un projet en Martinique et que l'on ne se rencontre jamais. Si nous voulons justement réduire les heures complémentaires, si nous voulons favoriser le lien entre les pôles, nous devons aussi faire les choses ensemble. Quand on dit que l'on a suffisamment de professeurs quelque part pour faire les formations, on est peut-être au maximum des possibilités de ce pôle ou de cette formation. Si les professeurs doivent intervenir sur une autre formation, ont-ils suffisamment d'heures pour intervenir sur l'autre formation qui est sur le pôle ? En réalité, on peut mutualiser de manière à ce que certains professeurs de la Martinique viennent en Guadeloupe et vice versa. Je pense que nos formations seront de meilleure qualité que si on les fait avec les mêmes personnes qui sont au maximum de leurs possibilités ou qui vont apporter des heures complémentaires pour terminer une formation. Dans ces conditions, si nous sommes d'accord pour travailler sur cette base, je reporte la discussion à une date ultérieure c'est-à-dire dans une semaine. Nous avons bien avancé sur l'offre, il ne manque pas grand-chose, il suffit de se rencontrer et de discuter. Je pense qu'au bout de deux ou trois séances, nous pourrions y arriver. Il y aura un CAC mais entre vous, vous devez pouvoir y arriver en deux ou trois séances... et encore.

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission Recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, vous prêchez un convaincu en matière d'harmonisation et de mutualisation. Je voudrais préciser qu'il n'a jamais été question, ni même dans mon arrière-pensée, d'imaginer un quelconque report supplémentaire. Je crois qu'en Guadeloupe comme en Martinique, tout le monde sera d'accord sur ce point.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu'il faudrait travailler dans ce sens. Il faut vraiment travailler dans le sens de la réduction des heures complémentaires – c'est important pour moi – sans altérer la qualité des formations. Si on ne veut pas altérer la qualité des formations, il faut en réduire le nombre et faire les vraies formations dont les étudiants ont besoin.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Quand je parlais de report, je parlais en nombre de jours, je ne parlais pas en termes de demande de report. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus, je rassure mon collègue Justin DANIEL.

La question c'est : « quelles dispositions concrètes prenons-nous » ? Ce qui manque à mon avis, ce sont des positions transversales. Je ne sais pas s'il faut le faire par domaine, par diplôme ou par quel bout, mais il faut de toute façon une transversalité au moins pour s'entendre sur la nature des choses. L'alignement des chiffres est objectif jusqu'à un certain point, mais cela cache des réalités ou cela masque des réalités que nous devons connaître. Il est important de saisir les réalités de chacun. Donc ma question précise était celle-ci : quel type de commission transversale mettons-nous en place autour des CFVU ou avec les CFVU ou au sein des CFVU ? Je ne sais pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur. SAINTON a demandé une réponse sur une commission transversale. Je pense qu'il y a deux Vice-présidents de CFVU qui doivent se parler et se mettre d'accord pour voir quels sont les types de transversalité mettre en place et quelle est la méthode.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je note quand même qu'au travers des chiffres que Madame COLLARD nous a transmis, il y a quand même une augmentation de près de 50 % sur l'ensemble des parcours.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est bien cela, oui.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Non, mais...

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – L'offre de formation est un peu basée sur des choix parfois politiques et pas forcément logiques ou chiffrés donc je me pose la question de la faisabilité de cette offre de formation dans son état actuel de 126 parcours. C'est quand même une augmentation de 50 %. Avons-nous cette capacité d'enseignement qui nous permettrait d'assurer une telle offre de formation ? Il y a près de 30 % d'augmentation sur les mentions, c'est énorme ! Je me demandais donc quelle était notre capacité d'enseignement, d'offre de formations réelle de manière à pouvoir présenter une offre de formation réaliste et non utopique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Déjà sur les chiffres, je l'ai dit tout à l'heure, le nombre de parcours est à prendre avec précaution, puisque dans la nouvelle offre on nous propose éventuellement des parcours dans les licences alors que dans la précédente offre, nous n'avions pas de spécialité dans les licences, il y avait des majeurs mineurs. De ce fait, on considère que les anciennes licences étaient à une seule spécialité et on comptabilise des parcours dans les licences. C'est une première chose. Ensuite, je note que l'on considère depuis un moment que cet envoi au Ministère est définitif alors que c'est le début d'un dialogue. Nous allons lisser notre offre, la meilleure manière de la lisser et d'apporter des améliorations avec plus de cohérence, c'est que les équipes pédagogiques entre les pôles (intra et inter pôles) se rencontrent. J'aimerais savoir sous quelle forme les porteurs de projet voudraient se rencontrer ? Est-il possible de faire de la visio-conférence ? Il me semble que ces rencontres peuvent se faire par domaine.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je crois que Madame BOUDHAU voulait prendre la parole, non ? Madame ROGERS, alors.

**M. AUDEBERT** – Mme PAJARD.

**Mme Anne PAJARD** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – C'est simplement pour revenir sur la question du numérique puisque les rapports d'évaluation précédents de notre Université ont toujours insisté sur le fait que notre Université devait absolument imaginer des cours en ligne justement, pour pouvoir soutenir son offre de formation. Or là, dans la duplication des diplômes, je n'ai pas vu de prise en compte réelle de cet élément qui a été à de multiples reprises

souligné par le Ministère. Je me demandais si ce ne serait pas opportun de pouvoir poser à nouveau cette question dans le cadre des mutualisations dans les deux pôles.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, j'ai bien noté que vous proposez une semaine supplémentaire de travail aux équipes pour harmoniser l'offre de formation. Mon inquiétude est la suivante : en fin de mois dernier soit le 30 août, vous avez transmis un mail aux deux V/P Pôles dans lequel vous indiquez clairement que vous étiez en contact avec le Ministère qui demandait instamment que l'offre de formation soit remontée pour la fin du mois de septembre. Vous avancez que vous avez eu de la part du Ministère, une information disant que l'on pouvait remonter l'offre de formation après la fin du mois de septembre puisque de là découlait le calendrier que vous nous proposiez. D'autre part, vous dites que nous avons travaillé dans l'urgence. Oui, nous avons travaillé dans l'urgence ; mais est-ce bien notre faute ? Vous nous avez dit le 21 février que l'offre de formation était reportée, or la lettre de cadrage n'est arrivée que trois mois après, nous avons eu cette difficulté, il nous a fallu nous adapter.

Vous dites également que les équipes ne travaillent pas ensemble mais j'ai pris soin de voir comment s'était passé le travail dans le cadre de l'offre de formation qui a été reportée. Effectivement, il y a quand même eu un processus avec la nomination d'un référent d'accréditation – Madame ROGERS pour la Martinique – qui m'a dit très clairement qu'il y avait eu un travail partenarial qui avait été réalisé sur les deux pôles, avec des échanges entre les équipes pédagogiques qui avaient conduit à produire les maquettes et les fiches AOF qui ont été remontées sur le serveur du Ministère en fin d'année 2016. Il restait, dans le cadre de la période électorale, à mettre en place des instances qui reprendraient ce travail, puisqu'il y avait des arbitrages à faire notamment au niveau des Masters, arbitrages qui finaliseraient le travail. Le Ministère et vous avez fait le choix de reporter mais force est de constater qu'aujourd'hui nous nous retrouvons au même point, ce que je déplore. Il faut vraiment que l'on en sorte et surtout que l'on ne reporte pas encore l'offre de formation. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans le cadre d'une offre de formation réfléchie, concertée et ordonnée. Ce qui est en train de se passer est vraiment inquiétant, vraiment grave parce que l'on a reporté l'offre de formation. On n'a pas permis à celle-ci de se déployer à l'Université des Antilles pour que nos étudiants puissent en bénéficier, nous sommes dans la dynamique d'une offre qui est vieille de plus de six ans maintenant. Nous avons reporté cette offre et aujourd'hui nous ne sommes pas en capacité de remonter au niveau du Ministère, une offre qui soit cohérente et concertée telle que nous l'avions imaginée dans le cadre du report de l'offre de formation que vous avez présenté le 21 février dernier. Ma grande inquiétude est de voir cette offre de formation reportée une nouvelle fois. Quelle certitude pouvez-vous nous donner que le Ministère accepte bien que l'offre de formation soit remontée après la fin du mois de septembre. Existe-il un écrit du Ministère qui le dit ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il n'y a pas d'écrit du Ministère. Si les collègues se sont rendus compte qu'il y avait quelques difficultés pour remonter l'offre telle qu'elle est, je prends l'engagement de négocier pour faire remonter les données, je prends cet engagement personnel et ce sera fait. Par contre, je ne voudrais pas que l'on me dise dans une semaine qu'il faut encore reporter parce que l'on n'a pas suffisamment travaillé, parce que l'on n'a pas eu le temps. Je dis bien qu'aujourd'hui nous prenons l'engagement – nous sommes lundi – de reporter d'une semaine. Si nous sommes cohérents, je pense que le Ministère n'y verra pas d'inconvénient. Par contre, si je remonte l'offre de formation avec des remarques telles que vous les avez faites aujourd'hui, ce sera moins bien que si je la fais remonter dans une semaine avec une certaine cohérence entre les formations, entre les pôles. Je prends cet engagement et je le ferai.

Maintenant, je vous demanderai de travailler afin que nous ayons toutes ces informations dans une semaine et de ne pas attendre la semaine prochaine pour que les mêmes questions reviennent. Je rappelle que les collègues avaient la liberté d'établir des liens entre eux, entre les équipes qui travaillent ensemble, de manière à faire des propositions communes. Sur la lettre de cadrage, j'avais parlé de mutualisation, j'avais parlé de l'utilisation du numérique et j'avais parlé de tous ces éléments de manière à ce que cette offre de formation en tienne compte. Je me rends compte aujourd'hui que nous avons deux offres de formation qui sont complètement isolées, qui sont complètement territorialisées avec très peu de passage d'un pôle à l'autre. Vous voyez bien que vous n'avez pas du tout tenu compte de ce que j'avais demandé dans cette lettre de cadrage. C'est un des éléments qui fait que nous soyons amenés à revenir. Si ce travail avait été fait en amont, peut-être que nous n'en serions pas là avec cette semaine supplémentaire.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, j'entends bien l'engagement oral que vous prenez aujourd'hui et qui sera de toute façon consignée dans le PV du CAC. Mais je demande vraiment, Monsieur le Président, que nous ayons des écrits du Ministère. Nous avons maintenant besoin d'avoir des engagements écrits. Je vous répète, qu'au niveau du pôle Martinique, nous avons réalisé le travail et nous avons une offre de formation qui peut remonter aujourd'hui au niveau du Ministère. Nous ne devons pas prendre de retard au niveau du Ministère parce qu'il est à craindre, que l'offre de formation soit encore reportée d'une année.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS HAUGRIN...

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Le pôle s'est clairement positionné clairement sur l'offre de formation en validant les avis donnés par la CFVU... ces avis ont été donnés. Je vous rejoins, nous sommes une seule Université, notre offre de formation doit être cohérente, concertée. Comment se fait-il que nous arrivions en CAC aujourd'hui sans que cette concertation n'ait été réalisée en amont ? Ce n'est pas possible. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas encore prendre du retard.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS-HAUGRIN, j'ai dit que je vous donne une semaine supplémentaire. Je prends l'engagement, il n'y aura pas de report de l'accréditation. Maintenant, si je n'ai pas les informations dans une semaine, je serai bien obligé de prendre une décision.

**Mme Marlène BOUDHAU** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Qui doit faire ce travail d'ici la semaine prochaine ? Est-ce que les CFVU se rencontrent ? Est-ce que ce sont les V/P CFVU Martinique et Guadeloupe qui se rencontrent ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sont les Vice-présidents des CFVU qui mettront en place une méthodologie de travail.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Martinique*) – Monsieur le Président, je ne vous cache pas mon inquiétude. J'aimerais comprendre l'objectif de ce prochain CAC. Si je devais réunir une nouvelle CVFU en Martinique, je n'ai pas compris quels points je donnerais comme ordre du jour puisque il y a une position qui a été arrêtée ici et qui vous est exprimée, qui a été validée par le conseil de pôle de la Martinique. Je me vois en difficulté de redemander à la CFVU de redonner des avis sur ce qui a déjà été stabilisé. J'ai surtout mal compris si au final, la position du CAC sera de donner des avis précis, argumentés – vous avez vu que l'on peut largement le faire. Est-ce que c'est l'objectif commun et est-ce que l'on peut dire à l'ensemble de la

communauté universitaire que le CAC prend un engagement pour donner son avis sur les différentes formations ? Dans ce cas, la Martinique a apporté son travail par rapport à cela, il y aurait peut-être quelques diplômés sur lesquels on pourrait rediscuter si des doutes subsistent. Mais est-ce que c'est cela notre objectif ? Sinon je comprends mal comment réunir à nouveau la CFVU d'ici la semaine prochaine.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – J'avais compris que les différents échanges suggéraient qu'il y ait des réunions entre les équipes pédagogiques ou les porteurs de projet, pas nécessairement de réunion de la CFVU, avec les membres de la CFVU. Il me semble que l'idée est de coordonner nos efforts en termes de propositions de formation, d'organiser les réunions entre les équipes pédagogiques ou entre les porteurs de projet. Il est vrai que je m'interroge un peu sur la faisabilité de ces réunions en une semaine et sur la remontée. Est-ce que le mieux ne serait pas d'organiser ces réunions pour une 2<sup>ème</sup> vague d'envoi au Ministère ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vois qu'il n'y a pas d'harmonisation entre les pôles, nous nous en sommes bien rendu compte. Maintenant, nous pouvons très bien faire remonter cette offre et continuer à travailler. J'avais dit au départ que nous continuons à travailler. Maintenant, Monsieur SAINTON a bien fait la remarque en disant que l'on ne peut pas faire remonter cette offre telle qu'elle est présentée. J'ai ouvert largement, je vous ai dit que je prends l'engagement, je vous donne une semaine pour travailler. Maintenant, si vous me dites que vous voulez plus de temps pour harmoniser et travailler en finesse, je peux dire que je fais remonter l'offre de formation et je vous laisse le temps de travailler. Cela permettra de répondre au questionnement du Ministère et de nous positionner en face du Ministère pour une offre de formation. C'est ce que j'avais prévu au début, maintenant je reste ouvert et je ferai ce que vous voudrez. Il y a deux propositions : soit je vous donne une semaine supplémentaire et les deux V/P de CFVU organisent les rencontres entre les équipes (je n'y vois pas d'inconvénient) puis on fait un CAC pour valider; soit on fait remonter l'offre de formation avec l'appréciation de la CFVU de la Guadeloupe et l'appréciation de la CFVU de la Martinique. Nous en avons largement discuté au niveau de ce CAC aujourd'hui, nous savons déjà sur quels éléments nous allons intervenir quand nous allons nous retrouver en conférence.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Concrètement, pour organiser les rencontres, il faudra en organiser au moins quatre, si je considère les domaines. Ces rencontres prendront du temps, il faudra en faire un compte rendu et peut être avoir des modifications du fichier AOF et des maquettes, cela prendra plus d'une semaine.

**M. le Président Eustase JANKY** – A ce moment-là, envoyons les éléments tels que nous les avons en disant au Ministère que nous continuons à travailler.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je pense qu'il est en train de s'ouvrir une crise sans précédent dans cette Université parce que, bien que nous soyons une seule Université, il y a des déclinaisons énormes. En ce qui concerne le pôle Martinique, toutes les instances ont validé ses décisions à l'unanimité. Il faut que le pôle Guadeloupe le sache... à l'unanimité ! Pour les mentions communes sur les deux pôles, à la limite vous pouvez mettre des heures supplémentaires mais en ce qui concerne les formations pour lesquelles les mentions sont sur le pôle Martinique, je pense qu'il nous faut statuer rapidement. Le conseil de pôle a été clair. Je propose que tous les avis favorables du pôle Martinique remontent au Ministère.

Je suis désolé, on ne peut pas sanctionner le pôle Martinique pour le pôle Guadeloupe qui n'a pas émis d'avis. C'est clair, on ne peut pas. En ce qui concerne les mentions communes, je pense

que le bon sens veut que nous y travaillions encore. Lorsque vous dites qu'il n'y a pas de mention commune sur les deux pôles, pour le Master en mathématiques par exemple, n'ayant pas plus de cinq étudiants en Master, je pense que la Martinique qui ne proposait pas l'ouverture de ce Master a pris la bonne décision pour le bien de l'établissement. Je propose que le travail du pôle Martinique... je vous le dis, nous ne retournerons pas en CFVU sur l'offre de formation proposée par le pôle Martinique. Je vous le dis.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur SAINTON, Monsieur GROS et après Monsieur ROOS.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je n'avais pas compris qu'il s'agissait de revenir sur les orientations choisies par chacun des pôles, il s'agit de présenter une offre d'établissement. A ce moment-là, il s'agit de faire un minimum de travail d'harmonisation de telle sorte qu'une voix puisse présenter et porter l'offre d'établissement, quitte à ce qu'il y ait encore après des retours, des recoupes etc. c'est autre chose. C'est la question de porter l'offre en l'état. Effectivement, il y a un minimum de travail d'harmonisation à faire. Il y a peut-être deux possibilités : celle que le Président a proposé c'est-à-dire faire remonter tel quel en précisant que nous travaillons encore, parce qu'il y aura deux instances qui seront responsables – le Président et le CAC – théoriquement le CAC doit avoir un avis et pouvoir dire « voilà l'offre d'établissement ». Je pense que c'est sur cette question que nous pouvons avancer, peut-être par le jeu des visioconférences. Nous avons des domaines et dans chaque domaine il y a des diplômes. C'est par le jeu des diplômes que l'on pourra éclaircir cette question, quitte à ce qu'elle soit évolutive et que ce soit des recommandations évolutives. Sinon je vois très mal comment nous pouvons dire à l'autre de décider à notre place. Nous ne sommes pas en mesure de décider, nous ne pouvons pas couper et hacher, non plus.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*V/P Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je pense qu'il y a effectivement un déséquilibre entre l'effort qu'a fait la Martinique en prenant ses responsabilités et en disant que la formation n'est pas valable etc. et nous en Guadeloupe, qui nous ne sommes pas allés jusque-là, peut-être que nous n'avons pas l'information. Il y a eu une incompréhension à ce niveau-là. Effectivement, la semaine de délai supplémentaire pourrait donner l'opportunité au pôle Guadeloupe, de faire un travail équivalent à ce qui a été fait en Martinique de manière à voir les formations qui ne sont peut-être pas « viables » et faire un premier tri. On pourrait envoyer au Ministère un premier tri qui est fait sur les deux pôles parce que tel quel, les Martiniquais peuvent se sentir un peu lésés. Ils ont fait un effort en informant déjà les porteurs de projet de ce qui est valable ou pas, et en Guadeloupe, on enverrait tout. Ce n'est pas équitable.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Monsieur le Président je voudrais quand même que l'on n'arrête d'insinuer que le pôle Guadeloupe n'a pas fait le travail.

**M. Olivier GROS** (*V/P Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Mais non, non.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Mais si, c'est ce que vous dites. C'est faux. Le pôle Guadeloupe a suivi les consignes qui lui ont été données c'est-à-dire que nous n'avons pas d'avis à donner. En Martinique, on a voulu absolument donner un avis tranché favorable ou défavorable. En Guadeloupe – je le répète encore une fois – nous avons compris qu'il s'agissait d'un premier travail qui allait évoluer après un dialogue avec le Ministère. Arrêtez donc de dire que le pôle Guadeloupe n'a pas fait le travail. C'est faux.

**M. Olivier GROS** (*V/P Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Je reprends je n’ai jamais dit que le pôle Guadeloupe n’a pas fait le travail. Ce n’est pas ce que j’ai dit ou alors j’ai mal formulé. J’essaie de reformuler. Vu que les deux pôles n’ont pas travaillé sur les mêmes objectifs – il y en a un qui semble plus en avance que l’autre – est-ce que le pôle Guadeloupe ne peut pas essayer d’émettre des avis durant la semaine supplémentaire.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Si nous changeons les consignes, nous allons faire des réunions inutiles. On nous a donné une consigne, nous l’avons appliquée. Pourquoi allons-nous réunir encore la CFVU Guadeloupe, parce que la Martinique a voulu absolument donner des avis favorables ou défavorables. Je ne comprends pas cette position.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il nous faut avancer parce que l’heure passe. Il y a deux questions et je conclus après. Madame GASPARD.

**Mme Sarra GARPARD** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Il me semble qu’en l’état actuel, il y a deux choses à faire : tout d’abord une harmonisation dans tous les cas, qu’il y ait des avis favorables ou pas et peut-être pour aller plus loin sur le pôle Guadeloupe, on pourrait décider si on donne ou pas un avis favorable ou défavorable. Ce sont deux choses qui, pour moi, sont assez distinctes. La première chose qui est l’harmonisation, me semble nécessaire. Peut-être faut-il trouver une méthode pour travailler de concert et voir les choses qui sont redondantes. A-t-on le temps de faire cela en une semaine ? C’est la question qui peut être posée.

**M. le Président Eustase JANKY** – J’entends la crainte de la Martinique que l’offre de la Martinique n’arrive pas au Ministère avec le risque de perdre une année. Je crois que c’est la crainte de la Martinique que je me suis permis de rassurer. Je vous propose d’envoyer l’offre telle qu’elle est, en disant au Ministère que nous continuons à travailler localement pour l’harmonisation puis d’envoyer des avis un peu plus poussés pour la Guadeloupe, pour que nous soyons à peu près équitables. Voilà ce que je vous propose. Le simple fait d’envoyer les comptes rendus en métropole, signifie que le Ministère sait que nous avons travaillé. Nous avons envoyé nos conclusions, le Ministère sait que nous avons travaillé mais il sait que nous n’avons pas fini. Cela veut dire que ça nous laisse la liberté de travailler. Le fait de repousser d’une semaine ne me gêne pas cependant quand je dis une semaine, les collègues risquent de me dire que c’est insuffisant. Nous allons nous retrouver à 15 jours, un mois et ce sera embêtant. C’est ce que je crains.

**M. AUDEBERT** – Il y a une demande d’intervention de Monsieur ROOS.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a une intervention de Monsieur ROOS, une intervention de Monsieur ZAHIBO et je vous demanderai après de voter sur cette information, sur ce que je viens de vous dire, de manière à ce que nous puissions avancer.

**M. Christophe ROOS** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Vous avez donné des chiffres tout à l’heure Monsieur le Président : 44 dans la nouvelle offre, 51 dans l’ancienne en ce qui concerne les mentions ; 64 parcours et 126 dans la nouvelle. Si nous allons avec cela, nous allons dans le mur, c’est une catastrophe. Nous serons ridiculisés au Ministère. La Martinique a fait un travail, nous nous sommes autocensurés – c’est pour cela que j’ai insisté tout à l’heure – bien sûr, nous sommes une seule Université, je suis tout à fait d’accord mais il y a eu un effort qui a été fait sur le pôle Martinique pour être quasiment en termes de formation,

peut-être à une ou deux près – on peut faire le calcul rapidement – à un niveau équivalent entre l'ancienne et la nouvelle maquette.

Je crois que ce travail n'a pas été fait jusqu'au bout, je ne dis pas que les collègues de Guadeloupe n'ont pas travaillé, ils ont travaillé jusqu'où il leur semblait bon de travailler. Mais je pense qu'il faut qu'ils aillent plus loin et que de leur côté aussi, ils s'autocensurent pour pouvoir faire remonter une offre de formation équilibrée entre la Martinique et la Guadeloupe et au niveau de l'établissement vis-à-vis du Ministère. Voilà où je voulais en venir mais moi je pense – il en est de même pour un certain nombre de collègues ici – que nous avons travaillé de nombreuses heures en CFVU, nous nous sommes pris en charge par manque d'informations, nous avons établi nos critères, nous avons reçu les collègues et nous avons établi ce que nous croyons être le mieux pour nos étudiants et les besoins du territoire. Nous avons travaillé avec l'Académie, nous ne souhaitons pas que des formations que nous ne voulons pas, pour des critères divers et variés, ouvrent en Martinique à notre insu. C'est tout.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur ZAHIBO.

**M. Narcisse ZAHIBO** (*Commission formation et vie universitaire Guadeloupe*) – Je voudrais surtout dire que les deux CFVU ont travaillé mais dans des logiques parallèles. Il n'y a pas eu une CFVU qui a travaillé moins que l'autre, elles ont travaillé selon deux méthodologies complètement différentes. La question de la méthodologie a été posée dès que l'on a commencé les débats. En Guadeloupe, nous avons travaillé dans une démarche d'aide et d'accompagnement des porteurs de projets et non de les censurer, ceci dans la perspective d'une navette avec le Ministère, de manière à ce que les formations soient construites de manière évolutive. C'est la raison pour laquelle ici nous n'avons pas « haché, coupé » pour dire « avis favorable ou défavorable » parce que nous nous sommes mis dans une perspective de négociation avec le Ministère. Il y a peut-être une dichotomie entre la Martinique et la Guadeloupe, mais c'est vraiment deux démarches différentes, il n'y a pas une qui a travaillé plus que l'autre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame FRANCOIS HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur, le Président, concernant le vote qui aura lieu, je voudrais bien préciser la position du conseil de pôle dont je me fais la porte-parole aujourd'hui qui exclut toute autre proposition ou avis qui n'émanerait pas de la CFVU du pôle Martinique. Cela veut dire que le conseil de pôle exige que l'offre de formation du pôle Martinique remonte au Ministère, soit celle qui a reçu un avis favorable de la CFVU du pôle Martinique. Je vous demande, très solennellement, que ce vote qui sera fait aujourd'hui exprime clairement la volonté du conseil de pôle, à savoir que l'offre de formation qui remonte au Ministère soit celle qui a reçu un avis favorable de la CFVU du pôle Martinique. C'est le premier point.

Le deuxième point que je voudrais aborder, concerne le Conseil d'Administration qui aura lieu le 5 octobre prochain. Je vous ai interrogé, Monsieur le Président, sur le fait qu'à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration n'apparaissait pas un point traitant de l'accréditation de la nouvelle offre de formation. Vous m'avez effectivement répondu que le passage devant le CA se ferait avant la négociation avec le Ministère et avant le passage devant le CNESER. Peut-être ai-je une lecture qui n'est pas la bonne, mais je crois qu'il est important que je le soumette, aujourd'hui au niveau du CAC. Quand je prends les statuts de notre Université notamment l'article 14 alinéa 9, il est indiqué que le Conseil d'Administration délibère sur toute question que lui soumet le Président, au vu notamment des avis et vœux émis par le Conseil Académique et approuve les décisions de ce dernier en application du 5 de l'article L 712-6-1 du Code de l'éducation. La question que je pose très clairement : le Conseil d'Administration ne doit-il pas

déjà se positionner sur cette première offre qui remonte au niveau du Ministère ? C'est vraiment la question qui se pose.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais répondre aux deux questions. Nous allons faire remonter l'avis des deux CFVU en disant bien au Ministère que nous continuons à travailler. Concernant l'avis du CA, celui-ci intervient en principe pour valider, le CA valide en donnant un avis. Quand on valide un projet... on valide quelque chose, cela veut dire que l'on ne peut plus y toucher. Or, le Ministère interviendra dans l'accréditation, nous ne sommes pas seuls dans l'accréditation. Ce n'est qu'après négociation avec le Ministère... L'accréditation n'est pas locale, elle est nationale.

**Mme Marlène BOUDHAU** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Je lis les statuts : « la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de chaque pôle est consultée sur les programmes de formation, des composantes etc. » donc nous n'avons pas eu à valider quoi que ce soit à la CFVU. Nous sommes consultés. Nous en avons beaucoup parlé aujourd'hui, nous avons malheureusement perdu du temps mais c'est aujourd'hui que nous aurions dû valider, que nous aurions dû donner notre avis avant de faire remonter. Il faut respecter les instances, Je suis désolée, nous avons beaucoup travaillé et nous n'avons pas eu à donner notre avis favorable ou pas à la CFVU. Ce ne sont pas les statuts, tout simplement. Nous donnons notre avis puisque nous sommes consultés mais nous n'avons pas à valider ou pas les formations.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Ce n'est pas un avis dans le sens de « favorable ou défavorable ». Encore une fois, ce n'est pas l'offre définitive que nous aurions à voter, c'est une étape dans la construction de notre offre de formation. Pourquoi ne pas la soumettre et continuer à travailler ? Nous avons tous observé qu'il fallait ajouter plus de cohérence et dialoguer.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faudrait que l'on arrête la discussion, ça fait très, très longtemps que nous sommes sur cette question. Il faut que nous avançons un peu, j'accepte une dernière prise parole.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, en tant qu'élu du CAC, je pense avoir des droits, c'est-à-dire pouvoir voter si nécessaire sur cette offre de formation. C'est au CAC, je le répète, de donner un avis sur cette offre de formation.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Nous allons voter sur l'envoi au Ministère, de l'offre de formation telle quelle en précisant au Ministère que nous continuons à travailler au niveau des deux pôles pour l'harmonisation et peut-être pour apporter des avis un peu plus précis.

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, vous voyez bien le danger de transmettre une offre dans laquelle il y a des positions qui ont été arrêtées par le pôle Martinique, notamment des avis défavorables. Cette offre n'apparaît pas dans ce qui est transmis par l'équipe CFVU de Guadeloupe qui donne un commentaire, mais qui ne prend pas acte de l'avis défavorable de la Martinique. Comprenez qu'il y a une inquiétude très importante ici, dans la communauté universitaire au sein du pôle Martinique, que des offres pour lesquelles la commission CFVU, le pôle donne un avis défavorable et que ces formations puissent être réévaluées et que le Ministère puisse envisager de les mettre en place en Martinique, contre l'avis des instances démocratiques. Cela crée une très grande inquiétude et nous avons

besoin d'être rassurés clairement par rapport à cette position, Monsieur le Président, sinon les choses restent très difficiles.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai bien pris note de ce que vous avez dit. Dans l'offre de formation que nous allons voter dans quelques instants, seront soustraits les éléments pour lesquels vous avez mis « avis défavorable » en conseil. Nous allons voter. Je souhaite effectivement que nous votions sur l'offre de formation en soustrayant les informations défavorables qu'a signalées le CFVU du pôle de Martinique. Merci pour votre consultation et vos recommandations.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – La proposition de Monsieur LETIN a été très bien reçue. Sur quoi votons-nous, Monsieur le Président ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous votons sur l'envoi au Ministère de l'offre de formation telle qu'elle est présentée, telle que nous l'avons vue aujourd'hui avec le travail continu d'harmonisation entre les deux pôles et les précisions supplémentaires...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, Monsieur le Président. Sur le pôle de Martinique, nous ne voterons pas cela. La proposition de Monsieur LETIN, c'est la proposition la plus raisonnable et la plus certaine. On ne peut pas sanctionner des gens qui ont travaillé... on ne peut pas sanctionner. C'est la proposition la plus raisonnable, Monsieur Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, je veux bien mais il y a quand même une différence qu'il faut noter, c'est que dans les commentaires de la CFVU du pôle Guadeloupe, il y a quand même des précisions qui sont apportées à chaque porteur de formation c'est-à-dire si on est « pour ou contre », comment encourager l'évolution de la fiche. Il y a quand même beaucoup de précisions qui sont apportées sur les fiches AOF du pôle Guadeloupe tandis que sur le pôle Martinique, c'est « avis favorable ou défavorable » sans autre argumentation ou précision pour expliquer l'avis et pour accompagner le porteur de projet.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je disais que c'était compliqué.

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Pôle Martinique*) – Je pense que nous avons été assez clairs, vous avez vu les capacités que nous avons, nous avons été organisés en Martinique pour être, bien sûr, capables d'argumenter et de donner les éléments d'argumentaire. Ce n'est pas cela l'enjeu. L'enjeu c'est que nous sommes consultés à la CFVU et il nous paraît très important que les instances démocratiques soient respectées, sinon je crains que ce soit une disqualification des représentants élus et des commissions du pôle Martinique si leurs avis ne sont pas pris en compte, alors qu'ils ont pris l'engagement et peut-être même le risque de décliner un avis défavorable. Si on imposait, ça pourrait être ressenti comme cela...

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Monsieur JEHEL. Excusez-moi de vous interrompre, mais Madame BOUDHAU nous lisait les statuts. Le rôle de la CFVU n'est pas de faire une sélection parmi les diplômés mais de donner un avis.

*(Discussions simultanées)*

**M. Louis JEHEL** (*V/P CFVU Pôle Martinique*) – Mais vous n'en avez pas donné.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Il serait correct, à mon sens, d'envoyer la liste des propositions qui ont été faites avec l'avis des CFVU. L'avis de la CFVU Martinique avec ses avis défavorables devrait être envoyé au ministère.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – En soustrayant...

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – Non, sans rien soustraire.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – En soustrayant quand même les points sur lesquels...

*(Discussions simultanées)*

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Pour le Master mathématique, par exemple, l'avis de la Martinique est défavorable mais il demeure quand même entre le Pôle Guadeloupe. Donc, on le précise simplement dans l'offre de formation : « offre de formation, qui est valable pour le Pôle Guadeloupe mais pas valable pour le pôle Martinique ». C'est tout.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Guadeloupe*) – On met l'offre de formation telle qu'elle est, avec l'avis des deux CFVU, ça paraît clair. Il y aura un avis défavorable de la CFVU Martinique.

C'est une première approche qui va être hissée, revue donc nous avons l'avis des CFVU sur cette première proposition.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc, nous envoyons au Ministère l'offre de formation telle qu'on l'a décrite tout à l'heure. Maintenant le Ministère est libre de faire ce qu'il veut. C'est un avis que l'on demande aux CFVU, nous allons donc présenter les deux avis des CFVU. Il y a des diplômes pour lesquels vous avez donné un avis défavorable, nous enverrons en l'état avec « avis défavorable », nous n'allons pas changer le contenu de votre CFVU. Ce sera envoyé en l'état, il n'y a pas d'éléments supplémentaires à ajouter dans le vote. Nous votons sur l'envoi au Ministère de l'avis des deux CFVU. Voilà ce que je vous demande de voter. Entretemps, nous continuons à travailler mais nous n'allons pas aujourd'hui dire que l'on défend bec et ongles, telle ou telle formation. Nous envoyons les compte-rendus. Nous allons passer au vote.

**M M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, vous avez commencé cette réunion en nous parlant de collégialité et de dialogue. Vous voyez ? Vous avez une proposition très claire sur le pôle Martinique, je sais qu'un certain nombre des membres du CAC pôle Guadeloupe sont d'accord avec notre proposition, mais vous avez décidé de faire ce que vous vouliez faire il y a une semaine, c'est-à-dire remonter l'intégralité des fiches AOF.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous demande, Monsieur le Président, de respecter le travail des élus. Nous ne pouvons pas voter cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous respectons le travail des élus. Nous envoyons...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Si ça continue, je propose à tous les membres du pôle Martinique de quitter la salle.... de quitter la salle, nous ne continuons plus et ne venons plus en CAC.

**M. le Président Eustase JANKY** – Très bien, très bien Monsieur DORVILLE.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je vous demande de bien réfléchir à ce que vous faites. Le pôle Martinique s'est prononcé. Le pôle Martinique a fait le tri...

**Mme Marlène BOUDHAU** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Vous n'aviez pas à faire le tri.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Oui, mais le CAC doit décider... le CAC doit décider, Madame BOUDHAU. Vous nous avez dit que le CAC doit décider. Le Président indique que l'intégralité des fiches AOF, y compris celles qui ne sont passées par aucune procédure, vont remonter au Ministère. C'est ce qu'il nous demande de voter, réfléchissez bien.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Ce qui peut être intéressant et qui mettrait tout le monde d'accord, je pense, c'est de reprendre véritablement tous les éléments du pôle Martinique dans son intégralité, de reprendre les éléments du pôle Guadeloupe en soustrayant les points de désaccord avec le pôle de la Martinique, qui ont été relevés dans cette réunion. Je crois que ça ne concerne que trois filières ? Et encore, il y a un avis pour lequel nous avons dit que nous allions renégocier, qu'il y aurait des va-et-vient avec le Ministère. Si nous devons voter là-dessus et si ça dérange une partie des pôles, retirons ces trois éléments de discorde, sur la proposition du CFVU de la Guadeloupe. Je crois que les deux filières c'était Master informatique et il y avait... une autre filière encore. Je crois que c'était la licence informatique.

**M. le Président Eustase JANKY** – On envoie d'autres informations.

**M. Grégory LETIN** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – On les retire dans l'offre de formation. C'est juste le parcours de Martinique qu'il faut retirer dans l'offre de formation présentée par la CFVU du pôle Guadeloupe. C'est tout.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Puis-je intervenir juste une minute ? Madame ROGERS a dit qu'elle avait envoyé le tableau récapitulatif mais ce qui est clair – je pense franchement que la tension est grande sur le pôle Martinique – c'est que l'on ne veut pas que des offres ayant un avis défavorable puissent remonter dans notre offre de formation. C'est très clair. Les étudiants qui veulent faire cette formation iront en Guadeloupe.

Je ne vois pas où est le problème. On envoie les étudiants en Guadeloupe pour faire la formation sur le pôle Guadeloupe parce qu'on ne peut pas assurer la formation en Martinique. C'est logique. Je ne vois pas où est le problème. Nous ne pouvons pas l'assurer, nous voulons consolider l'offre de formation que nous avons sur place. C'est ce que nous demandons. Ce n'est pas beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame SMITH RAVIN, les comptes-rendus des deux CFVU vont remonter au Ministère. Sur ces comptes-rendus, il y a des formations qui ont un avis défavorable, le Ministère tiendra compte de ces avis défavorables. Il y a des formations qui ont un avis favorable, le Ministère tiendra compte également de ces avis favorables ... les parcours qui auraient dû être faits en partenariat avec la Martinique ne sont pas validés pour l'instant. Ils ne sont pas validés, nous votons simplement sur l'envoi au Ministère des comptes-rendus des deux CFVU. Il y a des avis très prononcés sur la CFVU Martinique que nous respectons, « avis favorable, avis défavorable », nous respectons cela. Mais nous ne pouvons pas aujourd'hui sortir de ces fiches, de ce compte-rendu de la CFVU de la Martinique, tous les avis défavorables pour ne mettre que les avis favorables. C'est un compte-rendu que vous avez fait.

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission Recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, quelques mots rapidement car je ne voudrais vraiment pas prolonger les débats. D'abord, une remarque, je reviens là-dessus, mais je déplore encore une fois, l'envoi d'une telle offre de formation au Ministère. Apparemment, ce n'est pas possible, nous n'avons pas eu de délai supplémentaire pour revoir l'offre. Nous n'aurons pas le temps de la retravailler, je reprendrai à mon compte ce qu'ont dit les collègues de la Guadeloupe. S'agissant de la démarche actuelle, je crois que l'une des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui, c'est que nous sommes incapables de sortir d'une logique de porteur de projet pour passer à une logique d'établissement. Nous sommes en train de remonter au Ministère des projets qui sont portés par des individus, ce n'est pas vraiment ce que l'on attend de nous. Il faut vraiment que, ne serait-ce qu'à ce stade de préliminaires, que nous puissions montrer que l'établissement, que les instances se sont prononcées pour donner un avis. De ce point de vue, je crois qu'il faut retenir – puisque les instances démocratiquement élues se sont prononcées – ce que la CFVU de la Martinique a proposé parce qu'il me semble que si nous continuons sur cette lancée, nous allons rester éternellement dans cette logique de porteur de projet. Mieux vaut franchir le pas.

**Mme Chantal MEZEN** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je suis exactement ce que vient de dire le Professeur DANIEL. Je pensais justement que l'on nous demandait, à nous CFVU, de faire un premier tri qui aurait été validé par le CAC, très certainement. On nous dit que le projet va remonter et qu'il y aura des navettes, mais il me semble – je pense que de par ma formation d'avocat, je ne suis pas étrangère à cela – nous partons en négociation. Est-ce qu'il convient de partir en négociation avec des points faibles ? Je pense qu'il faut justement éliminer ces points faibles et axer, en tout cas, son énergie sur les projets que nous devons défendre uniquement sur la base de la politique de l'établissement. On nous a dit que, le projet que l'on devait mener, devait être en lien avec la politique de site. Je pense qu'à ce niveau-là, nous aurons des projets à défendre. Peut-être qu'il ne faut pas déjà nous affaiblir en montrant au Ministère nos points faibles, en disant « voilà, on a décidé mais regardez tout ce que nous avons décidé », mais voir concrètement ce qui est valable puisque nous savons ce qui est valable, et ensuite justement, mettre l'énergie sur ce que nous aurons à défendre puisque nous sommes dans une négociation.

**Mme Sophie ANTOINE -JONVILLE** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Peut-être qu'en faisant apparaître le compte-rendu de la CFVU avec les avis favorables et défavorables qui montre cet effort de rationalisation et sans donner les fiches AOF des filières qui n'ont pas été retenues – si on ne les donne pas, ça respecte un peu la décision – ça respecte complètement la

volonté de la Martinique et ça laisse au Ministère l'opportunité de nous la demander s'ils estiment qu'ils en ont besoin.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une intervention ?

**M. Jean-Marc BERNADINE** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Il convient de bien préciser au Ministère, dans le procès-verbal qui lui sera remis, les méthodes différentes qui ont été utilisées en Martinique et en Guadeloupe.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que nous en sommes arrivés au bout de la discussion. Il nous faudrait voter maintenant sur quelque chose. On pourrait dire en toute sérénité que nous ne donnons que des avis. Nous donnons des avis et nous devons faire attention. On ne nous a pas demandé de noter mais de donner des avis. Cependant, certains ont noté. Ce sont des offres de formation, on a donné un avis tranché pour certaines formations, je trouve un peu dommage d'avoir un avis aussi tranché alors qu'en réalité, la discussion continue. Quelle discussion pourrait-on avoir sur un avis aussi tranché, si ce n'est dire le contraire ? Si on dit le contraire, on crée beaucoup de problèmes. On les aura créés de toutes pièces parce que ce n'est pas ce que l'on avait demandé. Maintenant, je respecte ce qui a été fait par les deux CFVU. Je dis simplement que j'envoie l'avis des deux CFVU sans changer le contenu. Il y a des formations qui ont un avis défavorable, je suis le Pôle. Il en sera de même pour les formations qui ont un avis favorable. On envoie ces deux comptes-rendus au niveau du Ministère. Sur ces comptes-rendus, les avis sont très clairs. Le Ministère va ouvrir la discussion et nous continuerons à discuter localement, pour voir si nous pouvons encore faire des choses ensemble. Je rappelle que nous sommes une seule Université, je voudrais vraiment arriver à une certaine harmonisation. Malheureusement, la discussion de ce matin ne me permet pas de croire que nous sommes dans cette optique. Nous allons voter le fait d'envoyer les comptes-rendus des deux CEVU en l'état avec « avis favorable ou avis défavorable ». J'applique l'avis des CFVU.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je demande une suspension de séance.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur... je ne sais pas pourquoi puisque nous allons voter sur des choses très claires.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Malgré vos arguments, je demande une suspension de séance, Monsieur le Président. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DORVILLE, je respecte à la lettre ce que vous avez demandé. Nous avons respecté à la lettre ce que vous avez demandé. Je ne vois pas pourquoi vous demandez encore...

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, non, non Monsieur le Président, je demande une suspension de séance parce que sur le Pôle Martinique, nous tenons à avoir une position forte. Je demande une suspension de séance. Ce qui se passe là n'est pas normal. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Trois minutes, trois minutes.

*(Suspension de séance de 10 mn)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Pouvons-nous reprendre le cours des travaux ? Pouvez-vous prendre place, s'il vous plaît ? Nous allons recommencer. Monsieur AUDEBERT, pouvons-nous recommencer ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA Administration générale*) – Nous sommes prêts, Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais faire une proposition qui pourrait débloquer la situation parce qu'il nous faut avancer : nous allons soustraire du document du pôle de la Guadeloupe les formations de la Martinique pour lesquelles il y a eu un avis défavorable. Etes-vous d'accord ?

**M. Louis JEHEL** (*V/P Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, est-ce que ça veut dire également... donc une demande claire du pôle Martinique : est-ce que cela signifie que seules les fiches AOF ayant reçu un avis favorable de la CFVU remonteraient ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, Monsieur...

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Celles qui n'ont pas eu d'avis parce qu'elles ne sont pas passées ou celles qui ont eu un avis défavorable, ne remonteraient pas, même si elles peuvent être données en tant qu'intitulé ? Il n'y aurait pas de fiches AOF pour ces formations, c'est bien ce qui a été dit ou pas ?

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est ce que je dis, Monsieur JEHEL. Je dis que l'on soustrairait de la présentation du pôle Guadeloupe, les formations de la Martinique pour lesquelles il a été mis un avis défavorable par la Martinique. Pouvons-nous voter sur cette proposition ?

**M. Louis JEHEL** (*V/P Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Pouvez-vous nous refaire une formulation exacte sur le vote ? Qu'il soit explicitement dit dans ce vote que les fiches AOF qui concernent le pôle Martinique, ne remontent au Ministère que lorsqu'elles auront reçu un avis favorable de la CFVU, validé en conseil de pôle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que l'on soustrait du pôle de Guadeloupe, les formations de la Martinique pour lesquelles il y a eu un avis défavorable. Vous avez dit que l'on n'enlève pas les fiches si votre avis est favorable ?

**M. Louis JEHEL** (*V/P Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sont des parcours en plus, ce sont des parcours qui sont en Guadeloupe, pour lesquels la Martinique a donc émis un avis défavorable. Ces fiches ne seront pas envoyées.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président...

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA Administration générale) – Madame FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, je souhaite justement synthétiser ce que le CAC a proposé lors de la... enfin le CAC pôle Martinique a proposé lors de la suspension de séance. Je fais une synthèse :

- Premièrement, le pôle Martinique demande que l'offre de formation du pôle remonte au Ministère sous forme de tableau, avec l'ensemble des avis favorables et défavorables.
- Deuxièmement, les fiches AOF ayant reçues un avis défavorable ne remontent pas au Ministère.
- Troisième point, les fiches AOF qui ne sont passées par aucune instance du pôle ne remontent pas au Ministère, pour le pôle Martinique, bien entendu.

Voilà la synthèse sur laquelle les membres du CAC pôle Martinique se sont entendus lors de la suspension de séance. Je synthétise ces éléments qui reflètent forcément l'avis du conseil de pôle de la Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Nous allons voter sur l'offre de formation qui remonte avec les trois précisions apportées par la Vice-présidente de pôle, à savoir que l'on fait remonter les formations sous forme de tableau avec les avis défavorables ou favorables, les fiches AOF pour lesquelles un avis défavorable a été donné ne remontent pas au Ministère, les fiches AOF pour lesquelles il n'y a pas eu passage devant les CFVU, ne seront pas remontées au Ministère.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter.

**VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Qui s'abstient ? (1)

**Adopté à l'unanimité moins une abstention.**

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA Administration générale*) – Unanimité à la Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le vote est terminé. On a donné un avis... c'est un avis que nous avons donné. Nous allons passer au point suivant. Je demande aux Vice-présidents de Recherche de faire un point sur l'état d'avancement de la recherche.

### **3-2- POINT SUR L'HABILITATION DES UNITES DE RECHERCHE**

**M. Justin DANIEL** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Sur le pôle Martinique – je pense que c'est la même chose sur le pôle Guadeloupe – nous avons procédé à un état des lieux de l'offre de Recherche en termes de structures, d'unités de recherche existantes, de restructuration

éventuelle et également de création. Ce dossier a été remonté en Guadeloupe. Pour la suite des opérations, je suggère tout d'abord que le conseil de la Recherche de la Martinique poursuive en son sein sa réflexion portant notamment sur le périmètre des unités de Recherche en associant cette réflexion plus générale – vous savez à quel point j'y suis attaché, Monsieur le Président – à la politique de site en matière de Recherche. Au terme de cette réflexion, nous allons proposer une nouvelle configuration, en tout cas la commission de la recherche aura à se prononcer sur une nouvelle configuration de l'offre de recherche en tenant compte des éléments que j'ai évoqués à l'instant, à savoir l'articulation avec la politique de site. Je n'ai pas de calendrier précis en tête, mais il me semble qu'un nouveau CAC est programmé au mois de novembre, d'ici là nous allons mener cette réflexion pour faire des propositions précises.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur DANIEL. Je pense qu'il faudrait absolument se rapprocher des collègues qui sont isolés, il y a des chercheurs qui sont isolés. Il faut absolument se rapprocher d'eux et essayer de faire en sorte qu'ils émargent dans une équipe de recherche. Il faut vraiment faire ce travail sur les deux pôles. En Guadeloupe... je ne sais pas si on a fait la démarche vis-à-vis des collègues qui sont isolés.

**Mme Juliette SMITH RAVIN** (*Commission Recherche Pôle Martinique*) – Pouvez-vous nous dire à quelle date nous aurons l'accréditation des équipes de recherche ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Janvier 2018 parce que les Masters sont adossés aux équipes de recherche.

**M. Olivier GROS** (*V/P Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Pour le pôle Guadeloupe, c'est pareil. Tout le bilan a été remonté à l'administration générale. Il n'y en a qu'une où il y avait un problème, c'est l'équipe QUALITROP qui est en restructuration. Une majorité de chercheurs de QUALITROP est partie vers COVAHIM ; il en reste deux ou trois qui cherchent à se structurer avec les deux possibilités qu'ils avaient. Je crois qu'il y a eu des contacts avec l'équipe de Madame SMITH-RAVIN ; il y a eu aussi des contacts probablement avec les équipes de médecine parce que la seule équipe de médecine n'est pas non plus très riche en nombre d'enseignants-chercheurs. Ils ont aussi des possibilités à ce niveau. Je n'ai pas de retour concret qui me permette de savoir si c'est plus la piste de s'associer avec la Martinique ou plutôt la piste avec les médecins de Guadeloupe. Pour les autres, ce sont des équipes qui répondent à tous les critères standards donc là-dessus, nous n'avons pas de gros souci. En Guadeloupe, nous avons quatre équipes qui sont aussi en Martinique, localisées principalement je dirais, par exemple le LC2S, AIHP etc. Nous avons aussi quatre autres équipes pour lesquelles l'Université des Antilles est tutelle secondaire. Il y a par exemple BOREA, Géosciences Montpellier, l'UMR INSERM.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu'il faudrait vraiment essayer de travailler sur le périmètre des laboratoires. Plus on est important, plus on répond facilement aux différents appels d'offre et plus facile aussi sera la mutualisation entre les secrétaires, les protocoles etc. Je crois que nous sommes là pour essayer de faire un peu d'économie. Si on peut revoir les périmètres et mettre s'il le faut des conseils de laboratoire pour que chacun se retrouve dans ses thématiques, on peut se retrouver dans sa thématique, dans un laboratoire un peu plus grand. C'est un objectif... il faut essayer de tendre vers cet objectif et de retrouver les collègues qui sont isolés. Il y a des collègues qui n'émargent pas du tout dans la Recherche, des collègues qui ne font pas du tout de recherche. Je pense qu'il faut se rapprocher d'eux. C'était un point sur la recherche. Je pense que vous nous présenterez un projet plus cohérent au CAC de novembre. Je vous demande encore d'essayer de discuter entre vous, de vous rapprocher pour discuter de ce que nous pouvons faire ensemble, parce qu'il y a des laboratoires sur les deux pôles, ceci pour

éviter que l'on ne se retrouve dans les mêmes considérations et que l'on ne me dise que l'on n'a pas encore le temps de faire l'harmonisation.

Nous allons continuer, c'était juste un point sur la Recherche par pôle.

#### **4- VALIDATION DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES DE DIRECTEUR MEDICAL**

**M. ALLARD** – Il s'agit de deux diplômes universitaires donc le DU addictologie « addiction à la cocaïne et au crack, mieux comprendre pour améliorer les soins », c'est une demande de création et un DU « psychiatrie légale de victimologie », il s'agit d'une demande de renouvellement. Ces deux diplômes universitaires ont reçu un avis favorable de l'UFR des sciences médicales en date du 15 juin 2017.

Une brève présentation de ces DU :

- D'abord, le DU addictologie « addiction à la cocaïne et au crack, mieux comprendre pour améliorer les soins », c'est une demande de création pour l'année universitaire 2017-2018 qui a reçu un avis favorable du conseil des composantes. L'universitaire responsable est Monsieur le Professeur JEHEL ; notre attachement, bien sûr, au niveau de l'UFR de sciences médicales ; le coordonnateur responsable est Monsieur Jérôme LACOSTE. Quels sont les objectifs de ce DU proposé aussi bien en formation initiale qu'en formation continue ? Dans le cadre de la poursuite du DU « addictologie et dopage », qui avait lieu en 2003-2005, puis de 2007 à 2011, l'objectif principal de ce DU est de renforcer les acquis théoriques et pratiques des équipes soignantes prenant en soins – mais pas exclusivement – les patients consommateurs de cocaïne et de crack. Les DU qui ont été organisés par l'UAG depuis 2003, à destination des professionnels de Guadeloupe et de Martinique mais aussi de la Guyane, ont permis à environ 100 professionnels du domaine sanitaire et social, d'acquérir des compétences générales en addictologie. Ce DU est le premier dans la prolongation de l'approfondissement du DU « addictologie et dopage » qui a lieu en 2003-2005 puis de 2007 à 2011. Il propose d'approfondir spécifiquement les connaissances des professionnels des champs sanitaire, médico-social et psychiatrique concernant l'addiction à la cocaïne et au crack qui reste un fléau médico-psychosocial de nos régions des Antilles. (1 % de la population adulte est concernée) afin d'améliorer les prises en charge. C'est également le premier en France à s'intéresser spécifiquement à cette problématique de l'addiction à la cocaïne et au crack. Le nombre de participants envisagés est de 30, le public est le suivant : docteur en médecine ou en pharmacie, psychologues, infirmiers, praticiens, travailleurs sociaux, étudiants en médecine en cours d'internat. Les pré-requis : travail en structure spécialisée ou intérêt pratique pour l'addictologie. Pour toute candidature, l'inscription se fait après accord d'un des responsables, lettre motivation plus CV indispensables. Concernant les coûts, l'inscription individuelle sera à 750 euros ; pour les personnels internes : 700 euros ou dans le cadre d'une convention 1 500 euros. Ce sont les principaux éléments de ce diplôme universitaire.

- En ce qui concerne le DU « psychiatrie légale de victimologie » prévu pour cette année 2017-2018, c'est une demande de renouvellement avec comme date prévisionnelle de démarrage, février 2018. L'universitaire responsable est Monsieur le Professeur Louis JEHEL, coordonnateurs responsables Monsieur SIGUARD Jean-Michel et Monsieur TOMARO Eric. L'UFR de rattachement est l'UFR des sciences médicales. Ce DU est proposé en formation initiale et en formation continue. L'objectif est de former les professionnels concernés aux aspects médico-légaux de la psychiatrie ; le champ de recouvrement : santé et justice. Les partenaires : l'UFR de droit de l'Université des Antilles, la laboratoire de médecine médicale et

de médecine légale, l'Université Paris Descartes. Ouverture pluridisciplinaire : médecins, psychologues en éducation du troisième cycle, soignants, juristes, personnel pénitentiaire, police, justice (magistrats). Le nombre de personnes envisagées est de 50. Le public : professionnels de la santé et de la justice ; pré-requis : formation professionnelle initiale. En ce qui concerne les tarifs qui sont proposés : inscription individuelle 1 000 euros, pour les personnes internes 300 euros et en cas de convention 1800 euros La durée totale de la formation sera de 105 heures. Ce sont les principaux éléments.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des demandes d'intervention après la présentation qui vient d'être faite ? Il n'y a pas d'intervention. Nous allons voter sur...

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Juste dire que ce sont des enseignements qui sont attendus par les professionnels des urgences, ce sont des problématiques qui concernent véritablement les Antilles. Ces enseignements ont été préparés pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions cette année. Je vous remercie de l'attention que vous y portez. Je reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Les formations seront-elles préfinancées ?

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Cela dépendra du nombre d'inscriptions. Par rapport aux perspectives que nous avons, oui, c'est cela. De toute manière, c'est la règle qu'il nous faut, le DU ne pourra se mettre en place qu'avec un nombre d'inscriptions suffisant.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord, donc pas d'ouverture si le DU n'est pas auto-financé. S'il n'y a pas de question, nous allons voter.

#### VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Adopté à l'unanimité.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA Administration générale*) – Unanimité à la Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – En Guadeloupe aussi. Nous passons au point suivant, le point de ressources humaines.

#### 5-1 - VALIDATION DES POSTES CONTINGENTES

**M. le Président Eustase JANKY** – Les dossiers sont-ils distribués en Martinique ?

**M. AUDEBERT** – Nous avons les documents, Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LAPLAIGE.

**Mme Charline LAPLAIGE AURIAULT** (*Responsable RH*) – Il s’agit des postes réglementés au titre de l’article 46 du décret de 1984, qui ne concernent que les postes de droit et d’économie. Nous avons cinq propositions d’ouverture de postes au titre des articles donc 46 alinéa 1 et 46 alinéa 3 (vous avez la présentation sur les documents qui vous sont fournis), quatre postes qui sont proposés au pôle de Martinique auprès de la FDE et un poste en SJE Guadeloupe.

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission Recherche Pôle Martinique*) – Juste un mot très rapidement. Nous sommes en présence d’une procédure particulière, spécifique en groupe 1 des enseignants sur notre Université. Simplement pour dire qu’à l’échelle de ma composante, je me suis vraiment battu pour que ces emplois soient effectivement publiés, sachant qu’ils ne sont pas toujours faciles à pourvoir et que très souvent, notamment pour le 46 -3 en section 02, la procédure se révèle infructueuse. Je crois que nous avons quand même franchi un pas, nous avons donné un signal au Ministère. Nous ne sommes pas là pour geler des postes, par contre il faut impérativement les publier, c’est vrai pour la Faculté SJE, c’est vrai pour la Faculté FDE. Je ne peux qu’inviter le CA à se prononcer favorablement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a des avis à donner sur les postes.

**Mme Sophie ANTOINE JONVILLE** (*Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Est-ce qu’il est possible de connaître l’état de dotation en enseignants des composantes concernées ? Il me semble que dans les CAC précédents, on avait dit que le CAC ne se prononcerait plus sur l’attribution de postes à telle ou telle composante et qu’on n’allait pas renouveler la situation existante. Si les composantes en question sont largement sous-dotées par rapport à des critères quelconques, je serai en position de voter. Je ne serai pas en position de voter si on me dit que ces composantes sont déjà dotées, alors que ce n’est pas le cas de toutes.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA Administration générale*) – Monsieur LAPOINTE souhaite intervenir.

**M. Julien LAPOINTE** (*Commission formation et vie universitaire Pole Martinique*) – Je vais intervenir en ma qualité de Directeur du département « droit et sciences politiques » de Martinique. Nous sommes dans un cas de département très sinistré puisqu’en Martinique par exemple, les trois postes de professeur sont actuellement vacants. Un poste a été mis au concours de l’agrégation de l’enseignement supérieur – nous devrions donc avoir un nouveau collègue à la rentrée prochaine – et les deux autres postes sont donc publiés. On a fait une demande de publication au 46 alinéa 1 et 46 alinéa 3 pour que tous les postes soient pourvus, on va tenter de les pourvoir. Il y a eu quatre départs à la retraite, le dernier professeur de droit public est parti à la retraite au mois de mai dernier. Il n’y a donc plus aucun professeur dans la section 02 depuis cette année. En économie, c’est pareil, on demande deux publications au poste 46 alinéa 1 puisqu’il n’y a qu’un seul Professeur d’économie actuellement en poste en Martinique, c’est le Professeur DEVOUET. Les autres postes sont vacants – vous savez pour quelles raisons, je ne reviendrai pas là-dessus – mais nous avons un fort besoin de recrutement dans ce département, sachant qu’en outre il n’y a de Maître de conférence HDR dans le département d’économie. Il faut absolument que ces postes soient pourvus pour la rentrée prochaine, pour que nous ayons des enseignants HDR dans le département. Voilà ce que je voulais vous dire pour le département droit et le département économie de Martinique.

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Simplement pour rajouter qu’il y a énormément d’étudiants dans cette faculté, dans ces disciplines et pour féliciter ces deux départements, d’avoir opté pour la stratégie de mettre un non-titulaire sur les supports de PR pour les conserver aujourd’hui. Félicitations.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*Commission formation et vie universitaire Pole Guadeloupe*) – C’est juste pour savoir combien de postes que l’Université peut ouvrir dans chacun de ces alinéas ?

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission Recherche Pôle Martinique*) – Je peux apporter une précision, parce que c’est une procédure que je connais. On ne peut pas les avoir comptés parce que c’est une négociation que Monsieur le Président devra mener avec le Ministère, s’agissant des postes contingentés. Mais vous pouvez le noter, un 46-3 contingenté est très difficile à obtenir. Je doute d’ailleurs, que l’établissement puisse obtenir deux 46.3 lors d’une même campagne même si on en fait la demande.

**M. le Président Eustase JANKY** – C’est cela. On fait la demande mais ce n’est jamais sûr d’avoir le poste en question.

**M. Olivier GROS** (*V/P Commission Recherche Pôle Guadeloupe*) – Pourquoi privilégier le 46.3 ?

**M. Justin DANIEL** (*V/P Commission Recherche Pôle Martinique*) – Tu as tout à fait raison de poser ce genre de question. C’est un débat que nous avons en interne. Je crois effectivement qu’il faudrait à l’avenir, que nos disciplines s’orientent principalement vers le 46-1, puisque nous sommes dans une phase de normalisation. J’ajoute que le CNU section 02 a aligné les critères de recrutement du 46-3 sur le 46-1, donc nos collègues de la section 02 – je les encourage à le faire – doivent postuler à la qualification, parce que s’ils ont la qualification ils peuvent être recrutés aussi bien au 46-1 qu’au 46-3. Mais le plus souvent ils ne le font pas, ils attendent le 46-3 et ils se font avoir.

**M. Julien LAPOINTE** (*Commission formation et vie universitaire Pole Martinique*) – Pour le point dont on parle, je précise que la moitié des postes du groupe 1, de la section CNU de droit privé, de droit public, histoire du droit, science économie, science de gestion, sont fournis par le concours national d’agrégation de l’enseignement supérieur. Il n’y a que la moitié des postes de professeurs qui peuvent être ouverts au titre de l’article 46. Au sein de l’article 46, vous savez que le 46 alinéa 3, d’où viennent tous les postes ouverts au concours au niveau national, en sachant que nous, nous partons déjà sur la moitié de ces postes qui sont donnés à la moitié à l’agrégation. C’est très compliqué. Effectivement, les sections du CNU en droit, droit public ou droit privé, qualifient très peu de personnes au titre de l’article 46 alinéa 1, parce que ce n’est pas pareil. La culture des facultés de droit pour le concours d’agrégation prime sur toutes les autres bases de recrutement. Donc, il y a très peu de qualifiés au 46 alinéa 1, ce qui fait que c’est très difficile d’en obtenir en plus ; même quand on les obtient, il n’y a pas beaucoup de candidats. Ce sont vraiment des problématiques propres à nos sections.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Monsieur LAPOINTE. Nous allons quand même donner un avis sur ces...

**M. Gregory LETIN** (*Commission Recherche Pole Guadeloupe*) – Je tiens quand même à signaler que vous parlez de composantes FDE, SJE, et qu'il est difficile pour moi, en tant qu'élu, de voter sur cette proposition, sachant qu'il y a peut-être d'autres composantes que celles-là qui sont tout autant dans le besoin, n'ayant pas ces critères, n'ayant pas ces informations... est-ce que l'on est passé cette fois-ci par les différentes institutions de l'établissement pour faire cette proposition de campagne d'emplois (CT, CTS etc.).

**Mme LAPLAIGE** (*Responsable RH*) – A ce niveau-là, nous avons une contrainte qui est une contrainte de calendrier, puisque nous sommes obligés de faire un retour au Ministère avant le 17 novembre. Les instances suivent, mais nous n'avons pas de CAC plénier après les instances du CT et du CA. Ces dossiers seront présentés au CT et au CA, mais il faut que l'on puisse les valider auprès de toutes les instances, au moins les présenter à toutes les instances de manière à pouvoir faire le retour au Ministère, au plus tard le 17 novembre. Sinon nous n'aurons pas du tout de possibilité sur l'article 46, il est difficile d'avoir ne serait-ce qu'un ou deux postes ouverts en 46, si nous sommes hors délai, nous n'aurons pas du tout de poste.

**M. Gregory LETIN** (*Commission Recherche Pole Guadeloupe*) – Donc, c'est sous réserve de la validation du CT, du CTS ? On devra rajouter que c'est sous réserve de validation du CT etc.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Nous allons voter sous réserve de validation par le CT et le CTS.

**Mme LAPLAIGE** (*Responsable RH*) – Le CT pas le CTS. C'est le CT.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le CT puis le CA, une deuxième fois. En sachant que même si nous demandons les postes, il est exceptionnel que nous ayons des candidats. Je ne crains pas en demandant ces postes, ce n'est pas sûr que nous trouvions des candidats.

**Mme LAPLAIGE** (*Responsable RH*) – Mais l'année dernière, il y a eu plusieurs demandes. Il y avait même un refus du Ministère pour les postes en 46. Du coup, ils ont été transformés de manière à être ouverts mais en postes classiques des enseignants chercheurs sur l'article 26.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est ce qui va se passer. Nous allons donner un avis sur la demande.

## VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Adopté à l'unanimité.

Merci de votre confiance.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA Administration générale*) – Unanimité à la Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voir une dernière question, les questions diverses seront reportées à une date ultérieure.

## **5-2- TRANSFORMATION D'UN POSTE DE PRCE EN SUPPORT DE CPE**

**M. le Président Eustase JANKY** – Transformation d'un poste de professeur de Mathématique en support de Conseiller Principal d'Education. Monsieur TROADEC devait venir présenter ce point, est-il là ?...

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur FLOADECK bonjour, merci d'être venu parmi nous pour présenter le projet de transformation de poste. Pourriez-vous nous faire un historique en très peu de temps ? Deux trois minutes pas plus.

**M. Bertrand TROADEC** (*Directeur de l'ESPE Martinique*) – Je peux vous faire une présentation très rapide. En fait, depuis quatre ans, depuis la création des ESPE et des différentes mentions de Master qui sont proposées, l'ESPE de Martinique fait le projet d'affecter un Conseiller Principal d'Education sur un emploi du second degré vacant. Comme vous le savez, on a une mention de Master MEEF du premier degré, nous avons des professeurs des écoles qui sont sur des emplois de l'université, qui interviennent dans cette formation pour former les étudiants aux métiers de professeurs des écoles. Pour ce qui est du Master du second degré, nous avons des professeurs du second degré (agrégés, certifiés) sur des emplois du second degré qui interviennent dans cette formation pour former les étudiants aux métiers de professeurs des lycées et collèges.

En fait, la seule mention ou le seul Master qui ne dispose pas d'un professionnel sur un support d'université c'est le Master Encadrement éducatif qui prépare au métier de CPE. C'est pour cela que nous avons fait ce projet. Il existe un dispositif d'affectation d'un personnel du second degré sur les emplois du second degré de l'Université que nous avons évoqué. Normalement, ça aurait pu se passer de manière peut-être rapide et plus simple mais en janvier 2017, la DRH de l'Université – sous votre signature, Monsieur le Président – a demandé à la composante ESPE de faire valider par le conseil de la composante, puis le conseil de pôle, puis le CAC plénier, une demande de transformation d'un emploi de Professeur certifié en emploi de Conseiller Principal d'Education. Techniquement, il n'y a pas de transformation ni quoi que ce soit, puisque l'emploi est un emploi du second degré, mais c'est ce qui nous est demandé. Donc, le conseil de la composante a validé cette demande de transformation, d'un emploi de professeur certifié en emploi de conseiller principal d'éducation.

Le conseil de la composante a validé cette demande de transformation d'un emploi de Professeur certifié en emploi de Conseiller principal d'Education. Le conseil de Pôle Martinique a validé cette demande de transformation. Je crois savoir que la demande est venue sur la table du CAC plénier précédent et que vous n'avez pas statué sur le sujet parce que des informations devaient apparaître comme étant incomplètes ou mal comprises. Entretemps, j'ai demandé à remettre à l'ordre du jour du CAC suivant – donc aujourd'hui – cette demande de transformation d'un emploi de Professeur certifié en emploi de CPE pour que nous puissions passer à la phase de recrutement d'un collègue. Je terminerai en vous disant qu'il n'est pas question pour la composante ESPE de recruter un CPE, pour faire fonction de CPE. Nous recrutons un CPE pour que ce collègue forme les étudiants stagiaires au métier de CPE avec un cahier des charges que tout enseignant du 2<sup>nd</sup> degré à l'Université doit avoir, c'est-à-dire un service de 384 HETD par an à réaliser. Par ailleurs, nous recherchons un profil d'universitaire

c'est-à-dire quelqu'un titulaire d'un Doctorat dans le meilleur des cas, sinon engagé dans une recherche doctorale, de telle façon à pouvoir encadrer les étudiants de Master au niveau qu'il convient.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions ? Madame JOINVILLE.

**Mme Sophie ANTOINE-JOINVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci beaucoup pour ces précisions. Le fait que le support de poste devienne un support CPE même si vous annoncez que la personne fera 384 heures, est-ce que c'est statutaire ? Est-ce qu'on peut obliger un CPE, d'après son statut, à effectuer 384 heures d'enseignement ?

**M. Bertrand TROADEC** (*Directeur de l'ESPE Martinique*) – Ce qui est statutaire, c'est qu'un personnel du second degré, affecté sur un emploi du second degré à l'Université réalise un service annuel de 384 HETD. C'est ce qui est statutaire, quel que soit le type de personnel que vous affectez sur l'emploi. D'ailleurs, je voudrais rappeler aux collègues que ce dispositif est un dispositif que je trouve particulièrement souple, puisqu'on peut aussi affecter des personnels relevant d'autres Ministères que du seul Ministère de l'Éducation Nationale, sur des emplois du second degré à l'Université sous réserve que les collègues obtiennent un détachement de leur Ministère d'origine dans le Ministère Enseignement Supérieur et de la Recherche. On peut affecter des personnels de santé, des personnels de la justice, des personnels de la police ou que sais-je, sur des emplois de ce type, en fonction des ressources dont nous pouvons avoir besoin pour nos formations

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a t-il d'autres questions pour Monsieur TROADEC ?

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je n'ai peut-être pas été attentif, mais je n'ai pas entendu la question que l'on se posait dans le précédent CAC. Est-ce que le support resterait... parce que c'est bien une transformation ? Non ? Ce n'est une transformation ? Il y a donc un problème dans le document qui a été distribué. C'est ce que je disais, en fait ce n'est pas une transformation. C'est l'affectation, l'utilisation de la masse salariale du poste que l'on va utiliser pour le recrutement d'un CPE pour la formation elle-même. Il y a un problème dans le document.

**M. Bertrand TROADEC** (*Directeur de l'ESPE Martinique*) – C'est-à-dire que l'emploi appartient à l'Université. C'est un emploi du second degré – ce n'est pas un emploi d'enseignant-chercheur – et sur un emploi du second degré, le texte est très clair, on peut y affecter tout type de personnel du second degré, en fonction des besoins.

*(Discussions simultanées)*

**M. Bertrand TROADEC** (*Directeur de l'ESPE Martinique*) – La notion de transformation est incorrecte, de mon point de vue. Cela nous a été confirmé par la Rectrice de l'Académie de la Martinique. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, on ne transforme rien. L'emploi un emploi du second degré, il appartient à l'Université, il reste à l'Université. C'est une affectation d'un personnel du second degré sur en emploi du second degré.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. René DORVILLE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Il faut modifier l'intitulé que l'on a mis à l'ordre du jour.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

**VOTE**

 **Qui ne prend pas part au vote ? (0)**

**Qui vote contre ? (0)**

**Qui s'abstient ? (0)**

**Adopté à l'unanimité.**

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Non, non, c'est simplement un vote avec la reformulation qui nous est demandée. ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons voté, Monsieur JEHEL, « Affectation d'un collègue CPE sur un poste de PRCE ».

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Bon appétit. Je vous remercie.

Fin de la séance à 13h50